



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2026**

ORDRE DU JOUR

Numéro	Objet	Vote
N°.2026.047	Information au Conseil municipal - Octroi de la protection fonctionnelle au 1^{er} adjoint au Maire	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.048	Adoption du règlement budgétaire et financier	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.049	Election du président de séance pour l'approbation du compte financier unique 2025 de la commune	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.050	Approbation du compte financier unique 2025 de la commune	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.051	Affectation définitive des résultats 2025 au BP 2026	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.052	Décision modificative n°1 du budget 2026 de la commune	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.053	Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2025	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.054	Cession des parts sociales détenues par la Ville auprès du Crédit Agricole	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.055	Convention de garantie communale liée a la garantie d'emprunt accordée au bailleur OPAC Val d'Oise Habitat pour l'acquisition de 18 logements sociaux au 34 bis Grande Rue à Fosses	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

N°.2026.056	Signature de la convention de réservation de logement avec Val d'Oise habitat en contrepartie de la garantie communale d'emprunt	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.057	Attribution des subventions 2026 aux associations culturelles et sportives	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.058	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fosses-Bil'in Palestine	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.059	Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité de jumelage Fosses-Kampti	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.060	Nouvelles grilles tarifaires des services à la population	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.061	Approbation des tarifs des séjours Jeunesse pour l'été 2026	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.062	Constitution de la commission communale des impôts directs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.063	Désaffectation, déclassement d'une partie du domaine public en vue d'une cession	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.064	Cession par la commune des parcelles désaffectées et déclassées à l'arrière du square de Picardie	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.065	Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fosses	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.066	Election des membres de la commission compétente en matière de délégation de service public <u>Délégués titulaires élus</u> : Gildas QUIQUEMPOIS, Félix MIRAM MARTHE-ROSE, Christophe LUCAS, Jeanick SOLITUDE, Blaise ETHODET NKAKE <u>Délégués suppléants élus</u> : Mehdi NABTI, Patrick MBEU, Denis BORES, Acil LAMZAOUEK, Céline CRUYPENINCK	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.067	Election du représentant de la commune à la mission locale Val d'Oise Est <u>Elue désignée</u> : Jeanick SOLITUDE	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.068	Désignation d'un correspondant incendie et secours <u>Elu désigné</u> : Félix MIRAM MARTHE-ROSE	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

N°.2026.069	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial de la ville de Fosses et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2026.070	Tableau des effectifs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

Fosses, le 21/05/2026

La Maire,

Jacqueline HAESINGER



Liste affichée le : 21/05/2026
Sur le site de la commune



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.047

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 1 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU 1ER ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-35 ;

Vu la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 modifiant les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle aux élus municipaux, et l'article L.2123-35 qui prévoit désormais que cette protection est automatiquement accordée dans les conditions suivantes :

« Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune accorde sa protection au maire, aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion où du fait de leurs fonctions. Elle répare, le cas échéant, l'intégralité du préjudice qui en a résulté. L' élu adresse une demande de protection au maire, ce dernier adressant sa propre demande à tout élu le suppléant ou ayant reçu délégation. Il en est accusé réception. L' élu bénéficie de la protection de la commune à l'expiration d'un délai de cinq jours francs à compter de la réception de sa demande par la commune s'il a été procédé, dans ce délai, à la transmission de la demande au représentant de l'Etat dans le

département ou à son délégué dans l'arrondissement, selon les modalités prévues au II de l'article L. 2131-2, ainsi qu'à l'information des membres du conseil municipal. Cette information est portée à l'ordre du jour de la séance suivante du conseil municipal. A défaut de respect de ce délai, l' élu bénéficie de la protection fonctionnelle à compter de la date d'accomplissement de ces obligations de transmission et d'information. (...)

Considérant que Monsieur Blaise ETHODET NKAKE, 1^{er} adjoint au Maire, a été victime d'une agression à son domicile, le jeudi 7 mai 2026, alors qu'il s'y trouvait avec sa famille ;

Considérant que les investigations liées à l'origine de cette agression sont toujours en cours et qu'aucune piste n'est à notre connaissance écartée, notamment celle liée au statut d' élu local et de premier adjoint au Maire de la ville de Fosses de Monsieur Blaise ETHODET NKAKE ;

Considérant que ce sont pour ces raisons que Monsieur Blaise ETHODET NKAKE a sollicité l'octroi de la protection prévue à l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales par courrier adressé à Madame la Maire du 11 mai 2026 ;

Considérant l'accusé de réception de demande de protection fonctionnelle, en date du 12 mai 2026, adressé à Monsieur Blaise ETHODET NKAKE par la commune de Fosses ;

Considérant l'information de la demande de protection fonctionnelle de Monsieur Blaise ETHODET NKAKE transmise aux membres du conseil municipal par courriel le 12 mai 2026 ;

Considérant la transmission en préfecture de la demande de protection fonctionnelle en date du 15 mai 2026 ;

Considérant que la commune, comme le prévoit la réglementation, est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant la protection fonctionnelle des élus et des fonctionnaires. Ce contrat d'assurance, souscrit auprès de la SMACL, sera mis en œuvre au titre des faits ci-dessus évoqués dans la limite d'un barème de prise en charge ;

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE LA PROTECTION FONCTIONNELLE** au bénéfice de Monsieur Blaise ETHODET NKAKE pour les faits subis le 7 mai 2026 ;
- **AUTORISE** la prise en charge, par la commune, des frais inhérents à cette protection fonctionnelle accordée à Monsieur Blaise ETHODET NKAKE.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink signature of Christophe Lucas, the Secretary of the meeting.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.048

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-30 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'obligation faite par la norme M57 pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants de disposer d'un règlement budgétaire et financier ;

Considérant que suite aux élections municipales, le règlement budgétaire et financier de la nouvelle mandature doit être adopté par la nouvelle assemblée délibérante avant la première délibération budgétaire suivant son renouvellement ;

Après avoir délibéré,

- **ABROGE** le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur ;
- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the signature of Christophe Lucas.



REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE FOSSES

Table des matières

I.	La fonction financière au sein de la collectivité.....	5
A.	Le partage de la fonction Finances	5
1.	Elus et direction générale	5
2.	Le service finances et comptabilité.....	5
3.	Les directions opérationnelles	6
4.	Les responsables de services.....	6
B.	Le dialogue de gestion	6
1.	La mise en place d'outils de suivi.....	6
2.	La mise en place d'un dialogue de gestion.....	6
3.	Les procédures	7
II.	Le budget	8
A.	Le cycle budgétaire	9
1.	Calendrier budgétaire	9
2.	Les orientations budgétaires	11
3.	Le Budget Primitif.....	12
4.	Le budget supplémentaire.....	13
5.	Les décisions modificatives.....	13
6.	Le compte financier unique.....	14
7.	Les indicateurs de gestion	14
B.	Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP - CP)	15
1.	La gestion des AP	16
2.	Modification et ajustement des CP	16
3.	Les autorisations d'engagement (fonctionnement)	17
III.	L'exécution budgétaire.....	18
A.	Les grands principes comptables.....	18
1.	Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.....	18
2.	Autres principes comptables.....	18
B.	La gestion des tiers.....	19
C.	L'engagement comptable.....	19
1.	Définition	19
2.	L'engagement des dépenses.....	20
3.	L'engagement des recettes.....	20
C.	L'exécution financière des dépenses.....	21
1.	La liquidation	21
2.	Le mandatement	22
D.	La gestion des recettes.....	22
1.	Ordonnancement des recettes :.....	22

2.	Les différents types de recettes	23
E.	Les virements de crédits hors AP/CP	24
1.	Fongibilité des crédits :	24
2.	Gestion des dépenses imprévues :	24
IV.	Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année	25
A.	Gestion du patrimoine	25
1.	Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la Ville	25
2.	La sortie de l'immobilisation.....	25
B.	Les amortissements	25
C.	Les provisions.....	26
D.	Les régies	27
E.	Le rattachement des charges et des produits.....	28
F.	Les reports (restes à réaliser)	28
G.	Les charges à étaler	29
H.	La journée complémentaire	29
V.	La gestion de la dette et de la trésorerie.....	30
A.	Gestion de la dette.....	30
1.	La dette propre.....	30
2.	Les garanties d'emprunt	31
B.	Gestion de la trésorerie.....	32
1.	Compte de trésorerie.....	32
2.	Lignes de crédits	32
	Glossaire	33

Préambule

Depuis 2024, l'instruction M57 s'applique à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le référentiel M.57 offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle telle qu'elle résulte des articles L.5217-10-7 et L.5217-10-9 du CGCT.

A cet égard, l'article L.5217-10-8 du CGCT pose l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le RBF doit en principe être adopté après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante et avant la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de cette assemblée.

Le règlement budgétaire est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programmes (AP), des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements y afférents ;
- les règles de caducité et d'annulation des AP et AE ;
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Au-delà des mentions obligatoires, le RBF présente l'avantage de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible
- Créer un référentiel commun et renforcer une culture de gestion commune à toutes les directions et services de la collectivité
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes
- Combler les « vides juridiques » notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le présent règlement ne se substitue en aucun cas à la législation et à la réglementation nationale en matière de finances publiques. Il a uniquement vocation à en rappeler les grandes lignes, et à la préciser et l'adapter lorsque cela est possible.

En cas d'évolution de la législation et de la réglementation en matière budgétaire générant une incompatibilité ou une contradiction avec les dispositions du présent règlement budgétaire et financier, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires auront la primauté sur celui-ci, qui sera actualisé en fonction de ces évolutions.

I. La fonction financière au sein de la collectivité

A. Le partage de la fonction Finances

1. Elus et direction générale

Les élus définissent le projet de mandat que la direction générale décline en projet stratégique pour les services.

La Direction générale propose aux élus les arbitrages budgétaires sur la base des tableaux faits par le service des finances. Elle suit l'exécution du budget en s'appuyant sur les tableaux de bord alimentés par le service finances et les informations transmises par les directions opérationnelles. Elle propose aux élus toutes les décisions nécessaires au maintien des équilibres en cours d'année.

2. Le service finances et comptabilité

Cadrage budgétaire :

Le service finances projette les hypothèses d'équilibre budgétaire et propose un cadre annuel en adéquation avec la prospective financière. Il propose une méthode de construction budgétaire qui permet l'association des directions et des élus. Il s'assure de la bonne préparation budgétaire et de l'établissement des documents comptables.

Conseil :

Il conseille sur le plan comptable, budgétaire et financier l'ensemble des directions et des services de la ville. De par sa connaissance des budgets des directions, elle conseille la direction générale tout au long du processus de préparation et d'exécution budgétaire pour proposer des arbitrages et des pistes d'optimisation.

Suivi et contrôle :

Il anime le dialogue de gestion en lien avec les différents services, ce qui lui permet, grâce à des tableaux de bord communs et aux éclairages des directions, de fournir à la direction générale une analyse de l'exécution et d'éventuelles propositions d'arbitrages pour tenir les équilibres

Il centralise les besoins de crédits supplémentaires dans les différents services afin de préparer les arbitrages et les documents de décisions modificatives.

Expertises financières :

Il apporte son expertise afin de maximiser le recours aux financements extérieurs, et alimente les projections en terme de fiscalité et de dette.

3. Les directions opérationnelles

Elles mettent en œuvre les orientations budgétaires de la collectivité. Elles assurent la performance de leurs activités avec une allocation des moyens disponibles permettant un niveau de service satisfaisant. Pour ce faire, elles préparent leurs budgets en respectant la lettre de cadrage et en proposant des pistes d'optimisation et d'arbitrage. Elles suivent l'exécution de leur budget, fournissent les éléments d'analyse pour expliquer les éventuels écarts par rapport aux prévisions, et anticipent les besoins complémentaires (ou baisses de besoins) afin de permettre à la direction des finances d'assurer la tenue des équilibres annuels.

4. Les responsables de services

Ils préparent, exécutent et suivent leur budget dans le respect de l'enveloppe qui leur a été allouée et font remonter les éventuelles évolutions à prendre en considération.

B. Le dialogue de gestion

Le principal objectif de ce règlement budgétaire et financier est de mettre en place un cadre pour instaurer un dialogue de gestion et permettre :

- D'harmoniser les règles de fonctionnement et les terminologies utilisées ;
- D'anticiper l'impact des actions de la Ville sur les exercices futurs ;
- De réguler les flux financiers de la Ville en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.
- D'animer un dialogue sur les éventuelles Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiements.

L'année 2026 permettra de structurer les modalités d'organisation du dialogue de gestion au sein de la Ville, en articulant les interventions de l'ensemble des directions ressources, du contrôleur de gestion et des directions opérationnelles. Au sein de la fonction financière de la Ville de Fosses, un travail a été engagé en matière de structuration des procédures et de rédaction d'un guide au niveau des services. Un certain nombre de pré-requis seront nécessaires pour instaurer ce dialogue de gestion :

1. La mise en place d'outils de suivi

Grâce au suivi, la collectivité peut améliorer le pilotage de ses finances en évaluant la qualité de la gestion des services. Il permet aussi de constater lorsqu'un budget prévu n'est pas adapté au service, et donc à améliorer la prévision pour l'exercice budgétaire suivant.

Le suivi est toujours élaboré à un instant T et doit être mis à jour régulièrement pour être efficace.

2. La mise en place d'un dialogue de gestion

Des réunions pourront être organisées dans l'année afin d'instaurer dans la collectivité un échange entre services sur l'évolution de la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Afin de répondre aux exigences futures de la certification des comptes, ces rencontres permettront également de s'assurer que les procédures internes rédigées sont bien appliquées et respectées.

En cas d'impossibilité, les échanges auront lieu au moment des réunions des cadres organisées par la direction générale.

Le résultat de ce dialogue de gestion pourra faire l'objet d'un retour périodique auprès des élus.

3. Les procédures

Les échanges avec les services et les remontées effectuées par les agents du service finances permettront de dégager les problématiques nécessitant la mise en place de nouvelles procédures, venant enrichir le catalogue des procédures déjà en place.

Les procédures qui en découlent seront écrites et partagées par l'ensemble des acteurs concernés.

Leur application devra être régulièrement contrôlée notamment lors des réunions de dialogue de gestion.

L'écriture des procédures ainsi que le contrôle de leur application permettront l'identification des zones de risques.

A terme, un guide des procédures sera rédigé et transmis à l'ensemble des intervenants du processus budgétaire.

II. Le budget

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil Municipal, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il se prépare, et s'exécute selon un calendrier précis, et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. La section d'investissement retrace les dépenses non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires. Elle a pour objet de regrouper les services dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif. A l'heure actuelle, la ville de Fosses ne dispose d'aucun budget annexe.

Le budget de la ville est voté par nature.

L'élaboration budgétaire doit répondre à cinq principes :

- L'annualité : Le budget est voté chaque année pour une durée d'un an (année civile). Il doit comprendre les dépenses et les recettes propres à l'exercice concerné.
- L'équilibre réel : Ce principe oblige les collectivités territoriales à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. L'annuité en capital de la dette doit être couverte par des recettes propres de la collectivité.
- L'unité : La totalité des dépenses et des recettes est inscrite dans un seul document.
- L'universalité : Le budget décrit l'ensemble des recettes qui financent l'ensemble des dépenses.
- La spécialité : Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts par chapitres ou par articles, dans chacune des sections (fonctionnement et investissement).

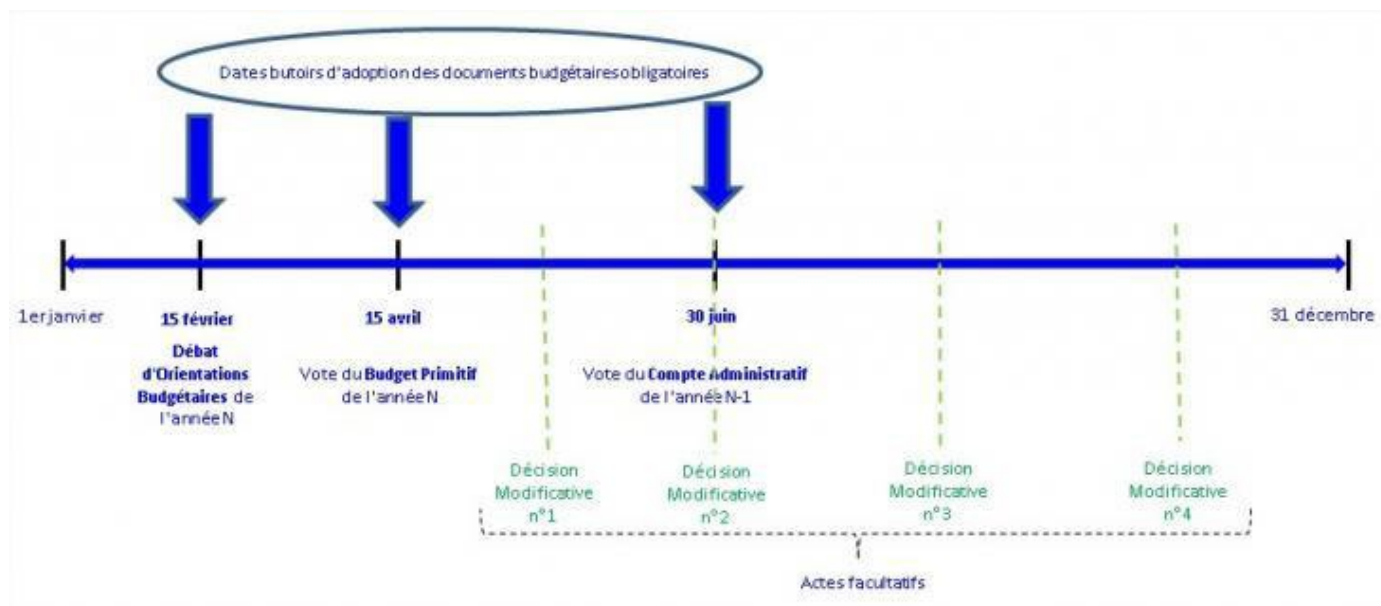
Ces principes sont à la fois des règles de fond et de forme. Ils doivent faire l'objet d'une application stricte. Cependant, la plupart d'entre eux comporte une ou plusieurs dérogations qui visent à simplifier les procédures ou à améliorer la gestion budgétaire.

De manière générale, ces principes sont les garants de la démocratie locale, à travers le rôle de l'assemblée délibérante. Ils permettent à l'assemblée d'avoir une connaissance détaillée et transparente du budget proposé au vote. *A posteriori*, ils facilitent le contrôle et assurent que le budget

voté soit effectivement exécuté. Enfin, ces principes garantissent l'autonomie financière des collectivités locales.

A. Le cycle budgétaire

1. Calendrier budgétaire



Calendrier type de la commune de Fosses :

- Exercice N-1 vote du budget

Sem 30 : envoi des maquettes budgétaires aux services indiquant le réalisé et la liste des engagements non soldés

Sem 38 : retour des gestionnaires au service finances des engagements à solder et des éventuels ajustements budgétaires à réaliser

Sem 39 : envoi de la note de cadrage : elle est adressée aux services pour la section de fonctionnement et d'investissement, elle rappelle les objectifs financiers et précise le déroulement du calendrier budgétaire

Sem 40 à 45 : préparation des propositions budgétaires N+1

Sem 46 : 1^{er} collectif budgétaire : les budgets sont présentés aux élus pour un 1^{er} arbitrage

Sem 47 et 48 : retour aux services du 1^{er} collectif budgétaires et le cas échéant réajustement des budgets

Sem 49 : 2^{ème} collectif budgétaire

Sem 49 à 52 : clôture de fin d'année : arrêt des émissions des bons de commandes, dernières validations de factures pour mandatement.

- **Exercice N vote du budget**

Sem 1 à 4 : journée complémentaire, passation des dernières écritures et établissement des restes à réaliser, éventuelles dernière décision modificative budget N-1 (avant le 20 janvier)

Sem 4 : Débat d'orientation budgétaire

Sem 5 à 8 : derniers ajustements budgétaires

Sem 9 à 11 : préparation de la maquette budgétaires et des annexes

Sem 12 : vote du compte financier unique et du budget primitif

Sem 21 à 52 : éventuelles décisions modificatives

Le calendrier présenté peut être modifié sous réserve du respect des échéances légales.

Ainsi, et en cas d'adoption d'une modification du calendrier budgétaire impliquant un vote du budget N avant que l'exercice concerné ne débute (par exemple, vote du budget N en décembre de l'exercice N-1, afin qu'il puisse s'appliquer dès le 1^{er} janvier de l'année N), une reprise des résultats N-1 à l'occasion d'un budget supplémentaire adopté au cours de l'année N serait nécessaire

Le responsable du service finances est garant du respect du calendrier budgétaire.

2. Les orientations budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, la Ville de Fosses organise en Conseil Municipal un débat sur les orientations budgétaires générales de l'exercice.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

3. Le Budget Primitif

- **La préparation budgétaire :**

Les services le souhaitant peuvent solliciter un rendez-vous avec le service finances pour toutes les questions techniques relatives à la construction de leur budget.

Les services présentent par la suite leurs propositions budgétaires à leur direction opérationnelle qui doit valider le budget présenté.

- Section de fonctionnement

Les services préparent par écrit leur budget, identifient les coûts par projet en tenant compte des évolutions, et les marchés à passer ou à renouveler, renseignent les tableaux transmis par le service finances et font remonter leurs éventuels besoins RH.

Ces propositions budgétaires sont ensuite transmises sous couvert de la direction opérationnelle à laquelle ils sont rattachés, au service finances, accompagné d'une note explicative.

Arbitrages de la section fonctionnement :

Toutes les modifications d'arbitrage sont saisies par le service finances. Seuls les agents du service finances ont un droit d'accès afin de réaliser les modifications suite aux collectifs budgétaires.

- Section Investissement - Dépenses

Les services identifient leurs besoins en achats de matériel dans le budget transmis au service finances. Les services font remonter les besoins en travaux à la Direction des Services Techniques afin qu'elle puisse les intégrer dans son budget. Les demandes doivent être motivées.

Arbitrages de la section investissement :

Les projets sont présentés en collectifs budgétaires. Les demandes de travaux sont présentées par la Direction des services techniques.

Concernant les grands projets du mandat, des ajustements peuvent être effectués d'une année sur l'autre ou d'une opération à l'autre suivant les capacités financières et la recherche d'équilibre de la section.

- Section Investissement - Recettes

Les subventions d'investissement :

Un agent rattaché au service des finances identifie les sources de financement en lien avec les directions concernées. Il monte et rédige les dossiers de subvention et en suit l'exécution

Les emprunts :

Il existe un niveau d'emprunt à ne pas dépasser.

Les emprunts sont inscrits au regard des projets à mener, en fonction du reste à financer prévisionnel établi lors des perspectives financières.

L'objectif de la commune étant d'avoir en fin de mandat, une capacité de désendettement inférieure au seuil de vigilance (8 ans).

- **Arbitrage final du budget :**

L'arbitrage final du budget est présenté à l'élue aux finances et réalisé par le Maire in fine.

Le budget est présenté aux adjoints en réunion de municipalité.

4. Le budget supplémentaire

Pour une année N, le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour double objet :

- de reprendre, après le vote du compte administratif N-1, les résultats de l'exercice clos ainsi que les éventuels reports de crédits en investissement et fonctionnement (le montant des reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au compte administratif de l'exercice écoulé) ;
- de proposer une modification du budget N dans le cadre de cette reprise.

Le vote du budget supplémentaire N ne pourra intervenir qu'après adoption du compte administratif de l'année N-1, ce qui n'exclut pas qu'une même session puisse voir le vote du compte administratif puis le vote du budget supplémentaire.

Dans sa présentation, il reprend la structure du budget primitif.

5. Les décisions modificatives

Au cours de l'exécution budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision Modificative ». La collectivité souhaite limiter le recours à ces décisions au minimum nécessaire.

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

Le suivi de l'exécution budgétaire permet de déceler et d'anticiper les dépassements de crédits potentiels, les sous-consommation ou reports de crédit potentiels.

Le service finances recense et centralise les demandes de virements entre chapitre ainsi que les demandes de crédits complémentaires qui doivent être motivées.

Les inscriptions nouvelles ou ajustements de crédits doivent être motivés et gagés par des recettes nouvelles ou des redéploiements de crédit.

Les décisions modificatives concernent essentiellement des transferts de crédits entre chapitres budgétaires et des ajustements de consommations aux prévisions des dépenses pluriannuelles.

6. Le compte financier unique

La ville de Fosses est passée au compte financier unique pour la gestion 2025. Ce document unique permet d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouvent simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité.

La trésorerie et la commune valident dans un premier temps l'exécution budgétaire de l'exercice (les dépenses et les recettes), la trésorerie travaille sur la partie patrimoniale (comme dans le Compte de Gestion), la commune envoie un flux à la trésorerie avec l'ensemble des annexes qu'elle remplissait pour son Compte Administratif (état du personnel, dettes, engagement hors bilan...). Ces informations sont regroupées au sein du CFU, qui est voté par la commune à la place du Compte Administratif et de l'approbation du Compte de Gestion. Attention comme pour le vote du Compte Administratif, le maire devra quitter la salle pour le vote du CFU

7. Les indicateurs de gestion

Les principaux indicateurs relatifs à la stratégie de désendettement de la ville sont les suivants:

- Le ratio de désendettement
- Le montant et le taux d'épargne brute

- **Le ratio de désendettement :**

Ce ratio est calculé en divisant le montant de la dette au 31 décembre de chaque année par le montant de l'épargne brute de la collectivité.

Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour résorber complètement son endettement si elle consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la dette.

- **Épargne brute :**

Elle correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle ne doit pas être négative et est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

- **Taux d'épargne brute**

Le taux d'épargne brute correspond au ratio d'épargne brute divisé par les recettes réelles de fonctionnement (exprimé en %). Ce ratio indique la part de ses recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement).

La collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser ses dettes.

La ville de Fosses souhaite respecter les ratios prudentiels en maintenant sa capacité de désendettement inférieure à 10 ans et un taux d'épargne brute compris entre 8% et 15%.

Ces indicateurs sont indiqués tous les ans dans le DOB de façon prospective.

- **L'épargne nette :**

Il s'agit de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts. L'épargne nette permet de financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt, indépendamment des ressources propres de la section d'investissement.

B. Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP - CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'**investissement** peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.

Les AP sont décidées et modifiées par le conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.

La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre.

Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût complet et comporte un poste aléas et révisions.

Dans l'application financière, les AP font l'objet d'une inscription analytique ad hoc.

Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision, avec ajustement des derniers CP, soumise à la validation du conseil municipal.

Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.

Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet d'une ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

1. La gestion des AP

La délibération relative au vote d'une AP est rédigée par le service des finances en relation avec la direction concernée.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

2. Modification et ajustement des CP

Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'AP.

Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N+1.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative.

L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.

Si cet ajustement n'a pas fait l'objet d'un engagement pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés sont annulés et ne sont pas reportés.

3. Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

Les dotations affectées aux dépenses de **fonctionnement** peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

La ville de Fosses, n'est à l'heure actuelle pas engagée dans cette démarche

III. L'exécution budgétaire

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.

Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion mises en place par la Ville, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

A. Les grands principes comptables

1. Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

L'ordonnateur : le Maire de la Ville de Fosses est chargé de constater les droits et les obligations de la commune, de liquider les recettes et d'émettre les ordres de recouvrer.

Il engage, liquide et ordonnance les dépenses.

Le comptable : le comptable du SGC de Garges les Gonesse (comptable public), agent de l'Etat, contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par la Ville de Fosses.

2. Autres principes comptables

Les principaux principes comptables garantissant la production de comptes annuels fiables sont les suivants :

- **La régularité** : conformité aux lois et aux règlements en vigueur des opérations financières conduisant aux enregistrements comptables, en lien avec la nomenclature budgétaire ;
- **La sincérité** : comptabilisation des dépenses et des recettes en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné ;
- **L'exhaustivité** : enregistrements comptables reflétant la totalité des droits et obligations de la métropole ;
- **La spécialisation des exercices** : enregistrement définitif en comptabilité des opérations se rattachant à la bonne période comptable ou au bon exercice ;
- **La permanence des méthodes** : les mêmes règles et procédures sont appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables d'un exercice à l'autre ;
- **L'image fidèle** : les comptes donnent une représentation du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de la métropole conforme à la réalité.

B. La gestion des tiers

Les tiers correspondent aux fournisseurs et créanciers de la ville. La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes des collectivités. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'utilisateur et prépare à un paiement ou à un recouvrement fiabilisé.

Les saisies de ces données doivent impérativement se conformer aux normes techniques en vigueur et notamment aux dispositions du protocole d'échange standard Hélios version 2 (PES V2). La création des tiers dans l'outil de gestion comptable et budgétaire est réalisée par le service finances à la demande des services.

Les modifications et blocage de tiers suivent le même processus.

C. L'engagement comptable

1. Définition

L'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement,
- Les crédits disponibles au mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

Dans le cadre des crédits gérés en AP, l'engagement porte sur l'AP et donc sur les crédits pluriannuels. Hors gestion en AP, l'engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel la Ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. La signature de l'engagement juridique est de la compétence exclusive du Maire qui peut déléguer sa signature conformément à la réglementation en vigueur.

2. L'engagement des dépenses

En dépenses, l'engagement est effectué par les services gestionnaires dans l'outil de gestion financière. Il doit être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment.

Dans le cadre des marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par la lettre de notification ou en matière de travaux par l'envoi d'un ordre de service.

Hors marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par un bon de commande, accompagné, s'il y a lieu, de pièces complémentaires, tels que devis, contrat, convention... L'engagement comptable peut être ponctuel (pour un achat), ou annuel pour certains types de dépenses tels que les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance annuels reconductibles...

S'agissant des engagements annuels, ils sont effectués par le gestionnaire concerné en début d'année, sous couvert de la validation du service finances.

Concernant les autres engagements, les services opérationnels effectuent des propositions de bons de commande dans le logiciel de gestion financière avec les éventuelles pièces justificatives (devis, contrat, décision, convention...). Ces propositions de bons sont contrôlées, validées ou rejetées par les agents du service finances qui contrôlent l'imputation comptable, la référence du marché éventuellement, les devis, le tiers, le montant, la TVA... Une fois validé, le bon de commande est adressé au signataire dûment habilité, via parapheur (à terme via parapheur électronique).

Le niveau hiérarchique des signataires est différent en fonction du montant du bon de commande :

- a) Jusqu'à 4.000 € HT : signature par les directeurs ;
- b) De 4.000 € à 15.000 € HT : signature par la direction générale;
- c) Au-delà de 15.000 € HT : signature par le Maire ou les élus habilités

La transmission du bon de commande signé au fournisseur ou au prestataire est du ressort du service demandeur.

En dépenses, il existe deux types d'engagement : les engagements qui portent sur les crédits de paiement de l'exercice et les engagements qui portent sur les autorisations de programme. Ces derniers permettent d'avoir visibilité pluriannuelle des engagements de la collectivité.

3. L'engagement des recettes

La comptabilité d'engagement ne constitue pas une obligation en matière de recettes. L'engagement de recettes est, cependant, un acte indispensable à leur suivi permettant d'assurer la qualité de la gestion financière de la collectivité.

En investissement, les subventions à percevoir font l'objet d'un engagement de recettes par le service finances dès notification de l'arrêté attributif, la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

Des engagements de recettes sont également créés pour permettre les écritures de fin d'année, telles que les rattachements.

C. L'exécution financière des dépenses

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.

Conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local, les fournisseurs de la collectivité ont l'obligation de déposer leurs factures sur la plate-forme nationale Chorus Pro. Pour le dépôt des factures, la ville a choisi de ne pas rendre obligatoire la référence de l'engagement comptable, ni de code service afin de permettre l'enregistrement automatisé des factures dans le logiciel de gestion financière et la transmission automatique des factures vers les services concernés.

Le délai global de paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception des factures, délai décomposé en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont facturés. Ce délai court à compter de la mise à disposition de la facture sur la plate-forme Chorus Pro. Il peut être interrompu pour différents motifs. Depuis la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable, le délai global de paiement a été fortement réduit.

A réception de la facture, l'ordonnateur liquide et ordonnance les dépenses.

1. La liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation et contrôle du service fait

La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.

La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires au sein de l'outil de gestion financière. Une adaptation des procédures peut être mise en place. D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant :

La constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique (chef de service généralement), en indiquant la date de service fait au moment de valider la facture dans le logiciel financier. Le service procède à ce moment au rapprochement de sa facture avec le bon de commande

Le visa remonte alors dans l'application financière. Les agents du service finances peuvent ainsi vérifier le rapprochement entre la facture et l'engagement comptable après avoir contrôlé :

- La conformité du prix facturé au devis, contrat, convention ou bordereau de prix,
- Le calcul de la révision de prix le cas échéant,
- La conformité de la facture aux dispositions fiscales (SIRET, TVA...).

- La liquidation à proprement dite

Elle consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par les agents du service finances qui ajoutent les pièces justificatives obligatoires et vérifient la cohérence et l'exhaustivité de ces pièces et conduisent à proposer le « mandat » après certification du service fait.

2. Le mandatement

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat). Chaque mandat doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par décret.

Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

La responsable du service finances est chargée de la 1^{ère} validation des mandats et des titres des recettes. Ils sont ensuite validés par la direction générale avant de partir à la signature de la Maire. Ce circuit s'effectue via un parapheur électronique.

Une fois les mandats signés, ils sont envoyés par voie dématérialisée au service de gestion comptable (SGC) de la commune.

Le paiement est ensuite effectué par le Comptable du SGC de la commune qui effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement.

D. La gestion des recettes

La collectivité émet un titre de recette pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles, sans attendre le versement par des tiers débiteurs. L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes. Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est le seul habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

1. Ordonnancement des recettes :

L'ordonnancement des recettes prend la forme d'un titre de recettes qui se décompose en trois phases :

- La constatation des droits. Elle sert à vérifier la réalité des faits générateurs de la recette ;
- La liquidation. Cette phase permet de calculer le montant de la recette ;
- La mise en recouvrement. A ce stade, un ordre de recettes est émis.

Le service finances établit un état liquidatif accompagné des pièces justificatives transmises par les services concernés. Les services doivent s'assurer de la bonne identité du débiteur, gage de fiabilité du recouvrement. Un titre de recettes est ensuite émis.

2. Les différents types de recettes

- **Les dotations de l'Etat**

Les dotations de l'Etat sont essentiellement constituées par la Dotation globale de fonctionnement. Elles sont versées mensuellement par l'Etat.

- **Les recettes fiscales**

La fiscalité directe, au travers des impôts locaux et de différentes taxes (sur l'électricité, sur les droits de mutations, sur la publicité...) apporte la majeure partie des ressources de la ville. Ces recettes sont des produits assurés, versés tous les mois par l'Etat.

- **Les recettes tarifaires**

La gestion des recettes incombe aux services gestionnaires. Ainsi, il leur appartient de constater les droits à émettre un titre, de vérifier la réalité de la recette, sa nature, son montant ainsi que la parfaite désignation du débiteur (pour éviter toute hésitation sur son identité et faciliter le recouvrement par le comptable public).

Ces éléments et pièces justificatives sont transmis, pour émission du titre, à la direction des affaires financières. Il s'agit de factures ou d'états indiquant la liquidation de la recette conformément aux délibérations tarifaires votées par le Conseil municipal.

Ils transmettent également les informations relatives aux nouveaux contrats afin que la direction des affaires financières puisse émettre les titres de recette.

Le service finance mène une réflexion sur les contrôles internes à mettre en place.

Le service Comptabilité de la Direction des affaires financières saisit les titres de recettes dans le logiciel de gestion comptable en y adjoignant l'ensemble des pièces nécessaires à la liquidation de la recette. Il émet ensuite les bordereaux de titres qui sont transmis de manière dématérialisée au comptable public après signature de l'ordonnateur.

- **Les subventions à percevoir**

Le montage des dossiers de demande de subventions est effectué par les services gestionnaires. Le dossier est envoyé au service finances pour contrôle des données financières intégrées. A réception de la lettre de notification d'attribution de la subvention, les services en informent la responsable du service finances en lui faisant parvenir ce document imputé.

- **La perception du FCTVA**

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le calcul du FCTVA est automatisé depuis l'exercice 2022. Cependant, les états légaux seront toujours transmis aux services préfectoraux.

- **Les recettes à régulariser**

Tous les mois, le comptable public adresse un état P503 au service comptabilité. Ce relevé liste les encaissements faits directement sur le compte du Trésor Public pour la commune. Il s'agit des recettes en attente c'est-à-dire des recettes encaissées, non titrées et à régulariser.

Les services gestionnaires doivent transmettre le cas échéant au service finances les documents relatifs aux recettes à régulariser dont ils ont connaissances.

Le service finances saisit et émet les titres de recettes.

- **Les annulations de recettes**

Des recettes peuvent être annulées après contestation du débiteur ou suite à une erreur de facturation. L'annulation est effectuée par le service finances sur demande écrite du service opérationnel, via un certificat administratif motivé.

E. Les virements de crédits hors AP/CP

Les virements de crédits consistent à retirer un montant disponible sur une ligne budgétaire pour l'affecter à une autre ligne budgétaire au sein d'un même chapitre.

Les services gestionnaires doivent faire une demande de virement auprès du service finances, seul habilité à les effectuer. Cette demande doit préciser le compte budgétaire à créditer, le compte budgétaire à débiter et la somme mouvementée et le motif du virement de crédit.

1. Fongibilité des crédits :

La nouvelle nomenclature M57 permet à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Au-delà de cette limite, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative.

Sur proposition des directions opérationnelles, et après validation de la direction générale, le service finances procède au virement de crédit après décision expresse de l'ordonnateur transmise au contrôle de légalité. Cette décision est notifiée au comptable public. L'assemblée municipale en est informée au plus proche conseil suivant.

2. Gestion des dépenses imprévues :

Il est possible de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution. Il n'y a donc pas de possibilité de voter des CP de dépenses imprévues.

IV. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année

A. Gestion du patrimoine

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la Ville. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la Ville incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la Ville connaît le cycle comptable suivant :

1. Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la Ville

Cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au Trésorier Principal Municipal. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.

2. La sortie de l'immobilisation

La sortie de l'immobilisation du patrimoine fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) sont comptabilisées.

Les services font remonter au service finances toute mise au rebut d'un bien afin qu'il puisse être sorti de l'état d'inventaire. Cette mise au rebut doit être accompagnée d'une décision.

B. Les amortissements

L'amortissement de l'immobilisation permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Conseil Municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.

Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

C. Les provisions

Les provisions désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre semi- budgétaire afin de bien sanctuariser les crédits affectés. Elles doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est effectuée.

La liste des provisions pouvant exister dans la collectivité sont les suivantes :

- Dépréciation sur créances :
 - La liste des créances non recouvrées est transmise par le comptable public et les retards d'encaissement sont provisionnés à hauteur de 15 % pour les créances non recouvrées datant de plus de deux ans.
- Garanties d'emprunts :
 - La liste des garanties d'emprunts est élaborée par le service finances.
 - Les bilans des organismes dont la dette est garantie par la collectivité devront être examinés annuellement.
 - Les pourcentages de garanties par rapport aux recettes réelles de la collectivité devront être vérifiés
- Contentieux
 - Une fois par an au moment de la préparation budgétaire un point sur les contentieux est effectué en lien avec le service juridique,
 - En cas d'existence d'un risque avec un impact financier significatif, une provision pour risque est comptabilisée.

La dépréciation ou la provision ainsi que son suivi et son emploi sont retracées sur l'état des dépréciations et des provisions constituées joint au budget et au compte administratif.

D. Les régies

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et sous la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

La création d'une régie est de la compétence du conseil municipal mais elle peut être déléguée au Maire, comme c'est le cas à Fosses. Les régies sont alors créées par arrêté municipal.

L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de régie.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- De l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- Du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- De la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- De la conservation des pièces justificatives ;
- De la tenue de la comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations, qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

Le service de gestion comptable (SGC) a pour rôle de :

- Contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par le service finances de la Ville;
- Procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- Contrôler les régies.

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs.

Afin d'en assurer leur fonctionnement correct et régulier, un référent « régies » est placé pour coordonner le suivi et l'assistance des régies, ainsi que l'organisation des contrôles conjoint avec le comptable public.

E. Le rattachement des charges et des produits

En application du principe d'indépendance des exercices, la commune est tenue de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent. Seule la section de fonctionnement est donc concernée.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- en dépenses : les crédits engagés non mandatés correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du service fait). En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :
 - la dépense est engagée ;
 - le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours ;
 - la facture n'est pas parvenue avant la fin de la journée complémentaire.
- en recettes : les crédits engagés non titrés correspondant aux produits pour lesquels un droit acquis au cours de l'exercice considéré, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

L'obligation de rattachement est modulée au regard de l'incidence significative sur le résultat.

F. Les reports (restes à réaliser)

La ville de Fosses ne pratique pas les restes à réaliser en section de fonctionnement.

Les restes à réaliser concernent donc exclusivement la section d'investissement et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice telles que ressortant de la comptabilité d'engagements tenue par la métropole ;
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1).

L'état des restes à réaliser est établi chaque année par l'ordonnateur (président), puis transmis au comptable public pour visa de celui-ci.

L'établissement des restes à réaliser de l'exercice N permet notamment au comptable public, dès avant le vote du budget de l'année N+1¹, de procéder au règlement de toutes dépenses correspondantes (dépenses réelles d'investissement engagées avant le 31/12/N, n'ayant pas donné lieu à mandatement avant la clôture de l'exercice N, reportées en conséquence en N+1, et figurant à ce titre dans l'état des restes à réaliser susvisé signé par l'ordonnateur et le comptable public).

G. Les charges à étaler

Certaines charges peuvent faire l'objet d'un étalement permettant de répartir leur poids financier sur plusieurs exercices, bien que la dépense soit constatée financièrement au cours d'un seul exercice. C'est le cas notamment pour :

- les indemnités de renégociation de la dette capitalisée sur la durée résiduelle de l'emprunt ;
- les frais d'émission d'un emprunt obligataire sur la durée de l'emprunt.

Le cas échéant, cet étalement, ainsi que sa durée, doit faire l'objet d'une délibération et doit être détaillé dans un état annexe du compte administratif.

H. La journée complémentaire

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année N.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle est, par principe, la plus courte possible et limitée aux opérations comptables.

V. La gestion de la dette et de la trésorerie

A. Gestion de la dette

1. La dette propre

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée. Le Maire de la Ville de Fosses peut ainsi :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- Résilier l'opération arrêtée ;
- Signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- Recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- Contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, à la sécurisation et au réaménagement de son encours ;
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

2. Les garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par l'assemblée délibérante. Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le Maire.

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland » ainsi qu'au règlement interne voté par le Conseil Municipal. Ce qui impose notamment aux collectivités trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement ;
- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité ;
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme. Ces ratios sont cumulatifs.

Les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (OPH) ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'Etat (article L.2252-2 du CGCT).

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif au sein du document intitulé « Etat de la dette propre et garantie ».

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La Ville est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

B. Gestion de la trésorerie

1. Compte de trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

2. Lignes de crédits

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune inscription de recette budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Municipal, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Le Maire de la Ville de Fosses a reçu délégation du Conseil Municipal pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé par délibération.

Glossaire

Affectation (du résultat)

Décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser (c'est-à-dire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté), après couverture du besoin de financement de la section d'investissement (voir ce terme).

Amortissement

L'amortissement des immobilisations comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par la collectivité. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

Les biens amortissables et les durées d'amortissement peuvent être précisés ou le règlement budgétaire et financier renvoie à la délibération relative au mode et à la durée d'amortissement.

Annuité de la dette

Somme du montant des intérêts et du remboursement en capital des emprunts, à échoir (budget) ou échus (compte administratif) au cours d'un exercice.

Le remboursement annuel de la dette en capital entre dans le calcul d'un ratio réglementaire (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement).

Autorisation de programme, autorisation d'engagement

Autorisation d'engager une dépense pluriannuelle demeurant valable sans limitation de durée jusqu'à son utilisation, sa révision ou son annulation.

Les autorisations de programme concernent les dépenses de la section d'investissement, les autorisations d'engagement certaines dépenses de la section de fonctionnement.

Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement

Le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution de la section (voir ce terme) corrigé des restes à réaliser (voir ce terme).

Chapitre budgétaire

Division du budget d'un organisme public constituant, le plus souvent, le niveau de contrôle de la disponibilité des crédits budgétaires.

Pour les collectivités locales, division première d'une section budgétaire.

Comptable public

Personne, obligatoirement distincte de l'ordonnateur, dûment nommée à l'effet d'exécuter les recettes et les dépenses d'un organisme public, d'en tenir la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire, seule habilitée à en manier les fonds.

Le comptable public est astreint à la constitution de garanties et à la prestation d'un serment avant d'être installé. Il est personnellement et pécuniairement responsable des opérations qu'il effectue.

Compte administratif

Compte rendu par l'ordonnateur présentant les résultats de l'exécution du budget, y compris les restes à réaliser. Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif (CA) présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Compte de gestion

Compte rendu par le comptable public.

Compte de résultat

Document de synthèse conforme à la comptabilité générale, récapitulant les charges et les produits d'un exercice et dégageant son résultat.

Contrôle (contrôleur) de gestion

Ensemble des techniques utilisées par la personne chargée de cette fonction pour mesurer, analyser et améliorer la performance d'une organisation, consistant en une analyse périodique des écarts entre des réalisations et des prévisions traduisant les objectifs fixés par la direction de ladite organisation.

Contrôle de légalité

Contrôle de la régularité des actes des collectivités locales, exercé par le représentant de l'État, sanctionné par le juge administratif.

Crédit budgétaire

Autorisation d'engager et de mandater une dépense donnée à un ordonnateur.
Plus généralement, toute somme inscrite au budget, en recettes ou en dépenses.

Crédit de paiement

Limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes.

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, entrant dans le calcul de divers ratios réglementaires.

Encours de la dette

Cumul du capital restant dû des emprunts et dettes à long et moyen terme, entrant dans le calcul d'un ratio réglementaire (encours de la dette/population).

Engagement (d'une dépense)

Acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Il ne peut être pris que par un représentant qualifié de l'organisme agissant en vertu de ses pouvoirs. L'engagement doit rester dans la limite des autorisations budgétaires.

Exercice

Période comprise entre deux bilans successifs. Pour les collectivités territoriales, il s'agit de l'année calendaire, l'exercice budgétaire étant complété par la journée complémentaire.

Fonds de roulement

Somme des résultats cumulés des deux sections budgétaires hors restes à réaliser.

Gestion de fait

La gestion de fait est l'irrégularité qui consiste à s'immiscer dans le maniement ou la détention de deniers publics sans avoir la qualité de comptable public. La personne qui commet cette irrégularité se comporte en comptable de fait.

Immobilisations

Actifs destinés à rester durablement (i.e. au-delà de la fin de l'exercice) dans le patrimoine de l'entité. On distingue :

- les immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles) ;
- les immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de recherche et de développement, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, droit au bail, fonds commercial, subventions d'équipement versées pour les collectivités territoriales) ;
- les immobilisations financières (participations et créances rattachées à des participations, titres, prêts accordés, dépôts et cautionnements versés, créances à long terme).

Inventaire

Vérification de l'existence et de la valeur des actifs et des passifs, la constatation d'un écart entraînant des corrections apportées à la comptabilité pour la mettre en conformité avec l'inventaire (écritures dites d'inventaire).

Journée ou période complémentaire

Période allant au-delà du 31 décembre durant laquelle un ordonnateur est autorisé à continuer d'émettre des titres et des mandats de la section de fonctionnement du budget, ainsi que de la section d'investissement uniquement pour les opérations d'ordre budgétaires, datés du 31 décembre. Jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (N+1), l'ordonnateur peut solder les dépenses dont le service fait a été constaté avant le 31.12.N.et effectuer les opérations de rattachement à l'exercice.

Liquidation (d'une dépense ou d'une recette)

Détermination de la réalité et du montant d'une dette ou d'une créance d'un organisme public. La liquidation consiste, après constatation du service fait, à arrêter le montant exigible de la dépense ou de la recette.

Mandat de paiement (mandatement)

Ordre de payer une dépense, donné au comptable par l'ordonnateur ou, à défaut, par le représentant de l'État (voir Mandatement d'office).

Le mandat est dit de régularisation si le paiement est déjà intervenu.

Opération (de travaux)

Ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique, dans une période de temps et un périmètre limité.

Opération (d'investissement)

Correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Les crédits afférents à une même opération peuvent être regroupés dans un chapitre particulier de la section d'investissement du budget.

Opérations d'ordre

Par opposition aux opérations dites réelles, opérations qui n'entraînent pas un encaissement ou un décaissement.

Opérations financières

Terme générique désignant tout flux monétaire : opérations de dépenses et de recettes, et opérations de trésorerie.

Opérations pour compte de tiers

Opérations d'investissements réalisés par une collectivité publique pour le compte de tiers, dans certains cas juridiquement encadrés.

Ordonnancement ou mandatement

L'ordonnancement est l'ordre donné, par l'ordonnateur, de payer la dette de la collectivité, conformément aux résultats de la liquidation (voir ce terme). Il donne lieu à l'émission d'un mandat de paiement, d'un titre de recette ou un ordre de paiement sur certaines opérations. (opérations sous mandat) – CF Mandatement.

Ordonnateur

Personne chargée de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses d'un organisme public.

L'ordonnateur et son conjoint ne peuvent être nommés comptables dudit organisme.

Le maire est l'ordonnateur de la commune.

L'ordonnateur a notamment en charge la préparation du budget et l'établissement du compte administratif.

Voir Principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

Principe de non contraction des recettes et des dépenses

Il est fait recette du montant intégral des produits sans contraction entre les recettes et les dépenses.

Principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable

Principe fondateur des règles de la comptabilité publique selon lequel les différentes fonctions relatives à l'élaboration et à l'exécution des budgets publics ne peuvent pas être exercées par la même personne.

Les ordonnateurs préparent le budget et prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses.

Les comptables publics sont seuls chargés : de la prise en charge et du recouvrement des ordres de recettes et du paiement des dépenses, de la conservation et du maniement des fonds, de la conservation des pièces justificatives, de la tenue de la comptabilité. Ils sont personnellement et pécuniairement responsables des opérations dont ils sont chargés ainsi que de l'exercice régulier des contrôles qu'ils sont tenus d'exercer en matière de recettes et de dépenses.

Provisions

Pour un actif, synonyme, en comptabilité des collectivités territoriales, de dépréciations.

Passif constitué en contrepartie d'une charge calculée, volontairement ou par obligation réglementaire (provisions dites réglementées), pour faire face à une charge ou un risque futurs. La provision doit être reprise en produit lorsque la charge a été constatée ou que le risque a disparu.

Rattachement

La procédure de rattachement ne concerne que la section de fonctionnement. Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges à payer et les produits à recevoir qui s'y rapportent et qui n'ont pas encore été comptabilisés au cours de cet exercice mais qui correspondent à des services faits constatés au 31 décembre.

Le rattachement consiste également à soustraire d'un exercice donné certaines charges et certains produits comptabilisés au cours de cet exercice mais qui en réalité ne le concernent pas : il s'agit des charges et produits constatés d'avance.

Ratio de couverture (des autorisations de programme et d'engagement)

Rapport entre les restes à mandater sur les autorisations de programme ou d'engagement affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

Recettes grevées d'une affectation spéciale

Par dérogation au principe d'universalité budgétaire, recettes affectées à des dépenses précises en application de dispositions législatives, réglementaires ou de stipulations conventionnelles, notamment de certaines subventions, de certains dons et legs, de certaines taxes, des amendes de police, du versement de transport, de certaines dotations de l'État.

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, entrant dans le calcul de divers ratios réglementaires.

Reports de crédits

Inscription au budget d'un exercice des crédits budgétaires non utilisés au cours de l'exercice précédent. Pour les collectivités territoriales, les reports de crédits sont effectués sans vote mais doivent être justifiés par des états de restes à réaliser.

Reprise des résultats

Inscription des résultats au budget de l'exercice suivant dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. Le résultat de la section d'investissement est toujours repris pour le montant arrêté au compte administratif, alors que le résultat de fonctionnement n'est repris, s'il s'agit d'un excédent, que pour la partie qui n'est pas affectée à la section d'investissement, en réserves ou pour couvrir le besoin de financement de cette section.

Ressources propres de la section d'investissement

Recettes de la section d'investissement, y compris le virement prévisionnel en provenance de la section de fonctionnement (*voir Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement*). Elles doivent être égales ou supérieures au montant du remboursement en capital des annuités d'emprunt pour que le budget soit considéré comme étant en équilibre (*voir Equilibre budgétaire*).

Restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant

Restes à recouvrer

Titres restant à recouvrer entièrement ou partiellement.
État produit par le comptable pour en justifier lors d'un arrêté des écritures.

Résultat (net) de l'exercice

Différence entre les produits et les charges d'un exercice. Bénéfice si la différence est positive, perte sinon.

Résultat de la section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice. Pour son affectation, il est cumulé avec le résultat antérieur reporté à l'exclusion des restes à réaliser

Sections budgétaires

Division première du budget d'une collectivité locale entre dépenses et recettes correspondant aux opérations courantes de gestion (section de fonctionnement) et dépenses et recettes relatives aux opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité ou d'un tiers bénéficiant d'une subvention (section d'investissement).

Service fait (règle du)

Règle de la comptabilité publique selon laquelle une dépense ne peut être payée que si le service a été fait. Il appartient à l'ordonnateur d'en justifier. Pour les collectivités locales, la signature par l'ordonnateur du bordereau récapitulatif des mandats emporte justification du service fait.

Solde –

Différence entre le total des débits et des crédits d'un compte. Le solde du compte est dit débiteur si le montant des débits est supérieur, créditeur sinon. Différence entre certains postes ou rubriques du compte de résultat.

Solde d'exécution de la section d'investissement

Correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis au cours de l'exercice, y compris le cas échéant les réductions et annulations de recettes et de dépenses, augmentée ou diminuée du report des exercices antérieurs.

Subventions d'investissement

Ressource accordée unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisations.
Pour le bénéficiaire, il s'agit d'un passif devant être intégré progressivement au résultat. Pour la collectivité territoriale qui l'attribue, il s'agit d'une immobilisation incorporelle amortissable selon des durées forfaitaires.

Suspension de paiement

Acte motivé par lequel le comptable signifie à l'ordonnateur son refus de payer une dépense. L'ordonnateur peut, en retour, signifier au comptable un ordre de réquisition. Ce faisant, il substitue sa propre responsabilité à celle du comptable qui est, néanmoins, tenu de refuser de déférer à l'ordre de réquisition dans certains cas : insuffisance des crédits, crédits irrégulièrement ouverts, défaut de visa du contrôleur financier lorsque celui-ci est requis, absence de justification du service fait, actes non exécutoires, manque de fonds disponibles, caractère non libératoire du paiement ordonné.

Titre de recette

Ordre de recouvrer une recette, donné au comptable en principe par l'ordonnateur ou, à défaut, par le représentant de l'État.

Travaux en régie

Immobilisations réalisées par un organisme public par ses propres moyens et pour lui-même. Production immobilisée pour le plan comptable général.

Virement de crédits

Possibilité offerte à un ordonnateur d'abonder les crédits d'une ligne budgétaire au moyen des crédits disponibles d'une autre ligne. Le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein du budget dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, de fonctionnement et d'investissement, en dehors des dépenses de personnel. Lorsque le maire use de cette faculté, il doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement figurant, sous la forme d'un chapitre ne comportant pas d'article et ne donnant pas lieu à réalisation, en dépenses de cette section et comme recette de la section d'investissement.

La collectivité est libre de constituer ou non cette forme d'épargne dès lors que son budget est équilibré.



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le :

27 MAI 2026
27 MAI 2026

Publié le :

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.049

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENNINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-14 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où le compte financier unique de la commune est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant la candidature de FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE ;

Après en avoir délibéré,

- **ELIT FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE** pour exercer les fonctions de président de séance pour l'approbation du compte financier unique 2025 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.050

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le CFU 2025 et son rapport de présentation annexé ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU 2025 peut se présenter et résumer comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 284 348,26	13 539 337,00	24 823 685,26
	Recettes réalisées (1)	B	5 821 401,04	14 201 385,05	20 022 786,09
	Restes à réaliser	C	2 438 358,10	0,00	2 438 358,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 568 856,46	17 105 872,17	25 674 728,63
	Dépenses réalisées (1)	E	4 742 040,72	13 023 528,76	17 765 569,48
	Restes à réaliser	F	1 357 514,30	0,00	1 357 514,30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 079 360,32	1 177 856,29	2 257 216,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 715 491,80	3 566 535,17	851 043,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 636 131,48	4 744 391,46	3 108 259,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 080 843,80	0,00	1 080 843,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-555 287,68	4 744 391,46	4 189 103,78

La Maire s'étant retirée au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget de la commune de Fosses ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



FICHE PRATIQUE N°2
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
CFU 2025 – VILLE DE FOSSES

1 – Eléments de contexte

En 2024, la croissance mondiale était affichée à 3,1 % et l'OCDE estimait que la croissance du PIB mondial poursuivrait sa légère remontée pour atteindre 3,2 % en 2025.

Les tensions sur les marchés du travail semblaient en effet s'atténuer, bien que les taux de chômage aient atteint des points historiquement bas. Des risques de baisse planaient tout de même, notamment en lien avec l'intensification fin 2024 des tensions géopolitiques impliquant une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers. Malgré cette incertitude, la croissance mondiale a été particulièrement résiliente en cette année 2025.

Concernant l'inflation mondiale elle était annoncée en reflux à 3,5 % en 2024 puis à 2,9 % en 2025. La baisse de l'inflation n'a cependant pas été confirmée, puisqu'elle s'est finalement élevée à 4.2% pour cette année 2025.

Par ailleurs après des mois d'incertitudes la loi finances avait finalement été votée le 14 février 2025 et prévoyait de redresser les comptes publics à hauteur de 50 milliards d'euro et de ramener le déficit à 5.4% du PIB en 2025. Pour les communes l'effort représentait 2.2 milliards d'euros

Par conséquent, la commune avait fait le choix de rester vigilante et de continuer à contenir l'évolution des dépenses, en particulier des charges à caractère général, et d'avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

Ainsi, l'objectif était de préserver la qualité des services municipaux et de préserver un niveau d'épargne brute permettant d'être en mesure d'arriver au terme du plan pluriannuel d'investissement (PPI) qu'elle s'était fixé sur le mandat tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

2 – Ressources, charges des sections de fonctionnement et d'investissement et montant du budget consolidé

Dans le CA 2025 on observe par rapport au CA 2024 une très légère augmentation de 0.71% des recettes réelles liée principalement à la dynamique fiscale, les dotations étant quant à elle en baisse.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement sont, elles, en augmentation de 2.28%.

Le budget prévisionnel 2025 était construit sur la base d'une hausse de +5,91% des dépenses de fonctionnement, elles auront été finalement de 3.3 %, ce qui reste encore significatif mais démontre les efforts menés afin de limiter les conséquences de l'inflation.

Bien que les charges de personnels soient en hausse de 2.1% en raison des évolutions réglementaires, le réalisé est moins important que le prévisionnel 2025. La masse salariale avait en effet été estimée à 7 540 000 €. Alors que nous sommes chaque année face à un budget estimé à sa juste hauteur, nous constatons en 2025 un écart significatif entre l'estimé et le réalisé : cette différence marquée est le fruit d'une difficulté à recruter sur divers postes et notamment sur ceux qui demandent une plus-value technique et une formation obligatoire à l'exercice du métier (plombier, électricien, directeur des services techniques ou encore animateurs d'enfants sur les temps périscolaires).

C'est ainsi que la section de fonctionnement se répartit comme suit :

Dépenses		Budget Primitif	Crédits Ouverts	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 699 440,84	3 737 880,84	3 440 260,85
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 690 000,00	7 690 000,00	7 439 400,66
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	65 000,00	71 146,00	71 146,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 277 790,00	1 277 790,00	1 238 148,91
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		12 732 230,84	12 776 816,84	12 188 956,42
66	CHARGES FINANCIERES	400 000,00	400 000,00	359 956,72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	20 000,00	764,81
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total dépenses réelles		13 172 230,84	13 216 816,84	12 569 677,95
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	500 000,00	500 000,00	453 850,81
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 389 055,33	3 389 055,33	
Total dépenses d'ordre		3 889 055,33	3 889 055,33	453 850,81
002	RESULTAT REPORTE			
Total général		17 061 286,17	17 105 872,17	13 023 528,76

Recettes		Budget Primitif	Crédits Ouverts	Réalisations
013	ATTENUATION DES CHARGES	120 000,00	120 000,00	205 760,12
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 002 540,00	1 002 540,00	1 062 829,67
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	3 230 177,00	3 227 838,00	3 201 988,96
731	FISCALITE LOCALE	7 376 693,00	7 400 917,00	7 562 133,46
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 626 236,00	1 648 937,00	1 898 033,94
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 100,00	84 100,00	211 057,34
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		13 439 746,00	13 484 332,00	14 141 803,49
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00	5,00	10,44
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	6 720,00
Total recettes réelles		13 439 751,00	13 484 337,00	14 148 533,93
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	55 000,00	55 000,00	52 851,12
Total recettes d'ordre		55 000,00	55 000,00	52 851,12
002.	RESULTAT REPORTE	3 566 535,17		
Total général		17 061 286,17	13 539 337,00	14 201 385,05

Le solde de la section de fonctionnement pour 2025 est de : 1 177 856.29 €.

Le solde cumulé à la fin de l'exercice 2025 est de **4 744 391.46 €**.

4 – Les investissements de l'année 2025

Les dépenses d'investissements réalisés au cours de l'exercice 2025 s'articulent autour des divers projets liés aux engagements municipaux sur la durée du mandat 2020-2026 :

Achat de matériel pour les écoles	24 467,95 €
Achat de matériel pour les structures et services	102 830,66 €
Travaux rénovation Eglise Saint Etienne	590 115,81 €
Travaux réhabilitation Stade Delaune	1 646 926,47 €
Aménagement rue Serpollet	487 287,00 €
Reprise tapis et trottoirs rue Cesar Franck	213 620,36 €
Travaux piste cyclable	94 480,34 €
Création réseau fibre	123 323,40 €
Autres travaux de voirie	20 676,94 €
Travaux divers bâtiments publics	240 880,80 €
Aménagement terrain, plantations	23 618,99 €
Panneaux, mobilier urbain	49 221,30 €
Remplacement lanterne leds	48 894,23 €
Enfouissement réseaux Grande rue et rue de la Mairie	20 949,04 €
Remplacement poteaux et bornes incendie	14 541,19 €
Matériel services techniques	24 127,77 €
Remplacement de deux véhicules services techniques	117 185,27 €
Etude qualité de l'air écoles	21 210,00 €
TOTAL	3 864 357,52 €

Les recettes réelles sont quant à elles principalement composées des subventions perçues au titre des différents projets menés, du fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement.

A la fin de l'exercice 2025, la section d'investissement s'organise donc comme suit :

Dépenses		Reports N-1	Budget Primitif	Crédits Ouverts	Réalizations	R.A.R.
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 988,00	20 000,00	81 081,04	59 175,00	12 909,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 454 018,91	388 710,00	2 842 728,91	2 216 809,76	356 539,43
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	984 701,18	2 406 088,21	4 240 789,39	1 588 372,76	988 065,87
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	429 257,12	429 257,12	12 000,00	0,00
Total dépenses d'équipements		3 480 708,09	3 244 055,33	7 593 856,46	3 876 357,52	1 357 514,30
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	815 000,00	815 000,00	811 026,08	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles		3 480 708,09	4 064 055,33	8 413 856,46	4 687 383,60	1 357 514,30
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	55 000,00	55 000,00	52 851,12	0,00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	100 000,00	100 000,00	1 806,00	0,00
192						
4817						
Total dépenses d'ordre		0,00	155 000,00	155 000,00	54 657,12	0,00
001	RESULTAT REPORTE	0,00	2 715 491,80	2 715 491,80		
Total général		956 938,24	6 934 547,13	11 284 348,26	4 742 040,72	1 357 514,30

Recettes		Reports N-1	Budget Primitif	Crédits Ouverts	Réalizations	R.A.R.
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 535 407,78	0,00	2 798 673,78	896 713,96	2 438 358,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I.Total recettes d'équipements		2 535 407,78	-	2 798 673,78	896 713,96	2 438 358,10
10222	FCTVA	0,00	200 000,00	805 827,04	805 827,04	0,00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	30 000,00	30 000,00	2 411,12	0,00
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II. Total capitaux		-	230 000,00	835 827,04	808 238,16	-
Total recettes réelles (I+II)		2 535 407,78	230 000,00	3 634 500,82	1 704 952,12	2 438 358,10
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	500 000,00	500 000,00	453 850,81	0,00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00	100 000,00	100 000,00	1 806,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 389 055,33	3 389 055,33	0,00	0,00
Total recettes d'ordre		-	3 989 055,33	3 989 055,33	455 656,81	-
001.	RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	EXCEDENT DE FCT CAPITALISE CA	0,00	3 660 792,11	3 660 792,11	3 660 792,11	0,00
Total général		2 535 407,78	7 879 847,44	11 284 348,26	5 821 401,04	2 438 358,10

Le solde du budget d'investissement est donc de 1 079 360.32 € pour l'année 2025. Compte tenu des RAR pour un montant de 1 080 843.80€ et du solde précédent équivalent à - 2 715 491.80 €, le solde du budget global d'investissement est égal à - 555 287.68 €

C'est ainsi qu'on observe les niveaux d'épargne suivants :

EPARGNE BRUTE	1 578 855.98 €
EPARGNE NETTE	767 829.90 €

5 – Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de **11 630 460.39 €**

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement est donc de : 11 630 460.39 €/ 1 578 855.98€ = 7.37 ans.

6 – Niveau des taux d'imposition

La taxe foncière bâtie

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	9 950 249	2,88 %	2 519 403	2,88 %	25,32 %	0 %
2021	9 855 597	-0,95 %	5 465 672	116,94 %	42,5 %	67,85 %
2022	10 309 813	4,61 %	5 995 468	9,69 %	44,84 %	5,51 %
2023	11 051 491	7,19 %	6 427 853	7,21 %	44,84 %	0 %
2024	11 736 705	6,2 %	6 824 564	6,17 %	44,84 %	0 %
2025	11 952 000	1,83 %	6 949 712	1,83 %	44,84 %	0 %

La taxe foncière non bâtie

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2020	13 512	-5,9 %	16 612	-5,9 %	122,94 %	0 %
2021	12 589	-6,83 %	15 477	-6,83 %	122,94 %	0 %
2022	12 341	-1,97 %	15 172	-1,97 %	122,94 %	0 %
2023	13 208	7,03 %	16 238	7,03 %	122,94 %	0 %
2024	14 004	6,03 %	17 217	6,03 %	122,94 %	0 %
2025	14 000	-0,03 %	17 212	-0,03 %	122,94 %	0 %

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2020	14 793 948	2,87 %	2 828 603	2,87 %	19,12 %	0 %
2021	205 911	0	39 370	0	19,12 %	0
2022	243 272	18,14 %	46 514	18,14 %	19,12 %	0 %
2023	337 773	38,85 %	64 582	38,85 %	19,12 %	0 %
2024	278 937	-17,42 %	53 333	-17,42 %	19,12 %	0 %
2025	596 900	113,99 %	114 127	113,99 %	19,12 %	0 %

7 – Principaux ratios

Principaux ratios	2024	Moyenne de la strate
DRF/population	1 229,72 €	1 203,00 €
Produit des impositions directes/population	934,22 €	867,00 €
RRF/population	1 405,67 €	1 415,00 €
DEB/population	500,77 €	364,00 €
Dette/Population	1 245,08 €	820,00 €
DGF/population	144,29 €	175,00 €
DP/DRF	59,27%	58,90%
Marge d'autofinancement	92,96%	91,20%
Dépenses brutes d'équipement/Recettes réelles de fonctionnement	35,63%	25,70%
Dette /Recettes réelles de fonctionnement	88,58%	57,90%

8 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel au 31 décembre 2026

Répartition des agents selon leur grade	Nombre d'agents
Adjoint administratif territorial	9
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	4
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	5
Adjoint technique territorial	43
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	11
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	9
Adjoint territorial d'animation	26
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	6
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3
Agent de maîtrise	5
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	3
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3
Animateur	3
Apprenti	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8
Attaché	3
Attaché principal	2
Brigadier chef principal	1
Educateur principal de jeune enfant	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1
Rédacteur	6
Rédacteur principal de 1ère classe	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1
Technicien	1
Technicien principal de 2ème classe	1
Total des agents	165

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026050-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

COMMUNE dont la population est plus de 10 000 habitants : VILLE DE FOSSES (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21950250700128

POSTE COMPTABLE : SGC DE GARGES LES GONESSE

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026050-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	24
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27
D1 - Dépenses de fonctionnement	28
D2 - Recettes de fonctionnement	33

III - Etats financiers

A - Bilan	37
B - Compte de résultat	41
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	44
D - Balance des comptes	45

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	69
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	73

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	75
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	76
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	82
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	87
B3 - Etat des provisions	89
B4 - Etat des charges transférées	91
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	92
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	93
B7.3 - Etat des emprunts garantis	94
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	99
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	100
B9 - Etat du personnel	102
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	108
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	109
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	110
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	111
C2.1 - Situation des AP	113
C2.2 - Situation des AE	114

IV - Annexes**C - Etats annexés budgétaires**

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	115
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	122

IV - Etats annexés**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Gestion des fonds européens	129
D3 - Actions de formation des élus	130
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	132
D5 - Identification des flux croisés	133
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	134
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	135
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	137
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	138
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	139
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	140
E - État des Contrôles du Compte Financier	141

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	142

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES
I
A
Informations statistiques**Valeurs**

Population totale

10315

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

1124.08

Ratios de niveau**Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1213.46
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1371.65
3	Dépenses d'équipement brut / population	380.92
4	Encours de dette / population (2)(3)	1127.53
5	DGF / population	119.57

Ratios de structure et d'analyse financière**Valeurs**

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59.44
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.20
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	11.53
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	5.80
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	82.20
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	712.78

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 284 348,26	13 539 337,00	24 823 685,26
	Recettes réalisées (1)	B	5 821 401,04	14 201 385,05	20 022 786,09
	Restes à réaliser	C	2 438 358,10	0,00	2 438 358,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 568 856,46	17 105 872,17	25 674 728,63
	Dépenses réalisées (1)	E	4 742 040,72	13 023 528,76	17 765 569,48
	Restes à réaliser	F	1 357 514,30	0,00	1 357 514,30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 079 360,32	1 177 856,29	2 257 216,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 715 491,80	3 566 535,17	851 043,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 636 131,48	4 744 391,46	3 108 259,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 080 843,80	0,00	1 080 843,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-555 287,68	4 744 391,46	4 189 103,78

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-2 715 491,80	0,00	1 079 360,32	0,00	-1 636 131,48
Fonctionnement	7 227 327,28	3 660 792,11	1 177 856,29	0,00	4 744 391,46
TOTAL I	4 511 835,48	3 660 792,11	2 257 216,61	0,00	3 108 259,98
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	4 511 835,48	3 660 792,11	2 257 216,61	0,00	3 108 259,98

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SMDEGTVO-Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise	25/06/1997	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SMGFAVO - Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise	13/05/2005	Participation	3 919,70
EPCI			
SICTEUB Thève et Ysieux-Syndicat Intercommunal Collecte Traitement Eaux Usées Bassins Thève Ysieux	04/07/1974	NEANT (redevance syndicale)	0,00
PIR-Syndicat Intercommunal Etude et Réalisation Parc de Stationnement Gare de Surveilliers-Fosses	26/11/1981	Participation	76 049,96
SIFOMA - Syndicat Intercommunal Fosses Marly	23/06/1986	Participation	195 000,00
CARPF - Communauté d Agglomération Roissy Porte de France	19/02/2002	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SIABY et ses affluents-Syndicat Intercommunal Aménagement du Bassin de l'Ysieux et ses affluents	12/12/2012	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SIGEIF - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France	18/06/2014	Participation	2 150,92
SIPPEREC	10/09/2014	Participation	2 269,30
Autres organismes de regroupement			
SIAEP Bellefontaine - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Bellefontaine	03/03/1954	NEANT (redevance syndicale)	0,00
ASA Thèves et Ysieux - Association Syndicale des riverains de Thèves et Ysieux	24/03/1966	Contribution financière	0,00
SDIS Val d'Oise - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise	03/05/1996	Contribution financière	179 915,61
TABLES COMMUNES Syndicat intercommunal de restauration collective	17/03/2000	Contribution financière	884 742,08
PNR Oise Pays de France - Parc Naturel Régional Oise Pays de France	29/01/2003	Participation	9 666,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS					B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 357 514,30
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	12 909,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	968 067,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	376 537,43
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 438 358,10
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 438 358,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	41 154,75
Subventions d'investissement versées	29,49	Neutralisations et régularisations	868,14
Autres immobilisations incorporelles	209,00	Réserves	28 455,17
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	3 566,54
Terrains	3 678,82	Résultat de l'exercice	1 177,86
Constructions	53 361,85	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	3 195,17
Réseaux et installations de voirie	14 300,68	TOTAL FONDS PROPRES (I)	78 417,62
Réseaux divers	2 976,09	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	585,98	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	1 295,75	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	5 170,85	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	11 792,24
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	5 351,53	Dettes financières et autres emprunts	1,37
Immobilisations financières (nettes)	0,56	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	11 793,61
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	86 960,60	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	643,44
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	363,73
Créances	478,63	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 007,17
Trésorerie	3 776,17	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 254,80	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	12 800,78
Comptes de régularisation (III)	3,02	Comptes de régularisation (III)	0,01
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	91 218,41	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	91 218,41

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	1 254,57	1 466,98
Participations	475,23	509,05
Compensations, autres attributions et autres participations	168,23	239,80
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	10 692,98	10 342,85
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	1 062,83	1 132,42
Produits des cessions d'actifs	0,36	0,00
Autres produits de gestion	217,42	155,24
Production stockée et immobilisée	52,85	53,50
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	13 924,47	13 899,85
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	3 428,07	3 313,22
Charges de personnel	7 067,76	6 987,40
Indemnités des élus (et membres du CESR)	122,52	122,41
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	52,39	72,88
Impôts et taxes	178,07	175,67
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	469,47	414,99
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,36	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	11 318,64	11 086,56
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	784,61	769,15
Autres charges	279,39	259,06
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 064,00	1 028,21
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	1 541,82	1 785,08
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,01	0,01
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	363,98	392,23
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-363,97	-392,21
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	1 177,86	1 392,86

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N
I**F**

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		119,52	0,00	6 949 755,00	0,00
TFPNB		122,94	0,00	15 940,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		19,12	0,00	89 303,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 081,04	59 175,00	72,98	12 909,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	429 257,12	12 000,00	2,80	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 240 789,39	1 588 372,76	37,45	968 067,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 842 728,91	2 216 809,76	77,98	376 537,43
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 593 856,46	3 876 357,52	51,05	1 357 514,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	815 000,00	811 026,08	99,51	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		820 000,00	811 026,08	98,91	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 413 856,46	4 687 383,60	55,71	1 357 514,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	55 000,00	52 851,12	96,09	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	1 806,00	1,81	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		155 000,00	54 657,12	35,26	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 568 856,46	4 742 040,72	55,34	1 357 514,30
001 Solde d'exécution négatif reporté		2 715 491,80			
Total des dépenses de la section d'investissement		11 284 348,26	4 742 040,72		1 357 514,30

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 798 673,78	896 713,96	32,04	2 438 358,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 496 619,15	4 469 030,27	99,39	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 295 292,93	5 365 744,23	73,55	2 438 358,10
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 389 055,33			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	500 000,00	453 850,81	90,77	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	1 806,00	1,81	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		3 989 055,33	455 656,81	11,42	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		11 284 348,26	5 821 401,04	51,59	2 438 358,10
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		11 284 348,26	5 821 401,04		2 438 358,10

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	3 737 880,84	2 797 673,28	642 587,57	3 440 260,85	92,04	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 690 000,00	7 395 787,52	43 613,14	7 439 400,66	96,74	0,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	71 146,00	0,00	71 146,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 277 790,00	1 204 211,91	33 937,00	1 238 148,91	96,90	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 776 816,84	11 468 818,71	720 137,71	12 188 956,42	95,40	0,00
66	Charges financières	400 000,00	359 956,72	0,00	359 956,72	89,99	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	764,81	0,00	764,81	3,82	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		13 216 816,84	11 849 540,24	720 137,71	12 569 677,95	95,10	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 389 055,33					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	500 000,00	453 850,81	0,00	453 850,81	90,77	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		3 889 055,33	453 850,81	0,00	453 850,81	11,67	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		17 105 872,17	12 303 391,05	720 137,71	13 023 528,76	76,13	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		17 105 872,17	12 303 391,05	720 137,71	13 023 528,76		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	120 000,00	205 760,12	0,00	205 760,12	171,47	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 002 540,00	902 829,67	160 000,00	1 062 829,67	106,01	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 227 838,00	3 201 988,96	0,00	3 201 988,96	99,20	0,00
731	Fiscalité locale	7 400 917,00	7 558 133,46	4 000,00	7 562 133,46	102,18	0,00
74	Dotations et participations	1 648 937,00	1 820 033,94	78 000,00	1 898 033,94	115,11	0,00
75	Autres produits de gestion courante	84 100,00	211 057,34	0,00	211 057,34	250,96	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 484 332,00	13 899 803,49	242 000,00	14 141 803,49	104,88	0,00
76	Produits financiers	5,00	10,44	0,00	10,44	208,80	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	6 720,00	0,00	6 720,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		13 484 337,00	13 906 533,93	242 000,00	14 148 533,93	104,93	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	55 000,00	52 851,12	0,00	52 851,12	96,09	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		55 000,00	52 851,12	0,00	52 851,12	96,09	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 539 337,00	13 959 385,05	242 000,00	14 201 385,05	104,89	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 566 535,17					
Total des recettes de la section de fonctionnement		17 105 872,17	13 959 385,05	242 000,00	14 201 385,05		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	58 059,00	0,00	58 059,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 116,00	0,00	1 116,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 081,04	59 175,00	0,00	59 175,00	21 906,04
20421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	429 257,12	12 000,00	0,00	12 000,00	417 257,12
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	15 103,54	0,00	15 103,54	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 016,45	0,00	5 016,45	0,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	16 850,40	0,00	16 850,40	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	249 050,08	0,00	249 050,08	0,00
2138	Autres constructions	0,00	3 499,00	0,00	3 499,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	845 873,68	0,00	845 873,68	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	49 360,50	69,60	49 290,90	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	62 185,86	0,00	62 185,86	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	48 894,23	0,00	48 894,23	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	24 549,04	0,00	24 549,04	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	19 910,93	0,00	19 910,93	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	3 298,86	0,00	3 298,86	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	24 127,77	0,00	24 127,77	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	117 185,27	0,00	117 185,27	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	2 932,75	0,00	2 932,75	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	1 159,50	0,00	1 159,50	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	6 292,15	0,00	6 292,15	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	22 742,93	249,00	22 493,93	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	946,87	0,00	946,87	0,00
2188	Autres	0,00	70 071,86	360,31	69 711,55	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 240 789,39	1 589 051,67	678,91	1 588 372,76	2 652 416,63
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 244 421,76	27 612,00	2 216 809,76	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 842 728,91	2 244 421,76	27 612,00	2 216 809,76	625 919,15
Total des dépenses d'équipement		7 593 856,46	3 904 648,43	28 290,91	3 876 357,52	3 717 498,94
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	811 026,08	0,00	811 026,08	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	815 000,00	811 026,08	0,00	811 026,08	3 973,92
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		820 000,00	811 026,08	0,00	811 026,08	8 973,92
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 413 856,46	4 715 674,51	28 290,91	4 687 383,60	3 726 472,86
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	10 589,43	0,00	10 589,43	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	42 261,69	0,00	42 261,69	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000,00	52 851,12	0,00	52 851,12	2 148,88
2313	Constructions	0,00	1 806,00	0,00	1 806,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>100 000,00</i>	<i>1 806,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 806,00</i>	<i>98 194,00</i>
Total des dépenses d'ordre en investissement		155 000,00	54 657,12	0,00	54 657,12	100 342,88
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 568 856,46	4 770 331,63	28 290,91	4 742 040,72	3 826 815,74
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 715 491,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		11 284 348,26	4 770 331,63	28 290,91	4 742 040,72	6 542 307,54

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	317 470,65	0,00	317 470,65	0,00
1322	Régions	0,00	175 630,93	0,00	175 630,93	0,00
1323	Départements	0,00	100 675,21	0,00	100 675,21	0,00
1328	Autres	0,00	39 671,17	0,00	39 671,17	0,00
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	263 266,00	263 266,00	0,00	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	263 266,00	0,00	263 266,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	2 798 673,78	1 159 979,96	263 266,00	896 713,96	1 901 959,82
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	805 827,04	0,00	805 827,04	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	2 411,12	0,00	2 411,12	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 660 792,11	0,00	3 660 792,11	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 496 619,15	4 469 030,27	0,00	4 469 030,27	27 588,88
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-360,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 294 932,93	5 629 010,23	263 266,00	5 365 744,23	1 929 188,70
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 389 055,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	7 410,00	0,00	7 410,00	0,00
280422	Bâtiments et installations	0,00	139,00	0,00	139,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	7 964,00	0,00	7 964,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	10 860,99	0,00	10 860,99	0,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	9 627,00	0,00	9 627,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	90,00	0,00	90,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	18 214,74	0,00	18 214,74	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 671,46	0,00	1 671,46	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	497,00	0,00	497,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	133,00	0,00	133,00	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	29 620,40	0,00	29 620,40	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	20 429,04	0,00	20 429,04	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	14 416,03	0,00	14 416,03	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	57 736,48	0,00	57 736,48	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	31 287,50	0,00	31 287,50	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	102 855,60	0,00	102 855,60	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	23 803,28	0,00	23 803,28	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	19 572,73	0,00	19 572,73	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	15 747,94	0,00	15 747,94	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28185	Matériel de téléphonie	0,00	2 170,94	0,00	2 170,94	0,00
28188	Autres	0,00	73 301,33	0,00	73 301,33	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 360,00	453 850,81	0,00	453 850,81	46 509,19
2031	Frais d'études	0,00	1 806,00	0,00	1 806,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	100 000,00	1 806,00	0,00	1 806,00	98 194,00
Total des recettes d'ordre en investissement		3 989 415,33	455 656,81	0,00	455 656,81	3 533 758,52
Total des recettes d'investissement de l'exercice		11 284 348,26	6 084 667,04	263 266,00	5 821 401,04	5 462 947,22
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		11 284 348,26	6 084 667,04	263 266,00	5 821 401,04	5 462 947,22

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	1 009 976,62	28 668,97	981 307,65	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	57 611,26	0,00	57 611,26	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	763 519,60	58 143,06	705 376,54	0,00
60618	Autres fournitures	0,00	177 642,01	177 152,56	489,45	0,00
60621	Combustibles	0,00	2 341,32	0,00	2 341,32	0,00
60622	Carburants	0,00	39 731,39	3 329,83	36 401,56	0,00
60623	Alimentation	0,00	19 790,89	4 074,14	15 716,75	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	1 167,16	0,00	1 167,16	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	13,80	0,00	13,80	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	65 727,23	4 481,49	61 245,74	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	120 971,51	5 913,61	115 057,90	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	25 647,13	5 211,10	20 436,03	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	27 902,64	7 643,60	20 259,04	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	11 525,36	2 112,35	9 413,01	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	17,80	0,00	17,80	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	1 032,81	0,00	1 032,81	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	55 633,72	2 297,92	53 335,80	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	45 598,13	6 073,47	39 524,66	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	39 832,48	36 420,38	3 412,10	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	14 856,15	450,00	14 406,15	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	2 390,71	0,00	2 390,71	0,00
61358	Autres	0,00	21 769,32	12 963,60	8 805,72	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
61521	Terrains	0,00	81 015,48	10 716,06	70 299,42	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	97 762,73	18 352,86	79 409,87	0,00
615231	Voiries	0,00	21 097,55	0,00	21 097,55	0,00
615232	Réseaux	0,00	125 075,67	7 622,87	117 452,80	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	58 379,96	1 808,84	56 571,12	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	11 001,29	755,80	10 245,49	0,00
6156	Maintenance	0,00	234 119,09	17 323,18	216 795,91	0,00
6161	Multirisques	0,00	119 328,51	0,00	119 328,51	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 727,65	940,93	3 786,72	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	52 807,20	24 756,40	28 050,80	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	2 136,00	0,00	2 136,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	45,00	0,00	45,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	27 556,08	0,00	27 556,08	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 512,00	0,00	1 512,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	5 909,36	0,00	5 909,36	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	72 106,31	31 624,71	40 481,60	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	43 432,59	3 688,30	39 744,29	0,00
6238	Divers	0,00	1 670,60	0,00	1 670,60	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	25 570,78	0,00	25 570,78	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	3 320,81	3 250,01	70,80	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	4 810,86	0,00	4 810,86	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	26 919,09	2 000,00	24 919,09	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	64 416,06	16 049,29	48 366,77	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	3 349,75	600,00	2 749,75	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	20 529,39	200,00	20 329,39	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	137 550,76	11 615,40	125 935,36	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	114 066,60	0,00	114 066,60	0,00
6288	Autres	0,00	65 521,61	960,00	64 561,61	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	6 355,00	0,00	6 355,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	10 370,00	0,00	10 370,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	719,05	505,29	213,76	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	3 737 880,84	3 947 966,87	507 706,02	3 440 260,85	297 619,99
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 747,00	0,00	4 747,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	67 724,80	0,00	67 724,80	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	21 160,00	0,00	21 160,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	72 244,19	0,00	72 244,19	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	2 737 991,09	16 000,00	2 721 991,09	0,00
64131	Rémunérations	0,00	1 584 848,86	0,00	1 584 848,86	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	3 641,18	0,00	3 641,18	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	36 339,22	0,00	36 339,22	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 397 245,00	0,00	1 397 245,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	1 273 273,73	421,06	1 272 852,67	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	68 878,00	0,00	68 878,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	158 411,58	0,00	158 411,58	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	11 854,16	1 217,55	10 636,61	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	24 433,68	5 753,22	18 680,46	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 690 000,00	7 462 792,49	23 391,83	7 439 400,66	250 599,34
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	71 146,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	105 512,89	0,00	105 512,89	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	9 234,00	0,00	9 234,00	0,00
65315	Formation	0,00	7 655,00	0,00	7 655,00	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00	118,47	0,00	118,47	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	179 915,61	0,00	179 915,61	0,00
65568	Autres contributions	0,00	279 389,88	0,00	279 389,88	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	465 503,00	43 132,00	422 371,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	11 900,04	0,00	11 900,04	0,00
65818	Autres	0,00	2 396,42	141,00	2 255,42	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00
65888	Autres	0,00	37 466,95	0,00	37 466,95	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 277 790,00	1 281 421,91	43 273,00	1 238 148,91	39 641,09
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 776 816,84	12 763 327,27	574 370,85	12 188 956,42	587 860,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	388 941,00	0,00	388 941,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	139 362,57	168 346,85	-28 984,28	0,00
total chapitre 66	Charges financières	400 000,00	528 303,57	168 346,85	359 956,72	40 043,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	764,81	0,00	764,81	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	20 000,00	764,81	0,00	764,81	19 235,19
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles et mixtes		13 216 816,84	13 312 395,65	742 717,70	12 569 677,95	647 138,89
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 389 055,33</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	449 468,46	0,00	449 468,46	0,00
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>500 360,00</i>	<i>453 850,81</i>	<i>0,00</i>	<i>453 850,81</i>	<i>46 509,19</i>
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 889 415,33	453 850,81	0,00	453 850,81	3 435 564,52
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		17 106 232,17	13 766 246,46	742 717,70	13 023 528,76	4 082 703,41
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		17 106 232,17	13 766 246,46	742 717,70	13 023 528,76	4 082 703,41

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	206 422,69	662,57	205 760,12	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	120 000,00	206 422,69	662,57	205 760,12	-85 760,12
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	10 080,00	0,00	10 080,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00	3 892,00	0,00	3 892,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	64 026,27	25 000,10	39 026,17	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	8 766,50	0,00	8 766,50	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	63 305,35	0,00	63 305,35	0,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	405 472,86	63 592,85	341 880,01	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	35 690,50	12 000,00	23 690,50	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	609 118,08	109 285,68	499 832,40	0,00
706888	Autres	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59	0,00
70848	aux autres organismes	0,00	8 040,00	0,00	8 040,00	0,00
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	53 633,15	0,00	53 633,15	0,00
70876	par le GFP de rattachement	0,00	9 584,00	0,00	9 584,00	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 002 540,00	1 272 708,30	209 878,63	1 062 829,67	-60 289,67
73211	Attribution de compensation	0,00	2 566 093,96	0,00	2 566 093,96	0,00
73221	FNGIR	0,00	89 843,00	0,00	89 843,00	0,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	185 355,00	0,00	185 355,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 227 838,00	3 201 988,96	0,00	3 201 988,96	25 849,04
73111	Impôts directs locaux	0,00	7 055 536,00	0,00	7 055 536,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	1 706,00	0,00	1 706,00	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	359 169,00	0,00	359 169,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	138 795,91	0,00	138 795,91	0,00
73154	Droits de place	0,00	6 926,55	0,00	6 926,55	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	7 400 917,00	7 562 133,46	0,00	7 562 133,46	-161 216,46
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	910 835,00	0,00	910 835,00	0,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	0,00	288 844,00	0,00	288 844,00	0,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	0,00	203 145,00	203 145,00	0,00	0,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00	33 638,00	0,00	33 638,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00
744	FCTVA	0,00	21 089,34	0,00	21 089,34	0,00
74718	Autres	0,00	14 250,00	0,00	14 250,00	0,00
7473	Départements	0,00	72 363,00	0,00	72 363,00	0,00
747888	Autres	0,00	437 119,55	48 500,00	388 619,55	0,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	0,00	396,00	0,00	396,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	7 905,00	7 905,00	0,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	117 461,00	0,00	117 461,00	0,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	0,00	50 375,05	0,00	50 375,05	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 74	Dotations et participations	1 648 937,00	2 165 583,94	267 550,00	1 898 033,94	-249 096,94
752	Revenus des immeubles	0,00	82 389,01	0,00	82 389,01	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	148,90	38,13	110,77	0,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	7 794,51	0,00	7 794,51	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00
75888	Autres	0,00	124 578,31	3 815,31	120 763,00	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	84 100,00	214 910,78	3 853,44	211 057,34	-126 957,34
Total des recettes de gestion des services		13 484 332,00	14 623 748,13	481 944,64	14 141 803,49	-657 471,49
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	0,00	10,44	0,00	10,44	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	5,00	10,44	0,00	10,44	-5,44
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	6 360,00	0,00	6 360,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	360,00	6 720,00	0,00	6 720,00	-6 360,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		13 484 697,00	14 630 478,57	481 944,64	14 148 533,93	-663 836,93
722	Immobilisations corporelles	0,00	52 851,12	0,00	52 851,12	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000,00	52 851,12	0,00	52 851,12	2 148,88
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		55 000,00	52 851,12	0,00	52 851,12	2 148,88
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 539 697,00	14 683 329,69	481 944,64	14 201 385,05	-661 688,05
002 Résultat de fonctionnement reporté		3 566 535,17	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section de fonctionnement		17 106 232,17	14 683 329,69	481 944,64	14 201 385,05	2 904 847,12

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		44 500,70	15 007,00	29 493,70	25 042,70
Autres immobilisations incorporelles		222 535,92	13 539,00	208 996,92	161 511,92
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		4 280 699,09	601 879,02	3 678 820,07	3 668 598,64
Constructions		53 362 934,85	1 088,78	53 361 846,07	53 050 274,90
Réseaux et installations de voirie		14 335 400,71	34 724,23	14 300 676,48	13 423 726,64
Réseaux divers		3 015 010,48	38 925,46	2 976 085,02	2 842 757,35
Installations techniques, agencements et matériel		1 388 214,39	802 231,12	585 983,27	660 847,66
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		3 238 529,55	1 942 781,51	1 295 748,04	1 343 765,34
Immobilisations corporelles en cours		5 170 854,60	0,00	5 170 854,60	2 952 238,84
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		5 351 531,40	0,00	5 351 531,40	5 351 531,40
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		559,49	0,00	559,49	559,49
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		90 410 771,18	3 450 176,12	86 960 595,06	83 480 854,88
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		131 633,15	0,00	131 633,15	258 621,41
Créances sur les redevables et comptes rattachés		319 391,35	37 620,00	281 771,35	414 686,19
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		65 226,02	0,00	65 226,02	85 956,67

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		516 250,52	37 620,00	478 630,52	759 264,27
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		3 776 169,30	0,00	3 776 169,30	4 873 942,82
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		3 776 169,30	0,00	3 776 169,30	4 873 942,82
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		3 016,72	0,00	3 016,72	8 293,03
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		94 706 207,72	3 487 796,12	91 218 411,60	89 122 355,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		5 194 738,72	5 194 378,72
Fonds globalisés		14 320 478,68	13 512 240,52
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		21 639 528,76	20 742 814,80
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		868 139,00	868 139,00
RÉSERVES		28 455 173,05	24 794 380,94
REPORT A NOUVEAU		3 566 535,17	5 834 462,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 177 856,29	1 392 864,32
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		3 195 172,53	3 195 172,53
TOTAL FONDS PROPRES (I)		78 417 622,20	75 534 453,79
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		11 792 242,81	12 632 253,17
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 369,32	1 369,32
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		11 793 612,13	12 633 622,49
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		643 442,99	617 000,84
Dettes fiscales et sociales		98 766,44	31 232,06
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Bilan (en euros)

A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		264 959,35	253 116,80
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	5 903,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 007 168,78	907 252,70
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		12 800 780,91	13 540 875,19
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		8,49	47 026,02
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		91 218 411,60	89 122 355,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		1 254 569,34	1 466 978,58	-212 409,24
Participations		475 232,55	509 046,98	-33 814,43
Compensations, autres attributions et autres participations		168 232,05	239 804,00	-71 571,95
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		10 692 976,42	10 342 853,90	350 122,52
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		1 062 829,67	1 132 419,59	-69 589,92
Produits des cessions d'actifs		360,00	0,00	360,00
Autres produits de gestion		217 417,34	155 241,01	62 176,33
Production stockée et immobilisée		52 851,12	53 504,22	-653,10
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		13 924 468,49	13 899 848,28	24 620,21
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		3 428 069,09	3 313 219,03	114 850,06
Charges de personnel		7 067 764,55	6 987 395,05	80 369,50
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>4 141 060,23</i>	<i>4 173 160,72</i>	<i>-32 100,49</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>2 926 704,32</i>	<i>2 814 234,33</i>	<i>112 469,99</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		122 520,36	122 405,31	115,05
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		52 389,22	72 883,89	-20 494,67
Impôts et taxes		178 067,75	175 667,79	2 399,96
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		469 468,46	414 987,95	54 480,51
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		360,00	0,00	360,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Compte de résultat (en euros)

B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		11 318 639,43	11 086 559,02	232 080,41
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		784 614,26	769 145,23	15 469,03
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		422 371,00	426 506,00	-4 135,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		362 243,26	342 639,23	19 604,03
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		279 389,88	259 064,77	20 325,11
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 064 004,14	1 028 210,00	35 794,14
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 541 824,92	1 785 079,26	-243 254,34
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		10,44	11,25	-0,81
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		10,44	11,25	-0,81
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		359 956,72	386 203,84	-26 247,12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	2 000,00	-2 000,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		4 022,35	4 022,35	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		363 979,07	392 226,19	-28 247,12
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-363 968,63	-392 214,94	28 246,31

III – ÉTATS FINANCIERS	
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 177 856,29	1 392 864,32	-215 008,03

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Annexe		C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	5 110 465,60	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	5 110 825,60	0,00	5 110 825,60
10222	F.C.T.V.A.	0,00	13 016 168,67	0,00	0,00	0,00	805 827,04	0,00	13 821 995,71	0,00	13 821 995,71
10226	Taxe d'aménagement	0,00	245 792,73	0,00	0,00	0,00	2 411,12	0,00	248 203,85	0,00	248 203,85
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	250 279,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 279,12	0,00	250 279,12
	Sous Total compte 1022	0,00	13 512 240,52	0,00	0,00	0,00	808 238,16	0,00	14 320 478,68	0,00	14 320 478,68
10251	Dons et legs en capital	0,00	83 913,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 913,12	0,00	83 913,12
	Sous Total compte 1025	0,00	83 913,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 913,12	0,00	83 913,12
	Sous Total compte 102	0,00	18 706 619,24	0,00	360,00	0,00	808 238,16	0,00	19 515 217,40	0,00	19 515 217,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	24 794 380,94	0,00	0,00	0,00	3 660 792,11	0,00	28 455 173,05	0,00	28 455 173,05
	Sous Total compte 106	0,00	24 794 380,94	0,00	0,00	0,00	3 660 792,11	0,00	28 455 173,05	0,00	28 455 173,05
	Sous Total compte 10	0,00	43 501 000,18	0,00	360,00	0,00	4 469 030,27	0,00	47 970 390,45	0,00	47 970 390,45
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	5 834 462,96	3 660 792,11	1 392 864,32	0,00	0,00	3 660 792,11	7 227 327,28	0,00	3 566 535,17
	Sous Total compte 11	0,00	5 834 462,96	3 660 792,11	1 392 864,32	0,00	0,00	3 660 792,11	7 227 327,28	0,00	3 566 535,17
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	0,00	1 392 864,32	1 392 864,32	0,00	0,00	0,00	1 392 864,32	1 392 864,32	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	1 392 864,32	1 392 864,32	0,00	0,00	0,00	1 392 864,32	1 392 864,32	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	3 461 027,89	0,00	0,00	0,00	317 470,65	0,00	3 778 498,54	0,00	3 778 498,54
1322	Régions	0,00	3 836 849,29	0,00	0,00	0,00	175 630,93	0,00	4 012 480,22	0,00	4 012 480,22
1323	Départements	0,00	5 728 388,86	0,00	0,00	0,00	100 675,21	0,00	5 829 064,07	0,00	5 829 064,07
1328	Autres	0,00	5 714 996,62	0,00	0,00	0,00	39 671,17	0,00	5 754 667,79	0,00	5 754 667,79
	Sous Total compte 132	0,00	18 741 262,66	0,00	0,00	0,00	633 447,96	0,00	19 374 710,62	0,00	19 374 710,62

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1335	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	0,00	0,00	0,00	263 266,00	263 266,00	263 266,00	263 266,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 133	0,00	0,00	0,00	0,00	263 266,00	263 266,00	263 266,00	263 266,00	0,00	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 266,00	0,00	263 266,00	0,00	263 266,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	801 829,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	801 829,61	0,00	801 829,61
13462	Dotation de soutien à l'investissement I	0,00	52 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 575,00	0,00	52 575,00
	Sous Total compte 1346	0,00	854 404,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	854 404,61	0,00	854 404,61
1348	Autres	0,00	281 944,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 944,47	0,00	281 944,47
	Sous Total compte 134	0,00	1 136 349,08	0,00	0,00	0,00	263 266,00	0,00	1 399 615,08	0,00	1 399 615,08
1381	État et établissements nationaux	0,00	674 944,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 944,09	0,00	674 944,09
1388	Autres	0,00	190 258,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 258,97	0,00	190 258,97
	Sous Total compte 138	0,00	865 203,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 203,06	0,00	865 203,06
	Sous Total compte 13	0,00	20 742 814,80	0,00	0,00	263 266,00	1 159 979,96	263 266,00	21 902 794,76	0,00	21 639 528,76
1641	Emprunts en euros	0,00	12 463 906,32	0,00	0,00	811 026,08	0,00	811 026,08	12 463 906,32	0,00	11 652 880,24
	Sous Total compte 164	0,00	12 463 906,32	0,00	0,00	811 026,08	0,00	811 026,08	12 463 906,32	0,00	11 652 880,24
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 369,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369,32	0,00	1 369,32
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	168 346,85	168 346,85	139 362,57	0,00	0,00	168 346,85	307 709,42	0,00	139 362,57
	Sous Total compte 1688	0,00	168 346,85	168 346,85	139 362,57	0,00	0,00	168 346,85	307 709,42	0,00	139 362,57
	Sous Total compte 168	0,00	168 346,85	168 346,85	139 362,57	0,00	0,00	168 346,85	307 709,42	0,00	139 362,57
	Sous Total compte 16	0,00	12 633 622,49	168 346,85	139 362,57	811 026,08	0,00	979 372,93	12 772 985,06	0,00	11 793 612,13
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	940 647,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 647,72	0,00	940 647,72
193	Autres neutralisations et régularisation	72 508,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 508,72	0,00	72 508,72	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 19	72 508,72	940 647,72	0,00	0,00	0,00	0,00	72 508,72	940 647,72	0,00	868 139,00
	Total classe 1	72 508,72	85 045 412,47	5 222 003,28	1 532 586,89	1 074 292,08	5 629 010,23	6 368 804,08	92 207 009,59	72 508,72	85 910 714,23
2031	Frais d'études	142 233,00	0,00	0,00	0,00	58 059,00	1 806,00	200 292,00	1 806,00	198 486,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 774,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 774,56	0,00	7 774,56	0,00
	Sous Total compte 203	150 007,56	0,00	0,00	0,00	58 059,00	1 806,00	208 066,56	1 806,00	206 260,56	0,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	33 323,20	0,00	0,00	5 000,00	12 000,00	0,00	45 323,20	5 000,00	40 323,20	0,00
20422	Bâtiments et installations	4 177,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 177,50	0,00	4 177,50	0,00
	Sous Total compte 2042	37 500,70	0,00	0,00	5 000,00	12 000,00	0,00	49 500,70	5 000,00	44 500,70	0,00
	Sous Total compte 204	37 500,70	0,00	0,00	5 000,00	12 000,00	0,00	49 500,70	5 000,00	44 500,70	0,00
2051	Concessions et droits similaires	15 159,36	0,00	0,00	0,00	1 116,00	0,00	16 275,36	0,00	16 275,36	0,00
	Sous Total compte 205	15 159,36	0,00	0,00	0,00	1 116,00	0,00	16 275,36	0,00	16 275,36	0,00
	Sous Total compte 20	202 667,62	0,00	0,00	5 000,00	71 175,00	1 806,00	273 842,62	6 806,00	267 036,62	0,00
2111	Terrains nus	1 039 661,12	0,00	360,00	0,00	0,00	360,00	1 040 021,12	360,00	1 039 661,12	0,00
2112	Terrains de voirie	4 732,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732,47	0,00	4 732,47	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
2115	Terrains bâtis	254 513,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 513,67	0,00	254 513,67	0,00
2116	Cimetière	62 867,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 867,31	0,00	62 867,31	0,00
	Sous Total compte 211	1 361 775,57	0,00	360,00	0,00	0,00	360,00	1 362 135,57	360,00	1 361 775,57	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	278 611,39	0,00	0,00	0,00	15 103,54	0,00	293 714,93	0,00	293 714,93	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 609 602,71	0,00	0,00	0,00	15 605,88	0,00	2 625 208,59	0,00	2 625 208,59	0,00
	Sous Total compte 212	2 888 214,10	0,00	0,00	0,00	30 709,42	0,00	2 918 923,52	0,00	2 918 923,52	0,00
21311	Bâtiments administratifs	15 809 612,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 809 612,26	0,00	15 809 612,26	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21312	Bâtiments scolaires	11 396 754,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 396 754,83	0,00	11 396 754,83	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	4 343 870,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 343 870,94	0,00	4 343 870,94	0,00
21316	Équipements du cimetière	38 677,42	0,00	0,00	0,00	16 850,40	0,00	55 527,82	0,00	55 527,82	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 180 263,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 180 263,98	0,00	10 180 263,98	0,00
	Sous Total compte 2131	41 769 179,43	0,00	0,00	0,00	16 850,40	0,00	41 786 029,83	0,00	41 786 029,83	0,00
21351	Bâtiments publics	4 750 182,93	0,00	0,00	0,00	291 311,77	0,00	5 041 494,70	0,00	5 041 494,70	0,00
	Sous Total compte 2135	4 750 182,93	0,00	0,00	0,00	291 311,77	0,00	5 041 494,70	0,00	5 041 494,70	0,00
2138	Autres constructions	6 531 911,32	0,00	0,00	0,00	3 499,00	0,00	6 535 410,32	0,00	6 535 410,32	0,00
	Sous Total compte 213	53 051 273,68	0,00	0,00	0,00	311 661,17	0,00	53 362 934,85	0,00	53 362 934,85	0,00
2151	Réseaux de voirie	13 062 797,75	0,00	0,00	0,00	845 873,68	0,00	13 908 671,43	0,00	13 908 671,43	0,00
2152	Installations de voirie	377 438,38	0,00	0,00	0,00	49 360,50	69,60	426 798,88	69,60	426 729,28	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	49 570,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 570,75	0,00	49 570,75	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	19 641,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 641,85	0,00	19 641,85	0,00
21533	Réseaux câblés	29 233,73	0,00	0,00	0,00	62 185,86	0,00	91 419,59	0,00	91 419,59	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 600 542,45	0,00	0,00	0,00	48 894,23	0,00	1 649 436,68	0,00	1 649 436,68	0,00
21538	Autres réseaux	1 180 392,57	0,00	0,00	0,00	24 549,04	0,00	1 204 941,61	0,00	1 204 941,61	0,00
	Sous Total compte 2153	2 879 381,35	0,00	0,00	0,00	135 629,13	0,00	3 015 010,48	0,00	3 015 010,48	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	331 286,02	0,00	0,00	0,00	19 910,93	0,00	351 196,95	0,00	351 196,95	0,00
	Sous Total compte 2156	331 286,02	0,00	0,00	0,00	19 910,93	0,00	351 196,95	0,00	351 196,95	0,00
215731	Matériel roulant	201 601,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 601,85	0,00	201 601,85	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	129 968,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 968,73	0,00	129 968,73	0,00
	Sous Total compte 21573	331 570,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 570,58	0,00	331 570,58	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 298,86	0,00	3 298,86	0,00	3 298,86	0,00
	Sous Total compte 2157	331 570,58	0,00	0,00	0,00	3 298,86	0,00	334 869,44	0,00	334 869,44	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	678 020,23	0,00	0,00	0,00	24 127,77	0,00	702 148,00	0,00	702 148,00	0,00
	Sous Total compte 215	17 660 494,31	0,00	0,00	0,00	1 078 200,87	69,60	18 738 695,18	69,60	18 738 625,58	0,00
21621	Biens sous-jacents	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 2162	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	Sous Total compte 216	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
217621	Biens sous-jacents	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
	Sous Total compte 21762	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
	Sous Total compte 2176	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
	Sous Total compte 217	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	496 411,41	0,00	0,00	0,00	117 185,27	0,00	613 596,68	0,00	613 596,68	0,00
	Sous Total compte 2182	496 411,41	0,00	0,00	0,00	117 185,27	0,00	613 596,68	0,00	613 596,68	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	210 713,85	0,00	0,00	0,00	2 932,75	0,00	213 646,60	0,00	213 646,60	0,00
21838	Autre matériel informatique	468 379,30	0,00	0,00	574,80	1 159,50	0,00	469 538,80	574,80	468 964,00	0,00
	Sous Total compte 2183	679 093,15	0,00	0,00	574,80	4 092,25	0,00	683 185,40	574,80	682 610,60	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	246 903,29	0,00	0,00	0,00	6 292,15	0,00	253 195,44	0,00	253 195,44	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	210 588,71	0,00	0,00	0,00	22 742,93	249,00	233 331,64	249,00	233 082,64	0,00
	Sous Total compte 2184	457 492,00	0,00	0,00	0,00	29 035,08	249,00	486 527,08	249,00	486 278,08	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 374,87	0,00	574,80	0,00	946,87	0,00	7 896,54	0,00	7 896,54	0,00
2188	Autres	1 372 936,10	0,00	0,00	0,00	70 071,86	360,31	1 443 007,96	360,31	1 442 647,65	0,00
	Sous Total compte 218	3 012 307,53	0,00	574,80	574,80	221 331,33	609,31	3 234 213,66	1 184,11	3 233 029,55	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	77 979 565,19	0,00	934,80	574,80	1 641 902,79	1 038,91	79 622 402,78	1 613,71	79 620 789,07	0,00
2313	Constructions	2 952 238,84	0,00	0,00	0,00	2 246 227,76	27 612,00	5 198 466,60	27 612,00	5 170 854,60	0,00
	Sous Total compte 231	2 952 238,84	0,00	0,00	0,00	2 246 227,76	27 612,00	5 198 466,60	27 612,00	5 170 854,60	0,00
	Sous Total compte 23	2 952 238,84	0,00	0,00	0,00	2 246 227,76	27 612,00	5 198 466,60	27 612,00	5 170 854,60	0,00
2423	d'établissements publics de coopération	5 351 531,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 351 531,40	0,00	5 351 531,40	0,00
	Sous Total compte 242	5 351 531,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 351 531,40	0,00	5 351 531,40	0,00
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	3 195 172,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 195 172,53	0,00	3 195 172,53
	Sous Total compte 249	0,00	3 195 172,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 195 172,53	0,00	3 195 172,53
	Sous Total compte 24	5 351 531,40	3 195 172,53	0,00	0,00	0,00	0,00	5 351 531,40	3 195 172,53	2 156 358,87	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	152,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,45	0,00	152,45	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	407,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407,04	0,00	407,04	0,00
	Sous Total compte 27	559,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559,49	0,00	559,49	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00
	Sous Total compte 2803	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	11 624,00	5 000,00	0,00	0,00	7 410,00	5 000,00	19 034,00	0,00	14 034,00
280422	Bâtiments et installations	0,00	834,00	0,00	0,00	0,00	139,00	0,00	973,00	0,00	973,00
	Sous Total compte 28042	0,00	12 458,00	5 000,00	0,00	0,00	7 549,00	5 000,00	20 007,00	0,00	15 007,00
	Sous Total compte 2804	0,00	12 458,00	5 000,00	0,00	0,00	7 549,00	5 000,00	20 007,00	0,00	15 007,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	3 655,00	0,00	0,00	0,00	7 964,00	0,00	11 619,00	0,00	11 619,00
	Sous Total compte 280	0,00	16 113,00	5 000,00	0,00	0,00	17 433,00	5 000,00	33 546,00	0,00	28 546,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	75 404,77	0,00	0,00	0,00	10 860,99	0,00	86 265,76	0,00	86 265,76



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	505 986,26	0,00	0,00	0,00	9 627,00	0,00	515 613,26	0,00	515 613,26
	Sous Total compte 2812	0,00	581 391,03	0,00	0,00	0,00	20 487,99	0,00	601 879,02	0,00	601 879,02
281311	Bâtiments administratifs	0,00	998,78	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	1 088,78	0,00	1 088,78
	Sous Total compte 28131	0,00	998,78	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	1 088,78	0,00	1 088,78
	Sous Total compte 2813	0,00	998,78	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	1 088,78	0,00	1 088,78
28152	Installations de voirie	0,00	16 509,49	0,00	0,00	0,00	18 214,74	0,00	34 724,23	0,00	34 724,23
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	33 509,00	0,00	0,00	0,00	1 671,46	0,00	35 180,46	0,00	35 180,46
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	2 982,00	0,00	0,00	0,00	497,00	0,00	3 479,00	0,00	3 479,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	133,00	0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	266,00	0,00	266,00
	Sous Total compte 28153	0,00	36 624,00	0,00	0,00	0,00	2 301,46	0,00	38 925,46	0,00	38 925,46
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e	0,00	67 425,23	0,00	0,00	0,00	29 620,40	0,00	97 045,63	0,00	97 045,63
	Sous Total compte 28156	0,00	67 425,23	0,00	0,00	0,00	29 620,40	0,00	97 045,63	0,00	97 045,63
2815731	Matériel roulant	0,00	20 130,00	0,00	0,00	0,00	20 429,04	0,00	40 559,04	0,00	40 559,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	106 707,76	0,00	0,00	0,00	14 416,03	0,00	121 123,79	0,00	121 123,79
	Sous Total compte 281573	0,00	126 837,76	0,00	0,00	0,00	34 845,07	0,00	161 682,83	0,00	161 682,83
	Sous Total compte 28157	0,00	126 837,76	0,00	0,00	0,00	34 845,07	0,00	161 682,83	0,00	161 682,83
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	485 766,18	3 207,00	3 207,00	0,00	57 736,48	3 207,00	546 709,66	0,00	543 502,66
	Sous Total compte 2815	0,00	733 162,66	3 207,00	3 207,00	0,00	142 718,15	3 207,00	879 087,81	0,00	875 880,81
281828	Autres matériels de transport	0,00	380 971,30	0,00	0,00	0,00	31 287,50	0,00	412 258,80	0,00	412 258,80
	Sous Total compte 28182	0,00	380 971,30	0,00	0,00	0,00	31 287,50	0,00	412 258,80	0,00	412 258,80
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	106 317,42	0,00	0,00	0,00	102 855,60	0,00	209 173,02	0,00	209 173,02
281838	Autre matériel informatique	0,00	292 753,64	0,00	0,00	0,00	23 803,28	0,00	316 556,92	0,00	316 556,92



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28183	0,00	399 071,06	0,00	0,00	0,00	126 658,88	0,00	525 729,94	0,00	525 729,94
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	125 181,32	0,00	0,00	0,00	19 572,73	0,00	144 754,05	0,00	144 754,05
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	117 978,86	0,00	0,00	0,00	15 747,94	0,00	133 726,80	0,00	133 726,80
	Sous Total compte 28184	0,00	243 160,18	0,00	0,00	0,00	35 320,67	0,00	278 480,85	0,00	278 480,85
28185	Matériel de téléphonie	0,00	4 667,45	287,00	287,00	0,00	2 170,94	287,00	7 125,39	0,00	6 838,39
28188	Autres	0,00	646 172,20	0,00	0,00	0,00	73 301,33	0,00	719 473,53	0,00	719 473,53
	Sous Total compte 2818	0,00	1 674 042,19	287,00	287,00	0,00	268 739,32	287,00	1 943 068,51	0,00	1 942 781,51
	Sous Total compte 281	0,00	2 989 594,66	3 494,00	3 494,00	0,00	432 035,46	3 494,00	3 425 124,12	0,00	3 421 630,12
	Sous Total compte 28	0,00	3 005 707,66	8 494,00	3 494,00	0,00	449 468,46	8 494,00	3 458 670,12	0,00	3 450 176,12
	Total classe 2	86 486 562,54	6 200 880,19	9 428,80	9 068,80	3 959 305,55	479 925,37	90 455 296,89	6 689 874,36	90 410 771,18	6 645 348,65
4011	Fournisseurs	0,00	208 283,66	3 416 454,44	3 232 637,49	0,00	0,00	3 416 454,44	3 440 921,15	0,00	24 466,71
	Sous Total compte 401	0,00	208 283,66	3 416 454,44	3 232 637,49	0,00	0,00	3 416 454,44	3 440 921,15	0,00	24 466,71
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	7 530,70	3 900 053,14	3 892 522,44	0,00	0,00	3 900 053,14	3 900 053,14	0,00	0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	36 611,88	14 475,96	9 406,09	0,00	0,00	14 475,96	46 017,97	0,00	31 542,01
	Sous Total compte 4047	0,00	36 611,88	14 475,96	9 406,09	0,00	0,00	14 475,96	46 017,97	0,00	31 542,01
	Sous Total compte 404	0,00	44 142,58	3 914 529,10	3 901 928,53	0,00	0,00	3 914 529,10	3 946 071,11	0,00	31 542,01
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	364 574,60	364 574,60	587 434,27	0,00	0,00	364 574,60	952 008,87	0,00	587 434,27
	Sous Total compte 40	0,00	617 000,84	7 695 558,14	7 722 000,29	0,00	0,00	7 695 558,14	8 339 001,13	0,00	643 442,99
411	Redevables	164 091,42	0,00	345 631,72	467 640,57	0,00	0,00	509 723,14	467 640,57	42 082,57	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	11 602,56	0,00	79 570,02	85 199,58	0,00	0,00	91 172,58	85 199,58	5 973,00	0,00
4161	Créances douteuses	84 612,21	0,00	123 990,00	101 266,43	0,00	0,00	208 602,21	101 266,43	107 335,78	0,00
	Sous Total compte 416	84 612,21	0,00	123 990,00	101 266,43	0,00	0,00	208 602,21	101 266,43	107 335,78	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4181	Redevables - Produits non encore facturé	172 000,00	0,00	164 000,00	172 000,00	0,00	0,00	336 000,00	172 000,00	164 000,00	0,00
	Sous Total compte 418	172 000,00	0,00	164 000,00	172 000,00	0,00	0,00	336 000,00	172 000,00	164 000,00	0,00
	Sous Total compte 41	432 306,19	0,00	713 191,74	826 106,58	0,00	0,00	1 145 497,93	826 106,58	319 391,35	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	4 120 381,93	4 120 381,93	0,00	0,00	4 120 381,93	4 120 381,93	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	5 597,48	5 597,48	0,00	0,00	5 597,48	5 597,48	0,00	0,00
4286	Autres charges à payer	0,00	16 000,00	16 000,00	30 000,00	0,00	0,00	16 000,00	46 000,00	0,00	30 000,00
	Sous Total compte 428	0,00	16 000,00	16 000,00	30 000,00	0,00	0,00	16 000,00	46 000,00	0,00	30 000,00
	Sous Total compte 42	0,00	16 000,00	4 141 979,41	4 155 979,41	0,00	0,00	4 141 979,41	4 171 979,41	0,00	30 000,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	1 725 875,92	1 725 875,92	0,00	0,00	1 725 875,92	1 725 875,92	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 426 955,74	1 426 955,74	0,00	0,00	1 426 955,74	1 426 955,74	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	6 970,77	6 970,77	11 733,14	0,00	0,00	6 970,77	18 703,91	0,00	11 733,14
	Sous Total compte 438	0,00	6 970,77	6 970,77	11 733,14	0,00	0,00	6 970,77	18 703,91	0,00	11 733,14
	Sous Total compte 43	0,00	6 970,77	3 159 802,43	3 164 564,80	0,00	0,00	3 159 802,43	3 171 535,57	0,00	11 733,14
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	7 756,00	94 093,97	86 337,97	0,00	0,00	94 093,97	94 093,97	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	7 756,00	94 093,97	86 337,97	0,00	0,00	94 093,97	94 093,97	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
44321	Dépenses	0,00	0,00	705,00	705,00	0,00	0,00	705,00	705,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	0,00	705,00	705,00	0,00	0,00	705,00	705,00	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	329,00	329,00	0,00	0,00	329,00	329,00	0,00	0,00
44332	Recettes - Amiable	0,00	0,00	25 650,00	25 650,00	0,00	0,00	25 650,00	25 650,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	25 979,00	25 979,00	0,00	0,00	25 979,00	25 979,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses	0,00	0,00	71 146,00	71 146,00	0,00	0,00	71 146,00	71 146,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	71 146,00	71 146,00	0,00	0,00	71 146,00	71 146,00	0,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	57 033,30	57 033,30	0,00	0,00	57 033,30	57 033,30	0,00	0,00
44352	Recettes - Amiable	20 482,00	0,00	9 584,00	30 066,00	0,00	0,00	30 066,00	30 066,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	20 482,00	0,00	66 617,30	87 099,30	0,00	0,00	87 099,30	87 099,30	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	166 817,15	166 817,15	182 327,65	0,00	0,00	166 817,15	349 144,80	0,00	182 327,65
44372	Recettes - Amiable	189 639,41	0,00	53 633,15	189 639,41	0,00	0,00	243 272,56	189 639,41	53 633,15	0,00
	Sous Total compte 4437	189 639,41	166 817,15	220 450,30	371 967,06	0,00	0,00	410 089,71	538 784,21	0,00	128 694,50
44381	Dépenses	0,00	0,00	118,47	118,47	0,00	0,00	118,47	118,47	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	118,47	118,47	0,00	0,00	118,47	118,47	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	210 121,41	166 817,15	393 016,07	565 014,83	0,00	0,00	603 137,48	731 831,98	0,00	128 694,50
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	11 089,05	11 089,05	0,00	0,00	11 089,05	11 089,05	0,00	0,00
4486	Autres charges à payer	0,00	505,29	505,29	57 033,30	0,00	0,00	505,29	57 538,59	0,00	57 033,30
4487	Produits à recevoir	48 500,00	0,00	78 000,00	48 500,00	0,00	0,00	126 500,00	48 500,00	78 000,00	0,00
	Sous Total compte 448	48 500,00	505,29	78 505,29	105 533,30	0,00	0,00	127 005,29	106 038,59	20 966,70	0,00
	Sous Total compte 44	258 621,41	175 078,44	576 704,38	767 975,15	0,00	0,00	835 325,79	943 053,59	0,00	107 727,80
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	360,00	360,00	0,00	0,00	360,00	360,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	360,00	360,00	0,00	0,00	360,00	360,00	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	1 482,63	2 771,50	3 586,45	0,00	0,00	2 771,50	5 069,08	0,00	2 297,58
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	41 685,02	775 700,34	780 412,44	0,00	0,00	775 700,34	822 097,46	0,00	46 397,12
	Sous Total compte 4671	0,00	41 685,02	775 700,34	780 412,44	0,00	0,00	775 700,34	822 097,46	0,00	46 397,12
46721	Débiteurs divers - Amiable	46 042,05	0,00	623 864,51	640 509,54	0,00	0,00	669 906,56	640 509,54	29 397,02	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - Contentieux	14 914,62	0,00	25 130,54	5 508,55	0,00	0,00	40 045,16	5 508,55	34 536,61	0,00
	Sous Total compte 4672	60 956,67	0,00	648 995,05	646 018,09	0,00	0,00	709 951,72	646 018,09	63 933,63	0,00
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	0,00	0,00	3 168,99	1 876,60	0,00	0,00	3 168,99	1 876,60	1 292,39	0,00
	Sous Total compte 4675	0,00	0,00	3 168,99	1 876,60	0,00	0,00	3 168,99	1 876,60	1 292,39	0,00
4678	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	60 956,67	41 685,02	1 427 864,88	1 428 307,63	0,00	0,00	1 488 821,55	1 469 992,65	18 828,90	0,00
4686	Charges à payer	0,00	43 132,00	43 132,00	33 937,00	0,00	0,00	43 132,00	77 069,00	0,00	33 937,00
4687	Produits à recevoir	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 468	25 000,00	43 132,00	43 132,00	58 937,00	0,00	0,00	68 132,00	102 069,00	0,00	33 937,00
	Sous Total compte 46	85 956,67	86 299,65	1 474 128,38	1 491 191,08	0,00	0,00	1 560 085,05	1 577 490,73	0,00	17 405,68
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	920 847,11	920 847,11	0,00	0,00	920 847,11	920 847,11	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	15 047,34	15 047,34	0,00	0,00	15 047,34	15 047,34	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	7 296 182,00	7 296 182,00	0,00	0,00	7 296 182,00	7 296 182,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	1 779 532,00	1 779 532,00	0,00	0,00	1 779 532,00	1 779 532,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	50 268,00	50 268,00	0,00	0,00	50 268,00	50 268,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	5 671 089,32	5 671 089,32	0,00	0,00	5 671 089,32	5 671 089,32	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	14 797 071,32	14 797 071,32	0,00	0,00	14 797 071,32	14 797 071,32	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique	0,00	56,28	7 207,51	7 159,72	0,00	0,00	7 207,51	7 216,00	0,00	8,49
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	480 553,63	480 553,63	0,00	0,00	480 553,63	480 553,63	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	56,28	487 761,14	487 713,35	0,00	0,00	487 761,14	487 769,63	0,00	8,49
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	220,74	2 854,04	2 633,30	0,00	0,00	2 854,04	2 854,04	0,00	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4714	0,00	277,02	490 615,18	490 346,65	0,00	0,00	490 615,18	490 623,67	0,00	8,49
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	46 749,00	48 326,25	1 577,25	0,00	0,00	48 326,25	48 326,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	47 026,02	16 271 907,20	16 224 889,67	0,00	0,00	16 271 907,20	16 271 915,69	0,00	8,49
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	1 199 967,08	1 199 967,08	0,00	0,00	1 199 967,08	1 199 967,08	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	343 956,85	343 956,85	0,00	0,00	343 956,85	343 956,85	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	1 543 923,93	1 543 923,93	0,00	0,00	1 543 923,93	1 543 923,93	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	301,32	301,32	0,00	0,00	301,32	301,32	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	1 253,96	0,00	79 368,40	80 622,36	0,00	0,00	80 622,36	80 622,36	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	1 253,96	0,00	1 623 593,65	1 624 847,61	0,00	0,00	1 624 847,61	1 624 847,61	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	1 253,96	47 026,02	17 895 500,85	17 849 737,28	0,00	0,00	17 896 754,81	17 896 763,30	0,00	8,49
4817	Indemnités de renégociation de la dette	7 039,07	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,35	7 039,07	4 022,35	3 016,72	0,00
	Sous Total compte 481	7 039,07	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,35	7 039,07	4 022,35	3 016,72	0,00
487	Produits constatés d'avance	0,00	5 903,00	5 903,00	0,00	0,00	0,00	5 903,00	5 903,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 48	7 039,07	5 903,00	5 903,00	0,00	0,00	4 022,35	12 942,07	9 925,35	3 016,72	0,00
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	17 620,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	37 620,00	0,00	37 620,00
	Sous Total compte 491	0,00	17 620,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	37 620,00	0,00	37 620,00
	Sous Total compte 49	0,00	17 620,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	37 620,00	0,00	37 620,00
	Total classe 4	785 177,30	971 898,72	35 662 768,33	35 997 554,59	0,00	4 022,35	36 447 945,63	36 973 475,66	519 267,24	1 044 797,27
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	29 156,85	29 156,85	0,00	0,00	29 156,85	29 156,85	0,00	0,00
51172	Chèques impayés	0,00	0,00	126,15	126,15	0,00	0,00	126,15	126,15	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	2 662,56	2 662,56	0,00	0,00	2 662,56	2 662,56	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	2 788,71	2 788,71	0,00	0,00	2 788,71	2 788,71	0,00	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	5 382,20	5 382,20	0,00	0,00	5 382,20	5 382,20	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	37 327,76	37 327,76	0,00	0,00	37 327,76	37 327,76	0,00	0,00
515	Compte au Trésor	4 866 491,09	0,00	16 040 850,40	17 136 539,78	0,00	0,00	20 907 341,49	17 136 539,78	3 770 801,71	0,00
	Sous Total compte 51	4 866 491,09	0,00	16 078 178,16	17 173 867,54	0,00	0,00	20 944 669,25	17 173 867,54	3 770 801,71	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	7 451,73	0,00	14 828,72	16 912,86	0,00	0,00	22 280,45	16 912,86	5 367,59	0,00
	Sous Total compte 541	7 451,73	0,00	14 828,72	16 912,86	0,00	0,00	22 280,45	16 912,86	5 367,59	0,00
	Sous Total compte 54	7 451,73	0,00	14 828,72	16 912,86	0,00	0,00	22 280,45	16 912,86	5 367,59	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	508 507,93	508 507,93	0,00	0,00	508 507,93	508 507,93	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	36 655,85	36 655,85	0,00	0,00	36 655,85	36 655,85	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	1 793,30	1 793,30	0,00	0,00	1 793,30	1 793,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	546 957,08	546 957,08	0,00	0,00	546 957,08	546 957,08	0,00	0,00
	Total classe 5	4 873 942,82	0,00	16 639 963,96	17 737 737,48	0,00	0,00	21 513 906,78	17 737 737,48	3 776 169,30	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 976,62	28 668,97	1 009 976,62	28 668,97	981 307,65	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 976,62	28 668,97	1 009 976,62	28 668,97	981 307,65	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	57 611,26	0,00	57 611,26	0,00	57 611,26	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	763 519,60	58 143,06	763 519,60	58 143,06	705 376,54	0,00
60618	Autres fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	177 642,01	177 152,56	177 642,01	177 152,56	489,45	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	998 772,87	235 295,62	998 772,87	235 295,62	763 477,25	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 341,32	0,00	2 341,32	0,00	2 341,32	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	39 731,39	3 329,83	39 731,39	3 329,83	36 401,56	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	19 790,89	4 074,14	19 790,89	4 074,14	15 716,75	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,16	0,00	1 167,16	0,00	1 167,16	0,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	13,80	0,00	13,80	0,00	13,80	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	63 044,56	7 403,97	63 044,56	7 403,97	55 640,59	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	65 727,23	4 481,49	65 727,23	4 481,49	61 245,74	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	120 971,51	5 913,61	120 971,51	5 913,61	115 057,90	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	25 647,13	5 211,10	25 647,13	5 211,10	20 436,03	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	27 902,64	7 643,60	27 902,64	7 643,60	20 259,04	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	240 248,51	23 249,80	240 248,51	23 249,80	216 998,71	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	11 525,36	2 112,35	11 525,36	2 112,35	9 413,01	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	17,80	0,00	17,80	0,00	17,80	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 032,81	0,00	1 032,81	0,00	1 032,81	0,00
	Sous Total compte 6066	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,61	0,00	1 050,61	0,00	1 050,61	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	55 633,72	2 297,92	55 633,72	2 297,92	53 335,80	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	45 598,13	6 073,47	45 598,13	6 073,47	39 524,66	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 958,76	276 433,13	1 415 958,76	276 433,13	1 139 525,63	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425 935,38	305 102,10	2 425 935,38	305 102,10	2 120 833,28	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	39 832,48	36 420,38	39 832,48	36 420,38	3 412,10	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	14 856,15	450,00	14 856,15	450,00	14 406,15	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	2 390,71	0,00	2 390,71	0,00	2 390,71	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	21 769,32	12 963,60	21 769,32	12 963,60	8 805,72	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	24 160,03	12 963,60	24 160,03	12 963,60	11 196,43	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	39 016,18	13 413,60	39 016,18	13 413,60	25 602,58	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	81 015,48	10 716,06	81 015,48	10 716,06	70 299,42	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	97 762,73	18 352,86	97 762,73	18 352,86	79 409,87	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	97 762,73	18 352,86	97 762,73	18 352,86	79 409,87	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	21 097,55	0,00	21 097,55	0,00	21 097,55	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	125 075,67	7 622,87	125 075,67	7 622,87	117 452,80	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	146 173,22	7 622,87	146 173,22	7 622,87	138 550,35	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	324 951,43	36 691,79	324 951,43	36 691,79	288 259,64	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	58 379,96	1 808,84	58 379,96	1 808,84	56 571,12	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	11 001,29	755,80	11 001,29	755,80	10 245,49	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	69 381,25	2 564,64	69 381,25	2 564,64	66 816,61	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	234 119,09	17 323,18	234 119,09	17 323,18	216 795,91	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	628 451,77	56 579,61	628 451,77	56 579,61	571 872,16	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	119 328,51	0,00	119 328,51	0,00	119 328,51	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	119 328,51	0,00	119 328,51	0,00	119 328,51	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 727,65	940,93	4 727,65	940,93	3 786,72	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	52 807,20	24 756,40	52 807,20	24 756,40	28 050,80	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 136,00	0,00	2 136,00	0,00	2 136,00	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	59 670,85	25 697,33	59 670,85	25 697,33	33 973,52	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	886 299,79	132 110,92	886 299,79	132 110,92	754 188,87	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	4 747,00	0,00	4 747,00	0,00	4 747,00	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	4 747,00	0,00	4 747,00	0,00	4 747,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00	0,00	45,00	0,00	45,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	27 556,08	0,00	27 556,08	0,00	27 556,08	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	27 601,08	0,00	27 601,08	0,00	27 601,08	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,00	0,00	1 512,00	0,00	1 512,00	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	29 113,08	0,00	29 113,08	0,00	29 113,08	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 909,36	0,00	5 909,36	0,00	5 909,36	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	72 106,31	31 624,71	72 106,31	31 624,71	40 481,60	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	43 432,59	3 688,30	43 432,59	3 688,30	39 744,29	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670,60	0,00	1 670,60	0,00	1 670,60	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	123 118,86	35 313,01	123 118,86	35 313,01	87 805,85	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	25 570,78	0,00	25 570,78	0,00	25 570,78	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 320,81	3 250,01	3 320,81	3 250,01	70,80	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	28 891,59	3 250,01	28 891,59	3 250,01	25 641,58	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 810,86	0,00	4 810,86	0,00	4 810,86	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	4 810,86	0,00	4 810,86	0,00	4 810,86	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	26 919,09	2 000,00	26 919,09	2 000,00	24 919,09	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	64 416,06	16 049,29	64 416,06	16 049,29	48 366,77	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	91 335,15	18 049,29	91 335,15	18 049,29	73 285,86	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 349,75	600,00	3 349,75	600,00	2 749,75	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 529,39	200,00	20 529,39	200,00	20 329,39	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	137 550,76	11 615,40	137 550,76	11 615,40	125 935,36	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	114 066,60	0,00	114 066,60	0,00	114 066,60	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	114 066,60	0,00	114 066,60	0,00	114 066,60	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	65 521,61	960,00	65 521,61	960,00	64 561,61	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	337 668,36	12 775,40	337 668,36	12 775,40	324 892,96	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	623 034,65	69 987,71	623 034,65	69 987,71	553 046,94	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	67 724,80	0,00	67 724,80	0,00	67 724,80	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	21 160,00	0,00	21 160,00	0,00	21 160,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	72 244,19	0,00	72 244,19	0,00	72 244,19	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	161 128,99	0,00	161 128,99	0,00	161 128,99	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	6 355,00	0,00	6 355,00	0,00	6 355,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 370,00	0,00	10 370,00	0,00	10 370,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	16 725,00	0,00	16 725,00	0,00	16 725,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	719,05	505,29	719,05	505,29	213,76	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	17 444,05	505,29	17 444,05	505,29	16 938,76	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	178 573,04	505,29	178 573,04	505,29	178 067,75	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	2 737 991,09	16 000,00	2 737 991,09	16 000,00	2 721 991,09	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	2 737 991,09	16 000,00	2 737 991,09	16 000,00	2 721 991,09	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 848,86	0,00	1 584 848,86	0,00	1 584 848,86	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	3 641,18	0,00	3 641,18	0,00	3 641,18	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	1 588 490,04	0,00	1 588 490,04	0,00	1 588 490,04	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	36 339,22	0,00	36 339,22	0,00	36 339,22	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	662,57	206 422,69	662,57	206 422,69	0,00	205 760,12
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	4 363 482,92	222 422,69	4 363 482,92	222 422,69	4 141 060,23	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 245,00	0,00	1 397 245,00	0,00	1 397 245,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 273,73	421,06	1 273 273,73	421,06	1 272 852,67	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	68 878,00	0,00	68 878,00	0,00	68 878,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	158 411,58	0,00	158 411,58	0,00	158 411,58	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	11 854,16	1 217,55	11 854,16	1 217,55	10 636,61	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	2 909 662,47	1 638,61	2 909 662,47	1 638,61	2 908 023,86	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	24 433,68	5 753,22	24 433,68	5 753,22	18 680,46	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	24 433,68	5 753,22	24 433,68	5 753,22	18 680,46	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	7 297 579,07	229 814,52	7 297 579,07	229 814,52	7 067 764,55	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	105 512,89	0,00	105 512,89	0,00	105 512,89	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	9 234,00	0,00	9 234,00	0,00	9 234,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 655,00	0,00	7 655,00	0,00	7 655,00	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l	0,00	0,00	0,00	0,00	118,47	0,00	118,47	0,00	118,47	0,00
	Sous Total compte 65317	0,00	0,00	0,00	0,00	118,47	0,00	118,47	0,00	118,47	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	122 520,36	0,00	122 520,36	0,00	122 520,36	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	122 520,36	0,00	122 520,36	0,00	122 520,36	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	179 915,61	0,00	179 915,61	0,00	179 915,61	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	279 389,88	0,00	279 389,88	0,00	279 389,88	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	279 389,88	0,00	279 389,88	0,00	279 389,88	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	459 305,49	0,00	459 305,49	0,00	459 305,49	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00	182 327,65	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	465 503,00	43 132,00	465 503,00	43 132,00	422 371,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	465 503,00	43 132,00	465 503,00	43 132,00	422 371,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	647 830,65	43 132,00	647 830,65	43 132,00	604 698,65	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,04	0,00	11 900,04	0,00	11 900,04	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396,42	141,00	2 396,42	141,00	2 255,42	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	14 296,46	141,00	14 296,46	141,00	14 155,46	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	37 466,95	0,00	37 466,95	0,00	37 466,95	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	37 468,95	0,00	37 468,95	0,00	37 468,95	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	51 765,41	141,00	51 765,41	141,00	51 624,41	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281 421,91	43 273,00	1 281 421,91	43 273,00	1 238 148,91	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	388 941,00	0,00	388 941,00	0,00	388 941,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	139 362,57	168 346,85	139 362,57	168 346,85	0,00	28 984,28
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	528 303,57	168 346,85	528 303,57	168 346,85	359 956,72	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	528 303,57	168 346,85	528 303,57	168 346,85	359 956,72	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	528 303,57	168 346,85	528 303,57	168 346,85	359 956,72	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	764,81	0,00	764,81	0,00	764,81	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 124,81	0,00	1 124,81	0,00	1 124,81	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	449 468,46	0,00	449 468,46	0,00	449 468,46	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	469 468,46	0,00	469 468,46	0,00	469 468,46	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6862	Dotations aux amortissements des charges	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00
	Sous Total compte 686	0,00	0,00	0,00	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00	4 022,35	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	473 490,81	0,00	473 490,81	0,00	473 490,81	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	13 695 763,03	949 140,39	13 695 763,03	949 140,39	12 981 367,04	234 744,40
70311	Concession dans les cimetières (produit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	0,00	10 080,00	0,00	10 080,00
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	0,00	10 080,00	0,00	10 080,00
70321	Droits de stationnement et de location s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 892,00	0,00	3 892,00	0,00	3 892,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,10	64 026,27	25 000,10	64 026,27	0,00	39 026,17
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,10	67 918,27	25 000,10	67 918,27	0,00	42 918,17
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 766,50	0,00	8 766,50	0,00	8 766,50
	Sous Total compte 7038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 766,50	0,00	8 766,50	0,00	8 766,50
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,10	86 764,77	25 000,10	86 764,77	0,00	61 764,67
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 305,35	0,00	63 305,35	0,00	63 305,35
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	63 592,85	405 472,86	63 592,85	405 472,86	0,00	341 880,01
	Sous Total compte 7063	0,00	0,00	0,00	0,00	63 592,85	405 472,86	63 592,85	405 472,86	0,00	341 880,01
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	35 690,50	12 000,00	35 690,50	0,00	23 690,50
7067	Redevances et droits des services périsc	0,00	0,00	0,00	0,00	109 285,68	609 118,08	109 285,68	609 118,08	0,00	499 832,40
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59
	Sous Total compte 70688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59
	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59	0,00	1 099,59
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	184 878,53	1 114 686,38	184 878,53	1 114 686,38	0,00	929 807,85



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,00	0,00	8 040,00	0,00	8 040,00
	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,00	0,00	8 040,00	0,00	8 040,00
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 633,15	0,00	53 633,15	0,00	53 633,15
70876	par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 584,00	0,00	9 584,00	0,00	9 584,00
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 217,15	0,00	63 217,15	0,00	63 217,15
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 257,15	0,00	71 257,15	0,00	71 257,15
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	209 878,63	1 272 708,30	209 878,63	1 272 708,30	0,00	1 062 829,67
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 851,12	0,00	52 851,12	0,00	52 851,12
	Sous Total compte 72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 851,12	0,00	52 851,12	0,00	52 851,12
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 055 536,00	0,00	7 055 536,00	0,00	7 055 536,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 706,00	0,00	1 706,00	0,00	1 706,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 057 242,00	0,00	7 057 242,00	0,00	7 057 242,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 169,00	0,00	359 169,00	0,00	359 169,00
	Sous Total compte 7312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 169,00	0,00	359 169,00	0,00	359 169,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 795,91	0,00	138 795,91	0,00	138 795,91
	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 795,91	0,00	138 795,91	0,00	138 795,91
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 926,55	0,00	6 926,55	0,00	6 926,55
	Sous Total compte 7315	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 926,55	0,00	6 926,55	0,00	6 926,55
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 562 133,46	0,00	7 562 133,46	0,00	7 562 133,46
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 566 093,96	0,00	2 566 093,96	0,00	2 566 093,96
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 566 093,96	0,00	2 566 093,96	0,00	2 566 093,96
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 843,00	0,00	89 843,00	0,00	89 843,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 355,00	0,00	185 355,00	0,00	185 355,00
	Sous Total compte 73222	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 355,00	0,00	185 355,00	0,00	185 355,00
	Sous Total compte 7322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 198,00	0,00	275 198,00	0,00	275 198,00
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841 291,96	0,00	2 841 291,96	0,00	2 841 291,96
73331	Communes (FSRIF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00
	Sous Total compte 7333	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00
	Sous Total compte 733	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00	0,00	360 697,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00	71 146,00	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00	10 764 122,42	71 146,00	10 764 122,42	0,00	10 692 976,42
74111	Dotations forfaitaires des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910 835,00	0,00	910 835,00	0,00	910 835,00
741123	Dotations de solidarité urbaine (DSU) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 844,00	0,00	288 844,00	0,00	288 844,00
741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	203 145,00	203 145,00	203 145,00	203 145,00	0,00	0,00
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 638,00	0,00	33 638,00	0,00	33 638,00
	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	203 145,00	525 627,00	203 145,00	525 627,00	0,00	322 482,00
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	203 145,00	1 436 462,00	203 145,00	1 436 462,00	0,00	1 233 317,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	203 145,00	1 436 462,00	203 145,00	1 436 462,00	0,00	1 233 317,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00	163,00



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 089,34	0,00	21 089,34	0,00	21 089,34
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 250,00	0,00	14 250,00	0,00	14 250,00
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 250,00	0,00	14 250,00	0,00	14 250,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 363,00	0,00	72 363,00	0,00	72 363,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00	437 119,55	48 500,00	437 119,55	0,00	388 619,55
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00	437 119,55	48 500,00	437 119,55	0,00	388 619,55
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00	437 119,55	48 500,00	437 119,55	0,00	388 619,55
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	48 500,00	523 732,55	48 500,00	523 732,55	0,00	475 232,55
7482	Compensation pour perte de taxe addition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,00	0,00	396,00	0,00	396,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 905,00	7 905,00	7 905,00	7 905,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 74831	0,00	0,00	0,00	0,00	7 905,00	7 905,00	7 905,00	7 905,00	0,00	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 461,00	0,00	117 461,00	0,00	117 461,00
74834	État - compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
74836	Attribution du fonds départemental de pé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 375,05	0,00	50 375,05	0,00	50 375,05
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	15 905,00	183 741,05	15 905,00	183 741,05	0,00	167 836,05
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	15 905,00	184 137,05	15 905,00	184 137,05	0,00	168 232,05
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	267 550,00	2 165 583,94	267 550,00	2 165 583,94	0,00	1 898 033,94
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 389,01	0,00	82 389,01	0,00	82 389,01
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	38,13	148,90	38,13	148,90	0,00	110,77
7584	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 794,51	0,00	7 794,51	0,00	7 794,51
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,05



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 815,31	124 578,31	3 815,31	124 578,31	0,00	120 763,00
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	3 815,31	124 578,36	3 815,31	124 578,36	0,00	120 763,05
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	3 815,31	132 372,87	3 815,31	132 372,87	0,00	128 557,56
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	3 853,44	214 910,78	3 853,44	214 910,78	0,00	211 057,34
7621	Produits des autres immobilisations fina	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,44	0,00	10,44	0,00	10,44
	Sous Total compte 762	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,44	0,00	10,44	0,00	10,44
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,44	0,00	10,44	0,00	10,44
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 360,00	0,00	6 360,00	0,00	6 360,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	360,00	0,00	360,00
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 720,00	0,00	6 720,00	0,00	6 720,00
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	552 428,07	14 476 907,00	552 428,07	14 476 907,00	71 146,00	13 995 624,93
	Total général	92 218 191,38	92 218 191,38	57 534 164,37	55 276 947,76	19 281 788,73	21 539 005,34	169 034 144,48	169 034 144,48	107 831 229,48	107 831 229,48

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		811 026,08	128 542,39	0,00	4 006,47	197 705,74	2 303 916,57	10 236,39	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	811 026,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 116,00	21 210,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	128 542,39	0,00	2 890,47	176 495,74	75 106,81	10 236,39	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 216 809,76	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 469 030,27	9 646,78	0,00	263 266,00	36 929,98	85 418,13	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 469 030,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 646,78	0,00	263 266,00	36 929,98	85 418,13	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		189 791,55	0,00	24 549,04	1 017 609,37		4 687 383,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		811 026,08
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	36 849,00		59 175,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
21	Immobilisations corporelles	189 791,55	0,00	24 549,04	980 760,37		1 588 372,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 216 809,76
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		241 794,00	0,00	0,00	259 659,07		5 365 744,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 469 030,27
13	Subventions d'investissement	241 794,00	0,00	0,00	259 659,07		896 713,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		508 808,92	2 666 615,78	0,00	388 144,11	3 224 613,58	2 518 504,82	1 315 965,02	0,00
011	Charges à caractère général	19 474,75	991 441,63	0,00	16 241,49	1 386 985,39	438 496,63	103 689,12	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 496 029,44	0,00	186 867,31	1 801 352,19	1 802 474,77	965 053,25	0,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 466,64	179 144,71	0,00	185 035,31	36 276,00	277 533,42	247 222,65	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	359 956,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	764,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 186 727,70	460 291,90	0,00	1 592,78	521 308,54	759 583,81	166 147,84	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	205 760,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	82 436,74	0,00	0,00	499 832,40	410 117,46	26 330,30	0,00
73	Impôts et taxes	3 201 988,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 555 206,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 422 801,39	0,00	0,00	0,00	0,00	349 065,10	126 167,45	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	172 095,04	0,00	1 592,78	21 476,14	401,25	13 650,09	0,00
76	Produits financiers	10,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	6 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	789 738,77	14 586,37	24 982,06	1 117 718,52		12 569 677,95
011	Charges à caractère général	0,00	405 577,83	14 586,37	24 982,06	38 785,58		3 440 260,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	379 740,72	0,00	0,00	807 882,98		7 439 400,66
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		71 146,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 420,22	0,00	0,00	271 049,96		1 238 148,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		359 956,72
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		764,81
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
RECETTES		0,00	26 484,27	6 926,55	0,00	19 470,54		14 148 533,93
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		205 760,12
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	26 484,27	0,00	0,00	17 628,50		1 062 829,67
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 201 988,96
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	6 926,55	0,00	0,00		7 562 133,46
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 898 033,94
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 842,04		211 057,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10,44
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 720,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 284 348,26	4 742 040,72	1 357 514,30	5 184 793,24
RECETTES	11 284 348,26	5 821 401,04	2 438 358,10	3 024 589,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 105 872,17	13 023 528,76	0,00	4 082 343,41
RECETTES	17 105 872,17	14 201 385,05	0,00	2 904 487,12

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET :				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 284 348,26	4 742 040,72	1 357 514,30	5 184 793,24
RECETTES	11 284 348,26	5 821 401,04	2 438 358,10	3 024 589,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 105 872,17	13 023 528,76	0,00	4 082 343,41
RECETTES	17 105 872,17	14 201 385,05	0,00	2 904 487,12

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026050-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 284 348,26	4 742 040,72	1 357 514,30	5 184 793,24
RECETTES	11 284 348,26	5 821 401,04	2 438 358,10	3 024 589,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 105 872,17	13 023 528,76	0,00	4 082 343,41
RECETTES	17 105 872,17	14 201 385,05	0,00	2 904 487,12
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	28 390 220,43	17 765 569,48	1 357 514,30	9 267 136,65
TOTAL GENERAL DES RECETTES	28 390 220,43	20 022 786,09	2 438 358,10	5 929 076,24

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 544 664,90									
1641 Emprunts en euros (total)					18 544 664,90									
000158	SFIL CAFFIL	01/01/2001	01/01/2001	01/01/2002	518 326,66	F	Taux fixe à 5.99 %	5,990	5,990	EUR	A	P	O	A-1
000191	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2008	05/11/2008	05/02/2009	650 000,00	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	5,050	EUR	T	P	O	A-1
000193	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	21/04/2010	21/07/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	4,020	EUR	T	C	O	A-1
000198 réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2017	01/05/2017	01/08/2017	2 195 458,09	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
000200	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	10/10/2011	25/01/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
000201	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	10/10/2011	25/01/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,660	EUR	A	P	O	A-1
000204 réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2017	01/05/2017	01/11/2017	696 188,44	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
000206	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2016	26/08/2016	05/12/2016	1 734 691,71	V	(Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,870	0,890	EUR	T	C	O	A-1
000208	SOCIETE GENERALE	14/03/2017	27/03/2017	27/03/2018	2 200 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,650	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
000209	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2017	18/04/2017	25/04/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	1,790	EUR	A	P	O	A-1
000210	CREDIT AGRICOLE	30/10/2019	15/11/2019	15/02/2020	300 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,600	EUR	T	C	O	A-1
205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2015	16/12/2015	01/01/2017	500 000,00	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,280	1,300	EUR	A	P	O	A-2
207	SFIL CAFFIL	18/10/2016	07/11/2016	01/03/2017	500 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,820	EUR	T	C	O	A-1
217568G	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2021	15/12/2021	10/03/2022	550 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,820	EUR	T	C	O	A-1
433697G	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2023	12/04/2023	05/10/2023	1 300 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,510	EUR	T	C	O	A-1
MIN544579EUR	BANQUE POSTALE	14/04/2023	22/05/2024	01/09/2024	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,970	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 544 664,90									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 630 460,39					812 908,45	383 627,27	0,00	139 503,97
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 630 460,39					812 908,45	383 627,27	0,00	139 503,97
000158	N	0,00	A-1	185 026,36	5,00	F	Taux fixe à 5.99 %	5,970	25 033,02	12 582,56	0,00	11 052,29
000191	N	0,00	A-1	142 536,25	2,85	F	Taux fixe à 4.96 %	4,950	43 016,39	8 411,53	0,00	1 080,11
000193	N	0,00	A-1	337 500,00	4,31	F	Taux fixe à 3.9 %	3,940	75 000,00	15 197,81	0,00	2 595,94
000198 réam	N	0,00	A-1	1 417 681,76	11,58	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,070	96 983,31	54 527,94	0,00	13 495,54
000200	N	0,00	A-1	364 669,07	16,07	F	Taux fixe à 4.86 %	4,850	13 623,48	18 385,02	0,00	16 492,16
000201	N	0,00	A-1	1 181 923,42	11,07	F	Taux fixe à 3.66 %	3,650	77 374,32	46 090,30	0,00	40 254,34
000204 réam	N	0,00	A-1	449 552,48	11,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,390	30 753,79	17 291,03	0,00	1 694,56
000206	N	0,00	A-1	932 396,67	10,68	V	(Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,200	86 734,60	32 239,04	0,00	1 952,85
000208	N	0,00	A-1	1 405 474,92	11,24	F	Taux fixe à 1.63 %	1,650	105 125,88	24 964,78	0,00	17 754,67
000209	N	0,00	A-1	898 759,85	11,32	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	66 613,92	17 280,19	0,00	10 948,64
000210	N	0,00	A-1	210 000,00	13,87	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	15 000,00	1 316,25	0,00	157,50

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
205	N	0,00	A-2	355 002,28	15,00	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	2,710	15 635,65	14 997,25	0,00	9 619,77
207	N	0,00	A-1	200 000,12	5,92	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	33 333,32	1 810,83	0,00	132,11
217568G	N	0,00	A-1	440 000,00	15,94	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	27 500,00	3 748,94	0,00	200,44
433697G	N	0,00	A-1	1 183 000,00	22,51	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,820	52 000,00	38 232,85	0,00	6 003,73
MIN544579EUR	N	0,00	A-1	1 926 937,21	23,42	F	Taux fixe à 3.91 %	3,900	49 180,77	76 550,95	0,00	6 069,32
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 630 460,39					812 908,45	383 627,27	0,00	139 503,97

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	500 000,00	355 002,28	2	25,00		(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	4 539,38	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	2,710	14 997,25	0,00	3,05
TOTAL (A)		500 000,00	355 002,28						4 539,38			14 997,25	0,00	3,05
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		500 000,00	355 002,28						4 539,38			14 997,25	0,00	3,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	1	0	0	0	
	% de l'encours	96,96	3,05	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 275 458,11	355 002,28	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-11-22
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immeubles productifs de revenus	20	
L	Frais d'études	5	22/11/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	22/11/2023
L	Frais d'insertion (marchés publics)	5	22/11/2023
L	Subvention d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	22/11/2023
L	Subvention d'équipement versées pour des biens immobiliers ou installations	30	22/11/2023
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	22/11/2023
L	Biens mobiliers, matériel et études	5	22/11/2023
L	Logiciels, Licence IV	2	22/11/2023
L	Droit de superficie	2	22/11/2023
L	Plantations, arbres, arbustes	15	22/11/2023
L	Agencements et aménagements de terrain	20	22/11/2023
L	Logements privés	20	22/11/2023
L	Feux tricolores, mâts, panneaux de signalisation, bornes, potelets?	15	22/11/2023
L	Réseaux d'adduction d'eau	30	22/11/2023
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	22/11/2023
L	Matériel de voirie	6	22/11/2023
L	Matériel techniques : petites tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses...	6	22/11/2023
L	Installations générales	20	22/11/2023
L	Véhicules	10	22/11/2023
L	Camions	8	22/11/2023
L	Imprimantes, ordinateurs, claviers, écrans, serveurs	2	22/11/2023
L	Matériel de bureau et mobilier	15	22/11/2023
L	Téléphones portables	2	22/11/2023
L	Téléphones fixes	5	22/11/2023
L	Appareils de levage-ascenseurs	30	22/11/2023
L	Equipements et matériel de garage et d'ateliers	15	22/11/2023
L	Equipements et matériel des cuisines et sanitaires (wc, éviers?)	15	22/11/2023
L	Equipements et matériel scolaire, culturel et sportif	15	22/11/2023
L	Mobilier urbain : corbeilles à papier de ville, poubelle, arceaux de vélos, banc public?	8	22/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	Installations et appareils de chauffage et de ventilation	15		22/11/2023
L	Equipement et matériel classique : magnétophones, lave-linge, sèche linge, appareil photo,rideaux?	5		22/11/2023
L	Coffre-fort	5		22/11/2023
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10		22/11/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		8 878,00	20 000,00	0,00	28 878,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		8 878,00	20 000,00	0,00	28 878,00
Créances douteuses et/ou contentieuses	31/12/2025	8 878,00	20 000,00	0,00	28 878,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		8 878,00	20 000,00	0,00	28 878,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		8 878,00	20 000,00	0,00	28 878,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	42 487 774,04	32 406 921,99	2 056 351,21
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS																IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN																B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					42 487 774,04	32 406 921,99											1 117 310,44	939 040,77
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	911 487,35	679 293,87	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	25 172,41	19 939,73
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	221 999,21	182 906,30	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	6 568,03	3 459,38
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	353 257,17	250 474,72	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	7 245,45	8 291,43
EMMAUS HABITAT	2019	P		CDC	633 271,69	227 566,15	3,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,720	A-1	EUR	11 369,74	56 677,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2017	P		CDC	1 420 821,00	1 269 565,34	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,700	A-1	EUR	53 222,05	25 375,05
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2017	P		CDC	1 834 464,00	1 729 613,86	53,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,700	A-1	EUR	71 790,62	17 116,65
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2017	P		CDC	1 942 828,00	1 736 001,31	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,700	A-1	EUR	72 775,73	34 697,79
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2025	P		CREDIT AGRICOLE	880 059,00	0,00	35,46	X	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,860	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2025	P		CREDIT AGRICOLE	1 023 443,00	0,00	50,46	X	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,860	V	(Livret A(Préfixé) + 1.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2025	P		CREDIT AGRICOLE	382 748,00	0,00	30,34	X	V	(Livret A(Préfixé) + 1.05)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,500	V	(Livret A(Préfixé) + 1.05)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2024	P		CREDIT AGRICOLE	73 235,00	0,00	50,96	X	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,170	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2024	P		CREDIT AGRICOLE	91 731,00	0,00	40,96	X	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,170	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPAC DE L'OISE..	2015	P		CREDIT AGRICOLE	656 084,00	587 196,89	41,87	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,940	A-1	EUR	24 510,94	9 176,43
OPAC DE L'OISE..	2015	P		CREDIT AGRICOLE	818 306,00	699 047,01	31,87	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,940	A-1	EUR	29 383,77	15 886,45
SA D'HLM DU BEAUVAISIS	2006	P		CE	2 963 925,40	1 405 962,12	10,17	T	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	F	Taux fixe à 4.32 %	4,310	A-1	EUR	63 723,48	110 066,49
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	16 481,26	12 595,67	21,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,230	A-1	EUR	443,68	459,32
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	97 549,10	74 550,78	21,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,230	A-1	EUR	2 626,07	2 718,73
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	3 212 081,47	2 675 127,74	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,200	A-1	EUR	98 595,98	63 649,37
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	499 802,91	436 346,84	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,180	A-1	EUR	13 969,54	7 250,35
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2011	P		CDC	155 012,00	11 257,59	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,350	A-1	EUR	806,12	11 134,55
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2012	P		CDC	2 444 073,00	1 715 774,64	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,150	A-1	EUR	63 857,31	58 039,42
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2012	P		CDC	433 535,00	331 804,54	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,150	A-1	EUR	12 235,12	8 059,92
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	273 313,00	209 814,63	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,280	A-1	EUR	7 756,80	5 652,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 830 408,00	1 508 330,72	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	53 316,77	27 710,83
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 594 728,51	1 292 847,49	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,280	A-1	EUR	47 695,49	32 027,13
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 019 691,70	873 047,14	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,220	A-1	EUR	29 775,21	14 991,78
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2020	P		CDC	899 889,00	839 693,65	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	3,620	A-1	EUR	34 844,31	20 659,69
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2020	P		CDC	452 657,00	422 377,88	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	3,620	A-1	EUR	17 527,18	10 392,12
SAHLM SEQENS	2021	P		BANQUE POSTALE	3 598 831,00	3 120 814,17	25,29	T	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	29 651,82	107 959,42
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	147 182,16	96 872,05	12,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,590	A-1	EUR	3 925,31	6 425,70
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	619 054,55	410 366,60	12,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,790	A-1	EUR	17 487,62	26 823,83
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	1 394 998,68	1 009 869,49	14,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,440	A-1	EUR	42 627,48	55 817,46
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	2 105 353,00	1 841 173,21	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	52 898,99	48 076,31
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	639 891,00	591 850,02	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	2,800	A-1	EUR	16 653,88	8 171,34
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	1 508 940,00	1 395 653,59	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	2,800	A-1	EUR	39 271,86	19 269,00
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	4 379 225,00	3 892 533,25	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	143 320,68	88 596,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	236 836,00	207 117,81	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	5 950,73	5 408,21
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	58 769,00	54 422,17	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,180	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	2,850	A-1	EUR	1 556,91	738,02
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	281 765,00	250 450,64	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	9 221,44	5 700,43
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	208 814,00	193 369,23	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,180	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	2,850	A-1	EUR	5 531,92	2 622,27
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	171 232,88	171 232,88	32,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					42 487 774,04	32 406 921,99											1 117 310,44	939 040,77

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	625 893,65	
Personnes de droit privé	443 566,00	
Associations	443 566,00	
ACOGED ECOLE DAUDET PRIMAIRE	1 612,00	
ACOGEME ECOLE MISTRAL PRIMAIRE	1 519,00	
ACOGEMM ECOLE MISTRAL MATERNELLE	741,00	
AFAPE	100,00	
AGEBA ECOLE H BARBUSSE ASSOCIATION	3 321,00	
ALLIANCE GYM FOSSES MARLY	2 000,00	
ASSOC. ART DE LA DENTELLE SUR PAPIER PARCHEMIN	150,00	
ASSOCIATION L'ATELIER DU TRICOT	200,00	
AVENIR DE SURVILLIERS HAND BALL	1 400,00	
BRICOL'TOUT	100,00	
CIDFF VAL D OISE DES FEMMES ET DES FAMILLES	20 790,00	
CLUB DE L IMAGE ET DU SON	200,00	
CLUB NAUTIQUE DE FOSSES-MARLY LA ASSOCIATION	1 150,00	
COMITE DE JUMELAGE FOSSES KAMPTI	3 000,00	
COOP ECOLE DAUDET MATERNELLE	1 017,00	
COOP ECOLE LA FONTAINE	1 076,00	
COOP ECOLE MIXTE DUMAS	2 074,00	
COS COMITE D OEUVRES SOCIALES	48 000,00	
COUSETTES EN FOLIE	300,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 900,00	
ECAM ECHANGES CULTURELS ANTILLAIS ET	1 500,00	
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRA	150,00	
ENTENTE FMLVW BASKET CLUB	2 000,00	
ENTR'ED	800,00	
ESPACE GERMINAL SCENES DE L EST VALDOISIEN	12 000,00	
ESPACE GERMINAL SCENES DE L EST VALDOISIEN	275 000,00	
FCPE COMITE COORDINATEUR	700,00	
FIT MOVE BODY	1 500,00	
FNACA	800,00	
FOSSES BIL IN PALESTINE	2 000,00	
FOSSES ESCRIME	2 000,00	
FOYER DU COLLEGE STENDHAL	500,00	
HISTOIRE DE JEUX A FOSSES	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
IMAJ	24 916,00	
JUDO CLUB DE FOSSES	2 000,00	
KARATE CLUB DE FOSSES	1 500,00	
LA BOULE SYMPA	700,00	
LE PLATBAND DE L YSIEUX	550,00	
LES JARDINIERS AMATEURS FOSSES M ASSOCIATION	1 000,00	
LES ROULETTES ARTISTIQUE DE FOSS	600,00	
LES TUTUS MUSICAUX	400,00	
LET S DANCE ASSOCIATION	700,00	
MARCHEURS DE FOSSES ASSOCIATION	600,00	
NAMNLOS	300,00	
PLONGEE DANS FOSSES	1 000,00	
SAKADO	300,00	
SANTIAGS AND DREAMS	500,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE FOSSES	2 800,00	
TEMPS CREATIF	300,00	
TENNIS DE FOSSES ASSOCIATION	2 000,00	
TENNIS DE TABLE FOSSES MARLY	800,00	
TERRES ET CULTURE ASSOCIATION	300,00	
TWIRLING BATON DE FOSSES ASFTGR	600,00	
UNION CYCLISTE FOSSES MARLY	600,00	
UNION FOSSES FOOTBALL	9 500,00	
UNRPA	1 000,00	
UNSS COLLEGE ASSOC. AS DU COLLEGE	700,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	182 327,65	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	182 327,65	
CCAS DE FOSSES	182 327,65	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	33,70	6,10	39,80
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	8,50	0,00	8,50
Adjoint administratif pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	4,80	0,00	4,80
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	6,60	4,40	11,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	3,80	1,00	4,80
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,70	1,70
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	52,80	33,53	86,33
Adjoint technique pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	9,80	0,00	9,80
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	22,00	32,53	54,53
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	7,00	1,00	8,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURvus SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	3,69	3,40	7,09
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	0,00	0,00	0,83	1,39	2,22
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	0,00	0,00	0,00	0,75	2,01	2,76
Professeur ens. art. Hcl.	A	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,11
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	23,40	16,23	39,63
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,60	0,00	3,60
Adjoint territorial animation	C	0,00	0,00	0,00	10,80	15,23	26,03
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	13,00
Instituteur		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Professeur		0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	121,59	73,26	194,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	432	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-10	CDI
Animateur	B	ANIM	478	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	513	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	707	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	415	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	480	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-10	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	332-10	CDI
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	547	0,00	332-8-2°	CDD
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	563	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-2°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	332-23-2°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SA D'HLM FRANCE HABITATION		SA HLM	10 403 569,31
-	VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF		SA HLM	10 114 910,94
-	SA D'HLM DU BEAUVAISIS		SA HLM	1 405 962,12
-	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE		SA HLM	4 735 180,51
-	EMMAUS HABITAT		SA HLM	1 340 241,04
-	SAHLM SEQENS		SA HLM	3 120 814,17
-	OPAC DE L'OISE..		OPAC	1 286 243,90
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ESPACE GERMINAL		ASSOCIATION	287 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	IV C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 715 491,80
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-945 300,31
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 660 792,11

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	3 660 792,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 660 792,11
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	820 000,00	811 026,08	1 357 514,30	2 168 540,38
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	4 724 882,37	1 261 728,97	2 438 358,10	3 700 087,07
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	3 904 882,37	450 702,89	1 080 843,80	1 531 546,69
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 715 491,80			-2 715 491,80
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	3 660 792,11	3 660 792,11		3 660 792,11
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	945 300,31			945 300,31
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2 476 847,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026050-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		820 000,00	I 811 026,08
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		815 000,00	811 026,08
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	815 000,00	811 026,08
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 724 882,37	III 1 261 728,97
Ressources propres externes de l'année (a)		835 827,04	808 238,16
10222	FCTVA	805 827,04	805 827,04
10226	Taxe d'aménagement (2)	30 000,00	2 411,12
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 889 055,33	453 490,81
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	500 000,00	1 920,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	7 410,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	139,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	7 964,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	10 860,99
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	9 627,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	90,00
28152	Installations de voirie	0,00	18 214,74
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 671,46
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	497,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	133,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	29 620,40

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2815731	Matériel roulant	0,00	20 429,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	14 416,03
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	57 736,48
281828	Autres matériels de transport	0,00	31 287,50
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	102 855,60
281838	Autre matériel informatique	0,00	23 803,28
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	19 572,73
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	15 747,94
28185	Matériel de téléphonie	0,00	2 170,94
28188	Autres immo. corporelles	0,00	73 301,33
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00	4 022,35
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 389 055,33	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME									C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	49 498,08	0,00	0,00	0,00	49 498,08	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 891,80	17 891,80	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	228 338,10	11 400,00	0,00	0,00	216 938,10	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	746 245,81	78 733,61	0,00	0,00	667 512,20	0,00
A135	Réseaux divers	113 024,28	40 745,19	0,00	0,00	72 279,09	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	39 997,78	15 777,00	0,00	0,00	24 220,78	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	184 661,21	55 980,03	0,00	48 955,79	79 725,39	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 875 937,91	158 182,74	3 055,73	1 236 709,74	477 989,70	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 255 594,97	378 710,37	3 055,73	1 285 665,53	1 588 163,34	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	49 498,08	0,00	0,00	49 498,08	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 891,80	17 891,80	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	228 338,10	0,00	0,00	228 338,10	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	746 245,81	78 733,61	0,00	667 512,20	0,00
A135	Réseaux divers	113 024,28	40 745,19	0,00	72 279,09	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	39 997,78	15 777,00	0,00	24 220,78	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	184 661,21	55 980,03	48 955,79	79 725,39	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 875 937,91	161 238,47	1 236 709,74	477 989,70	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 255 594,97	370 366,10	1 285 665,53	1 599 563,34	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	49 498,08	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 891,80	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	228 338,10	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	746 245,81	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	113 024,28	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	39 997,78	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	184 661,21	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 875 937,91	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 255 594,97	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	49 498,08	0,00	0,00	49 498,08	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	17 891,80	2 167,00	0,00	15 724,80	0,00
A125	Constructions	228 338,10	11 400,00	0,00	200 077,66	16 860,44
A130	Réseaux et installations de voirie	746 245,81	34 069,93	0,00	712 175,88	0,00
A135	Réseaux divers	113 024,28	19 090,89	0,00	93 933,39	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	39 997,78	0,00	0,00	39 997,78	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	184 661,21	0,00	7 000,00	177 661,21	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 875 937,91	0,00	1 239 765,47	167 955,02	468 217,42
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 255 594,97	66 727,82	1 246 765,47	1 457 023,82	485 077,86

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 875 937,91	158 182,74	3 055,73	1 236 709,74	477 989,70	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 875 937,91	158 182,74	3 055,73	1 236 709,74	477 989,70	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 875 937,91	161 238,47	1 236 709,74	477 989,70	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 875 937,91	161 238,47	1 236 709,74	477 989,70	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 875 937,91	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 875 937,91	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 875 937,91	0,00	1 239 765,47	167 955,02	468 217,42
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 875 937,91	0,00	1 239 765,47	167 955,02	468 217,42

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
BARROS PIERRE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention relative à la formation des élus
BLEUSE FRANCK	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
BOURGUIGNON CINDY	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
DUFUMIER DOMINIQUE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
DUFUMIER DOMINIQUE	CEDIS FORMATION	150,00	20/09/2025 à Fosses (formation à distance)	Mettre à bon escient l'Intelligence Artificielle au service de la communication de son mandat
ETHODET BLAISE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
HAESINGER JACQUELINE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
JUDITH EMELE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
KITIC TANIA	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
LAJIMI SONIA	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
LEBER FLORENCE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
LOLO LAUREN	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
LUCAS CHRISTOPHE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
MIRAM FELIX	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
NASCIMENTO CONSUELO	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
QUIQUEMPOIS GILDAS	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
QUIQUEMPOIS MARJORIE	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
SERRE LEONOR	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus
SOLITUDE JEANICK	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
VIEIRA GILDO	CIDEFE	395,00	Accès annuel illimité	Convention formation relative à la formation des élus

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IV****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT****D6.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU		D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU		D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Marc HELLEN

du 01/01/2025

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**ETCHEVERRY EVRARD Eliane (1018781793-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DU VAL-D'OISE, le 03/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

HELLEN Marc (1013696124-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A GARGES, le 04/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Arrêté-Signatures présenté par le Président de séance,
à Fosses, le 20 mai 2026

Le Président :

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le 20 mai 2026,

**Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le**

et de la publication, le

A Fosses, le

**La Maire,
Jacqueline HAESINGER**



Les membres du Conseil municipal :

La Maire, Jacqueline HAESINGER ne participe pas au vote

BARROS Pierre

BEVILACQUA Tony

BIA Anita

BLEUSE Franck

BORES Denis

CESAIRE Cynthia

CRUYPENINCK Céline

DUMARTIN Muriel

EMMANUEL-EMILE Hubert

ETHODET NKAKE Blaise

HAFED Amal

HEGO Maryse

JABELY AROUMOUGAM Sadish

JEANNE Yasmine

LAJIMI Sonia

LAMZAOUEK Acil

LEBER Florence

LUCAS Christophe

MBEU Patrick

MIRAM MARTHE ROSE Félix

MULLER Patrick

NABTI Mehdi

NASCIMENTO Consuelo

NISTOR Cristina

NUNG Michel

OUALMI Zehor

QUIQUEMPOIS Marjory

QUIQUEMPOIS Gildas

SCAPPATURA Yannick

SERRE Léonor

SOLITUDE Jeanick

SRINIVASAN Sara



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.051

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 AU BP 2026

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5 et R. 23-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 ;

Considérant que les résultats et leur affectations définitives sont identiques aux résultats anticipés et à leur affectation anticipée votés lors du conseil du 4 mars 2026 ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2025 + excédent reporté 2024 :	4 744 391.46 €
b/ Déficit d'investissement cumulé 2025 :	- 1 636 131.48 €
c/ Solde des restes à réaliser 2025 (recettes – dépenses) :	1 080 843.80 €
d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de l'investissement (b + c) :	555 287.68 €
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :	4 189 103.78 €

Après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2025 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement) pour un montant de 4 189 103.78 € ;
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement capitalisé 2025 (recettes d'investissement) au compte 1068 intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 555 287.68 € ;
- **DIT** que le solde du résultat d'investissement 2025 est inscrit au compte 001 intitulé « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) pour un montant de 1 636 131.48 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink signature of Christophe Lucas, the Secretary of the session, consisting of several fluid, overlapping strokes.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le :

27 MAI 2026

Publié le :

27 MAI 2026

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.052

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-1 à 3 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Considérant qu'il convient de recourir à une Décision Modificative afin de :

- Réajuster le montant des dotations des chapitres de recettes 73 et 74 au regard des montants notifiés et du réalisé soit :

Libellé	Chap.	Nat.	Montant DM1
Dotation forfaitaire	74	74111	-15 987,00
Dotation nationale de péréquation	74	741127	+6 861,00
Dotation de solidarité urbaine	74	741123	+7 548,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	73	73141	+1 578,00

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire au BUDGET 2026 de la Commune l'ensemble des montants précisés dans le tableau ci-dessus ;
- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au BP 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing Christophe Lucas.

COMMUNE dont la population est plus de 10 000 habitants : VILLE DE FOSSES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21950250700128

POSTE COMPTABLE : SGC DE GARGES LES GONESSE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	120
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	121
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	124
B3.2 - Etalement des provisions	126
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	127
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	128
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	133
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	134
B9 - Etat du personnel	135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	141
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	142
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	145
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	146
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	148
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	10637

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1124.08

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1239.34
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1294.85
3	Dépenses d'équipement brut / population	127.62
4	Encours de dette / population (2) (3)	1090.16
5	DGF / population	113.97
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57.65
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33.49%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	84.19%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4.29%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	17 765 569,48	20 022 786,09	851 043,37	A1	3 108 259,98
Investissement	4 742 040,72	5 821 401,04	(2) -2 715 491,80	A2	-1 636 131,48
Fonctionnement	13 023 528,76	14 201 385,05	(3) 3 566 535,17	A3	4 744 391,46

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 357 514,30	III + IV 2 438 358,10	B1	1 080 843,80	
Investissement	I 1 357 514,30	III 2 438 358,10	B2	1 080 843,80	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	4 189 103,78
Investissement	A2 + B2	-555 287,68
Fonctionnement	A3 + B3	4 744 391,46

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 357 514,30
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	12 909,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	968 067,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	376 537,43
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 438 358,10
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 438 358,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00

TOTAL DU BUDGET (5)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026052-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	114 909,00	0,00	0,00	0,00	114 909,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 626 191,47	0,00	0,00	0,00	4 626 191,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 216 537,43	0,00	0,00	0,00	1 216 537,43
Total des dépenses d'équipement		5 969 637,90	0,00	0,00	0,00	5 969 637,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	830 000,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		830 000,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 799 637,90	0,00	0,00	0,00	6 799 637,90

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	65 000,00		0,00	0,00	65 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		165 000,00		0,00	0,00	165 000,00

TOTAL	6 964 637,90	0,00	0,00	0,00	6 964 637,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 636 131,48

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 600 769,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	2 595 845,69
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	2 595 845,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	505 000,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	555 287,68	0,00	0,00	0,00	555 287,68
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 060 287,68	0,00	0,00	0,00	1 060 287,68
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 656 133,37	0,00	0,00	0,00	3 656 133,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 341 616,01		0,00	0,00	4 341 616,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	503 020,00		0,00	0,00	503 020,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 944 636,01		0,00	0,00	4 944 636,01

TOTAL	8 600 769,38	0,00	0,00	0,00	8 600 769,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 600 769,38

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

4 779 636,01

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 809 159,38	0,00	0,00	0,00	3 809 159,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 600 000,00	0,00	0,00	0,00	7 600 000,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	0,00	0,00	0,00	71 146,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 342 518,50	0,00	0,00	0,00	1 342 518,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 822 823,88	0,00	0,00	0,00	12 822 823,88
66	Charges financières	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 182 823,88	0,00	0,00	0,00	13 182 823,88

023	Virement à la section d'investissement (5)	4 341 616,01		0,00	0,00	4 341 616,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	503 020,00		0,00	0,00	503 020,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 844 636,01		0,00	0,00	4 844 636,01

TOTAL	18 027 459,89	0,00	0,00	0,00	18 027 459,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 027 459,89

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 013 229,05	0,00	0,00	0,00	1 013 229,05
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 166 872,00	0,00	0,00	0,00	3 166 872,00
731	Fiscalité locale	7 594 195,00	0,00	1 578,00	1 578,00	7 595 773,00
74	Dotations et participations (4)	1 704 945,00	0,00	-1 578,00	-1 578,00	1 703 367,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	174 105,06	0,00	0,00	0,00	174 105,06
Total des recettes de gestion courante		13 773 346,11	0,00	0,00	0,00	13 773 346,11
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 773 356,11	0,00	0,00	0,00	13 773 356,11

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	65 000,00		0,00	0,00	65 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00		0,00	0,00	65 000,00

TOTAL	13 838 356,11	0,00	0,00	0,00	13 838 356,11

+

R 002 RESULTAT REPORTE	4 189 103,78

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 027 459,89

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 779 636,01	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	1 578,00		1 578,00
74	Dotations et participations (8)	-1 578,00		-1 578,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		6 964 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 626 191,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 216 537,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 969 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	830 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 799 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		165 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 045 481,70	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 100 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 341 616,01		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	503 020,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 944 636,01		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	0,00

Affectation au compte 1068 (9)	0,00

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
 (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 964 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 909,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 626 191,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	27 591,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 346,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	61 794,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	605 158,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 978 592,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	32 632,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	14 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 424,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	552 482,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	16 781,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	77 799,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	52 206,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	1 320,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 157,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	19 590,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 653,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	2 104,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	119 354,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 216 537,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 216 537,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 969 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	830 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	830 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 799 637,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		165 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 045 481,70	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	885 683,66	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 259 877,30	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	398 850,43	0,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	1 434,30	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 595 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 100 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 341 616,01		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	503 020,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00		0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	3 020,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 944 636,01		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		18 027 459,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	3 809 159,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 342 518,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 822 823,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	320 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 182 823,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 341 616,01			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	503 020,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 844 636,01			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 838 356,11	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 013 229,05	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 166 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 594 195,00	0,00	1 578,00	1 578,00	1 578,00
74	Dotations et participations (3)	1 704 945,00	0,00	-1 578,00	-1 578,00	-1 578,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	174 105,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 773 346,11	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		13 773 356,11	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	65 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		65 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 027 459,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	3 809 159,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	979 630,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	802 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	45 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	372,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	65 695,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	119 629,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	19 122,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	23 026,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	15 613,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	55 054,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	37 025,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	38 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	16 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	9 815,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	76 164,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 619,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	164 438,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61551	Entretien matériel roulant	51 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	221 229,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	125 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	9 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	125,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	27 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	22 586,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	44 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	155 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	85 061,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	7 600 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6218	Autre personnel extérieur	6 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	44 435,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 385,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	68 840,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 219 665,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	32 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 794 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 980,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	40 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 536 915,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	584 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	38 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	161 110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	71 146,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 342 518,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	280 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	184 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	431 488,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	13 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	2 580,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	98 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 822 823,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	320 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	320 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 182 823,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 341 616,01			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	503 020,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	3 020,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
Total des dépenses d'ordre		4 844 636,01			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 838 356,11	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 013 229,05	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	22 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	55 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	250 106,05	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 166 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 566 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	89 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	176 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73331	Communes (FSRIF)	334 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 594 195,00	0,00	1 578,00	1 578,00	1 578,00
73111	Impôts directs locaux	7 152 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	136 000,00	0,00	1 578,00	1 578,00	1 578,00
73154	Droits de place	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 704 945,00	0,00	-1 578,00	-1 578,00	-1 578,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74111	Dotation forfaitaire des communes	877 055,00	0,00	-15 987,00	-15 987,00	-15 987,00
741123	DSU des communes	305 011,00	0,00	7 548,00	7 548,00	7 548,00
741127	DNP des communes	30 274,00	0,00	6 861,00	6 861,00	6 861,00
742	Dot. aux élus locaux	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	8 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	41 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	20 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	319 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	73 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	174 105,06	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	60 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	113 855,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 773 346,11	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		13 773 356,11	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	65 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	65 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		65 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026052-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		830 000,00	314 944,14	0,00	51 111,42	267 811,58	1 680 509,66	7 081,55	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	80 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	234 944,14	0,00	49 111,42	267 811,58	451 972,23	7 081,55	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 537,43	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 060 287,68	6 117,00	0,00	0,00	0,00	1 990 668,45	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 060 287,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 117,00	0,00	0,00	0,00	1 990 668,45	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		601 138,41	20 000,00	30 981,32	2 996 059,82		6 799 637,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		830 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	20 000,00	0,00	12 909,00		114 909,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
21	Immobilisations corporelles	601 138,41	0,00	30 981,32	2 983 150,82		4 626 191,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 216 537,43
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		100 600,00	0,00	0,00	498 460,24		3 656 133,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 060 287,68
13	Subventions d'investissement	100 600,00	0,00	0,00	498 460,24		2 595 845,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		830 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	830 000,00
RECETTES		1 060 287,68
102	Dotations et fonds d'investissement	505 000,00
106	Réserves	555 287,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		262 352,54	0,00	52 591,60	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	27 591,60	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	16 796,60	0,00	25 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	86 162,38	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	36 331,17	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	43 062,39	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	6 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 944,14
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 591,60
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 796,60
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 162,38
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 331,17
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 062,39
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 117,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 117,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	51 111,42	0,00	0,00	0,00	51 111,42
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	47 623,20	0,00	0,00	0,00	47 623,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 488,22	0,00	0,00	0,00	1 488,22
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	17 615,77	59 373,54	173 867,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 509,27	59 147,60	105 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	3 660,01	0,00	21 310,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	1 320,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 125,89	225,94	47 337,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	16 954,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 811,58
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 875,87
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 970,92
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 954,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 644,19
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		17 811,17	6 974,15	789 069,56	0,00	0,00	0,00	402 000,00	25 194,47	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	106 538,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	2 311,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 769,62	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	15 500,00	6 974,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424,85	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	682 531,13	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	725 546,41	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	725 546,41	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		120 245,16	160 857,75	0,00	3 146,55	23 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	19 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	117 000,00	0,00	0,00	0,00	23 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 245,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	140 859,75	0,00	3 146,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 135 122,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 135 122,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026052-BF
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		96 383,33	0,00	35 627,52	0,00	0,00	0,00	1 680 509,66
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 998,00
213	Constructions	70 382,13	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	344 120,56
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 325,95
218	Autres immobilisations corporelles	26 001,20	0,00	8 627,52	0,00	0,00	0,00	57 527,72
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 537,43
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990 668,45
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990 668,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523,67
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523,67
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	2 666,90	0,00	0,00	2 890,98	7 081,55
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 666,90	0,00	0,00	2 890,98	7 081,55
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	48 655,83	552 482,58	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	23 346,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat®, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	22 252,98	552 482,58	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 055,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	100 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	100 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	601 138,41
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 346,86
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 735,56
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 055,99
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	14 200,00	16 781,32	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	14 200,00	16 781,32	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 981,32
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 981,32
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 996 059,82	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 983 150,82	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	475 907,04	0,00	22 553,20	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	474 472,74	0,00	22 553,20	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434,30	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 996 059,82
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 909,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 983 150,82
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 460,24
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 025,94
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 434,30

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		654 501,06	3 465 983,45	0,00	385 080,00	2 842 141,09	2 267 750,39	1 228 906,93	0,00
011	Charges à caractère général	114 355,06	1 737 653,45	0,00	18 130,00	1 164 522,59	231 910,39	91 826,93	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 534 130,00	0,00	171 250,00	1 637 630,00	1 757 960,00	887 380,00	0,00
014	Atténuations de produits	71 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	109 000,00	194 200,00	0,00	195 700,00	39 988,50	277 880,00	249 700,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 060 792,00	464 475,06	0,00	500,00	450 000,00	574 468,00	174 356,05	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	189 040,00	0,00	0,00	450 000,00	303 800,00	48 106,05	0,00
73	Impôts et taxes	3 166 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 589 773,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 304 137,00	9 080,00	0,00	0,00	0,00	255 668,00	114 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	146 355,06	0,00	500,00	0,00	15 000,00	12 250,00	0,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	796 648,51	0,00	269 454,60	1 272 357,85		13 182 823,88
011	Charges à caractère général	0,00	288 583,51	0,00	55 454,60	106 722,85		3 809 159,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	503 065,00	0,00	214 000,00	894 585,00		7 600 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		71 146,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	0,00	271 050,00		1 342 518,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		320 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
RECETTES		0,00	22 283,00	6 000,00	0,00	20 482,00		13 773 356,11
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	22 283,00	0,00	0,00	0,00		1 013 229,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 166 872,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00		7 595 773,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 482,00		1 703 367,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		174 105,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		654 501,06
615	Entretien et réparations	93 355,06
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	11 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	98 000,00
661	Charges d'intérêts	320 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	20 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	71 146,00
RECETTES		12 060 792,00
731	Fiscalité locale	7 589 773,00
732	Fiscalité reversée	2 832 024,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	334 848,00
741	D.G.F.	1 210 762,00
742	Dot. aux élus locaux	150,00
748	Autres attributions et participations	93 225,00
762	Produits autres immo. financières	10,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 296 643,43	0,00	2 440,02	3 200,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 006 804,52	0,00	1 026,42	1 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	19 915,60	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	153 386,91	0,00	0,00	2 200,00	0,00
616	Primes d'assurances	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	6 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	75 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	66 586,40	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	193 620,00	0,00	1 413,60	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	28 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	894 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	565 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	13 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		451 895,06	0,00	3 000,00	9 580,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
708	Autres produits	182 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	9 080,00	0,00
752	Revenus des immeubles	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	98 355,06	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		150 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 465 983,45
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 830,94
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 915,60
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 586,91
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 140,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 586,40
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 333,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 855,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 910,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 225,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 475,06
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 540,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 080,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 355,06

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	193 880,00	191 200,00	0,00	0,00	385 080,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 630,00	0,00	0,00	0,00	3 630,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	128 500,00	0,00	0,00	0,00	128 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	40 250,00	0,00	0,00	0,00	40 250,00
655	Contributions obligatoires	0,00	4 500,00	190 000,00	0,00	0,00	194 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
RECETTES		0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		216 132,66	918 609,31	182 424,43	138 968,69	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	519,31	301,36	57 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	302,66	4 440,00	1 653,07	69 870,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 450,00	15 500,00	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	159 000,00	636 550,00	112 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	55 380,00	259 800,00	64 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	11 988,50	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 358 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 842 141,09
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	78 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 956,67
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 265,92
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	4 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 760,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	243 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151 120,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	81 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 750,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 988,50
RECETTES		0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		102 400,00	344 653,87	0,00	18 950,00	0,00	0,00	281 746,41	8 943,80	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	1 696,87	0,00	0,00	0,00	0,00	50,64	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 800,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 695,77	8 943,80	0,00
618	Divers	1 200,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 000,00	26 262,00	0,00	18 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 650,00	4 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	61 000,00	227 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	28 750,00	72 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	62 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	55 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	6 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		96 945,64	40 118,00	0,00	0,00	247,06	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 352,44	0,00	0,00	0,00	247,06	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 303,20	8 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	67 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	24 350,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		34 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	34 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 323 500,00	0,00	50 245,61	0,00	0,00	0,00	2 267 750,39
604	Achats d'études, prestations de services	10 000,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 400,00	0,00	7 661,21	0,00	0,00	0,00	22 908,22
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
613	Locations	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 524,40	0,00	0,00	0,00	27 725,17
618	Divers	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	2 310,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	775,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 000,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	22 800,00
628	Divers	45 400,00	0,00	8 910,00	0,00	0,00	0,00	105 522,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	19 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 190,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970,00
641	Rémunérations du personnel	847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 226 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	370 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 670,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
RECETTES		418 500,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	574 468,00
706	Prestations de services	243 500,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	303 800,00
747	Participations	160 000,00	0,00	54 500,00	0,00	0,00	0,00	255 668,00
758	Produits divers de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		548 200,00	0,00	0,00	309 900,00	0,00	48 480,00	0,00	7 091,08
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 541,08
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 000,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	1 480,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	235 000,00	0,00	0,00	192 150,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	72 800,00	0,00	0,00	110 350,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	232 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	88 700,00	0,00	0,00	226 535,85	1 228 906,93
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	8 930,00	11 930,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	6 310,85	10 851,93
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00	3 350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	4 420,00	5 220,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 325,00	25 575,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	2 700,00	20 580,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	86 000,00	600 150,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	53 300,00	266 650,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,00	249 700,00
RECETTES		0,00	0,00	39 000,00	11 000,00	0,00	89 856,05	174 356,05
706	Prestations de services	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	2 106,05	41 106,05
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 500,00	114 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	1 250,00	12 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	350 500,00	283 495,55	150 652,96	0,00	0,00	0,00	12 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	32 827,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	61 603,31	133 652,96	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	229 050,00	152 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	114 750,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 648,51
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 827,24
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 256,27
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 515,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 850,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 283,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	32 434,80	0,00	0,00	223 172,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 942,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	32 434,80	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730,60
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 347,04	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 347,04	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	269 454,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 942,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 781,84
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	11 230,60
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	997,20	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	997,20	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 195 310,65	0,00	76 050,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	19 641,74	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	86 083,91	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	540 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	333 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	76 050,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 272 357,85
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 641,74
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 081,11
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 075,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 410,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 050,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 482,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 482,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 544 664,90									
1641 Emprunts en euros (total)					18 544 664,90									
000158	SFIL CAFFIL	01/01/2001	01/01/2001	01/01/2002	518 326,66	F	Taux fixe à 5.99 %	5,990	5,990	EUR	A	P	O	A-1
000191	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2008	05/11/2008	05/02/2009	650 000,00	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	5,050	EUR	T	P	O	A-1
000193	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	21/04/2010	21/07/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	4,020	EUR	T	C	O	A-1
000198 réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2017	01/05/2017	01/08/2017	2 195 458,09	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
000200	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	10/10/2011	25/01/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
000201	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	10/10/2011	25/01/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,660	EUR	A	P	O	A-1
000204 réam	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2017	01/05/2017	01/11/2017	696 188,44	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
000206	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2016	26/08/2016	05/12/2016	1 734 691,71	V	(Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,870	0,890	EUR	T	C	O	A-1
000208	SOCIETE GENERALE	14/03/2017	27/03/2017	27/03/2018	2 200 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,650	EUR	A	P	O	A-1
000209	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2017	18/04/2017	25/04/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	1,790	EUR	A	P	O	A-1
000210	CREDIT AGRICOLE	30/10/2019	15/11/2019	15/02/2020	300 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,600	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2015	16/12/2015	01/01/2017	500 000,00	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,280	1,300	EUR	A	P	O	A-2
207	SFIL CAFFIL	18/10/2016	07/11/2016	01/03/2017	500 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,820	EUR	T	C	O	A-1
217568G	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2021	15/12/2021	10/03/2022	550 000,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,820	EUR	T	C	O	A-1
433697G	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2023	12/04/2023	05/10/2023	1 300 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,510	EUR	T	C	O	A-1
MIN544579EUR	BANQUE POSTALE	14/04/2023	22/05/2024	01/09/2024	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,970	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Date de réception préfecture : 27/05/2026			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 544 664,90									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 630 460,39					829 395,46	313 229,69	0,00	123 520,46
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 630 460,39					829 395,46	313 229,69	0,00	123 520,46
000158	N	0,00	A-1	185 026,36	5,00	F	Taux fixe à 5.99 %	5,990	26 532,50	11 083,08	0,00	9 467,41
000191	N	0,00	A-1	142 536,25	2,84	F	Taux fixe à 4.96 %	5,050	45 190,03	6 237,89	0,00	737,67
000193	N	0,00	A-1	337 500,00	4,30	F	Taux fixe à 3.9 %	4,020	75 000,00	12 232,18	0,00	2 019,06
000198 réam	N	0,00	A-1	1 417 681,76	11,58	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,300	99 892,81	32 606,68	0,00	10 908,36
000200	N	0,00	A-1	364 669,07	16,07	F	Taux fixe à 4.86 %	4,860	14 285,58	17 722,92	0,00	15 846,10
000201	N	0,00	A-1	1 181 923,42	11,07	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	80 206,22	43 258,40	0,00	37 522,65
000204 réam	N	0,00	A-1	449 552,48	11,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,300	31 676,41	10 339,71	0,00	1 369,70
000206	N	0,00	A-1	932 396,67	10,68	V	(Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,970	86 734,60	26 297,78	0,00	1 752,87
000208	N	0,00	A-1	1 405 474,92	11,24	F	Taux fixe à 1.63 %	1,650	106 863,24	23 227,43	0,00	16 404,71
000209	N	0,00	A-1	898 759,85	11,32	F	Taux fixe à 1.79 %	1,790	67 806,31	16 087,80	0,00	10 122,63
000210	N	0,00	A-1	210 000,00	13,87	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	15 000,00	1 226,25	0,00	146,25

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
205	N	0,00	A-2	355 002,28	15,00	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,810	16 242,31	9 646,20	0,00	6 096,93
207	N	0,00	A-1	200 000,12	5,92	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	33 333,32	1 537,50	0,00	110,09
217568G	N	0,00	A-1	440 000,00	15,94	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	27 500,00	3 523,44	0,00	187,92
433697G	N	0,00	A-1	1 183 000,00	22,51	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,150	52 000,00	23 602,84	0,00	4 919,85
MIN544579EUR	N	0,00	A-1	1 926 937,21	23,42	F	Taux fixe à 3.91 %	3,970	51 132,13	74 599,59	0,00	5 908,26
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Date de réception préfecture : 27/05/2026	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 630 460,39					829 395,46	313 229,69	0,00	123 520,46

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
205	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	500 000,00	355 002,28	2	25,00		(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	4 539,38	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + 1.08)-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,810	9 646,20	0,00	3,05
TOTAL (A)		500 000,00	355 002,28						4 539,38			9 646,20	0,00	3,05
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		500 000,00	355 002,28						4 539,38			9 646,20	0,00	3,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	1	0	0	0	
	% de l'encours	96,96	3,05	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 275 458,11	355 002,28	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-11-22
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immeubles productifs de revenus	20	
L	Frais d'études	5	22/11/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	22/11/2023
L	Frais d'insertion (marchés publics)	5	22/11/2023
L	Subvention d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	22/11/2023
L	Subvention d'équipement versées pour des biens immobiliers ou installations	30	22/11/2023
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	22/11/2023
L	Biens mobiliers, matériel et études	5	22/11/2023
L	Logiciels, Licence IV	2	22/11/2023
L	Droit de superficie	2	22/11/2023
L	Plantations, arbres, arbustes	15	22/11/2023
L	Agencements et aménagements de terrain	20	22/11/2023
L	Logements privés	20	22/11/2023
L	Feux tricolores, mâts, panneaux de signalisation, bornes, potelets?	15	22/11/2023
L	Réseaux d'adduction d'eau	30	22/11/2023
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	22/11/2023
L	Matériel de voirie	6	22/11/2023
L	Matériel techniques : petites tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses...	6	22/11/2023
L	Installations générales	20	22/11/2023
L	Véhicules	10	22/11/2023
L	Camions	8	22/11/2023
L	Imprimantes, ordinateurs, claviers, écrans, serveurs	2	22/11/2023
L	Matériel de bureau et mobilier	15	22/11/2023
L	Téléphones portables	2	22/11/2023
L	Téléphones fixes	5	22/11/2023
L	Appareils de levage-ascenseurs	30	22/11/2023
L	Equipements et matériel de garage et d'ateliers	15	22/11/2023
L	Equipements et matériel des cuisines et sanitaires (wc, éviers?)	15	22/11/2023
L	Equipements et matériel scolaire, culturel et sportif	15	22/11/2023
L	Mobilier urbain : corbeilles à papier de ville, poubelle, arceaux de vélos, banc public?	8	22/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	Installations et appareils de chauffage et de ventilation	15		22/11/2023
L	Equipement et matériel classique : magnétophones, lave-linge, sèche linge, appareil photo,rideaux?	5		22/11/2023
L	Coffre-fort	5		22/11/2023
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10		22/11/2023

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	20 000,00		8 878,00	28 878,00	0,00	28 878,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	20 000,00		8 878,00	28 878,00	0,00	28 878,00
Créances douteuses et/ou contentieuses	20 000,00	31/12/2025	8 878,00	28 878,00	0,00	28 878,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	20 000,00		8 878,00	28 878,00	0,00	28 878,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	20 000,00		8 878,00	28 878,00	0,00	28 878,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	40 036 558,04	32 406 921,99	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					40 036 558,04	32 406 921,99											942 993,42	954 580,17
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	911 487,35	679 293,87	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	24 454,58	20 337,62
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	221 999,21	182 906,30	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	6 584,66	3 531,05
EMMAUS HABITAT	2009	P		CDC	353 257,17	250 474,72	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	7 013,29	8 383,81
EMMAUS HABITAT	2019	P		CDC	633 271,69	227 566,15	3,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,700	A-1	EUR	6 144,29	56 743,33

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2017	P		CDC	1 420 821,00	1 269 565,34	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,510	A-1	EUR	44 561,74	25 910,46
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	2017	P		CDC	1 834 464,00	1 729 613,86	53,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,510	A-1	EUR	60 709,45	17 477,81
OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE..	2017	P		CDC	1 942 828,00	1 736 001,31	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,510	A-1	EUR	60 933,65	35 429,91
OPAC DE L'OISE..	2015	P		CREDIT AGRICOLE	656 084,00	587 196,89	41,87	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,810	A-1	EUR	16 500,23	9 347,11
OPAC DE L'OISE..	2015	P		CREDIT AGRICOLE	818 306,00	699 047,01	31,87	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,810	A-1	EUR	19 643,22	16 181,94
SA D'HLM DU BEAUVAISIS	2006	P		CE	2 963 925,40	1 405 962,12	10,17	T	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	A-1	EUR	58 900,06	114 331,64
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	16 481,26	12 595,67	21,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,810	A-1	EUR	324,22	469,02
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	97 549,10	74 550,78	21,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,460	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,810	A-1	EUR	1 918,98	2 776,10
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	3 212 081,47	2 675 127,74	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	80 253,83	64 667,76
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2016	P		CDC	499 802,91	436 346,84	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	13 974,59	7 366,36
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2011	P		CDC	155 012,00	11 257,59	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	337,73	11 257,59
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2012	P		CDC	2 444 073,00	1 715 774,64	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	51 473,24	58 344,58
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2012	P		CDC	433 535,00	331 804,54	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	9 954,14	8 091,51
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	273 313,00	209 814,63	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	4 825,74	5 742,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 830 408,00	1 508 330,72	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	39 417,03	28 154,20
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 594 728,51	1 292 847,49	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	29 735,49	32 539,56
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2014	P		CDC	1 019 691,70	873 047,14	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	24 790,67	15 231,65
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2020	P		CDC	899 889,00	839 693,65	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	2,750	A-1	EUR	23 091,58	21 271,77
SA D'HLM FRANCE HABITATION	2020	P		CDC	452 657,00	422 377,88	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	2,750	A-1	EUR	11 615,39	10 700,00
SAHLM SEQENS	2021	P		BANQUE POSTALE	3 598 831,00	3 120 814,17	25,29	T	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	28 644,28	108 966,96
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	147 182,16	96 872,05	12,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	2,500	A-1	EUR	2 421,80	6 561,76
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	619 054,55	410 366,60	12,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,700	A-1	EUR	11 079,90	27 447,70
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	1 394 998,68	1 009 869,49	14,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,400	A-1	EUR	34 335,56	57 123,32
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	2 105 353,00	1 841 173,21	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	51 552,85	48 301,29
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	639 891,00	591 850,02	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	2,060	A-1	EUR	16 611,58	8 240,99
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	1 508 940,00	1 395 653,59	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	1,110	V	Livret A(Préfixé) + 0.36	2,060	A-1	EUR	39 172,11	19 433,25
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	4 379 225,00	3 892 533,25	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	140 131,20	89 626,69
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	236 836,00	207 117,81	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	5 799,30	5 433,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	58 769,00	54 422,17	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,180	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	2,130	A-1	EUR	1 552,96	744,69
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	281 765,00	250 450,64	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	9 016,22	5 766,70
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2017	P		CDC	208 814,00	193 369,23	54,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	1,180	V	Livret A(Préfixé) + 0.43	2,130	A-1	EUR	5 517,86	2 645,98
VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF	2018	P		CDC	171 232,88	171 232,88	32,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					40 036 558,04	32 406 921,99											942 993,42	954 580,17

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-41 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					200 157,00
657362	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CCAS	Autre personne de droit public	182 400,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ACOGEME ECOLE MISTRAL PRIMAIRE	Association	1 436,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ACOGEMM ECOLE MISTRAL MATERNELLE	Association	803,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AGEBA ECOLE H BARBUSSE	Association	1 691,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	OCCE 95 COOP ECOLE DAUDET MATERNELLE	Association	993,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COOP ECOLE LA FONTAINE	Association	1 048,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COOP ECOLE MIXTE DUMAS	Association	604,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COOP ECOLE MIXTE DUMAS	Association	167,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	1 800,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	FNACA	Association	800,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	2 800,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AGOGED ECOLE DAUDET PRIMAIRE	Association	1 686,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION PROJET	AGOGED ECOLE DAUDET PRIMAIRE	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION PROJET	ACOGEME ECOLE MISTRAL PRIMAIRE	Association	437,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION PROJET	COOP ECOLE LA FONTAINE	Association	2 292,00
65748	SUBVENTION 2026	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	APF FRANCE HANDICAP	Association	200,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	33,70	6,10	39,80
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	8,50	0,00	8,50
Adjoint administratif pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	4,80	0,00	4,80
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	6,60	4,40	11,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	3,80	1,00	4,80
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,70	1,70
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal 1 cl	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	52,80	33,53	86,33
Adjoint technique pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	9,80	0,00	9,80
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	22,00	32,53	54,53
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	7,00	1,00	8,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURvus SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	3,69	3,40	7,09
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	0,00	0,00	0,83	1,39	2,22
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	0,00	0,00	0,00	0,75	2,01	2,76
Professeur ens. art. Hcl.	A	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,11
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	23,40	16,23	39,63
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,60	0,00	3,60
Adjoint territorial animation	C	0,00	0,00	0,00	10,80	15,23	26,03
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	13,00
Instituteur		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Professeur		0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	121,59	73,26	194,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	432	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-10	CDI
Animateur	B	ANIM	478	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	513	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	707	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	415	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	480	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-10	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	332-10	CDI
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	547	0,00	332-8-2°	CDD
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Instituteur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Professeur		OTR	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	563	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-23-2°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	332-23-2°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SA D'HLM FRANCE HABITATION		SA HLM	10 403 569,31
-	VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'IDF		SA HLM	10 114 910,94
-	SA D'HLM DU BEAUVAISIS		SA HLM	1 405 962,12
-	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE		SA HLM	4 735 180,51
-	EMMAUS HABITAT		SA HLM	1 340 241,04
-	SAHLM SEQENS		SA HLM	3 120 814,17
-	OPAC DE L'OISE..		OPAC	1 286 243,90
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SMDEGTVO-Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise	25/06/1997	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SMGFAVO - Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise	13/05/2005	Participation	3 900,00
EPCI			
SICTEUB Thève et Ysieux-Syndicat Intercommunal Collecte Traitement Eaux Usées Bassins Thève Ysieux	04/07/1974	NEANT (redevance syndicale)	0,00
PIR-Syndicat Intercommunal Etude et Réalisation Parc de Stationnement Gare de Surveilliers-Fosses	26/11/1981	Participation	76 049,96
SIFOMA - Syndicat Intercommunal Fosses Marly	23/06/1986	Participation	195 000,00
CARPF - Communauté d Agglomération Roissy Porte de France	19/02/2002	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SIABY et ses affluents-Syndicat Intercommunal Aménagement du Bassin de l'Ysieux et ses affluents	12/12/2012	NEANT (redevance syndicale)	0,00
SIGEIF - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France	18/06/2014	Participation	2 000,00
SIPPEREC	10/09/2014	Participation	1 900,00
Autres organismes de regroupement			
SIAEP Bellefontaine - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Bellefontaine	03/03/1954	NEANT (redevance syndicale)	0,00
ASA Thèves et Ysieux - Association Syndicale des riverains de Thèves et Ysieux	24/03/1966	Contribution financière	0,00
SDIS Val d'Oise - Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise	03/05/1996	Contribution financière	190 000,00
TABLES COMMUNES Syndicat intercommunal de restauration collective	17/03/2000	Contribution financière	865 000,00
PNR Oise Pays de France - Parc Naturel Régional Oise Pays de France	29/01/2003	Participation	8 800,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 636 131,48	0,00	0,00	-1 636 131,48
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 080 843,80	0,00	0,00	1 080 843,80
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-555 287,68	0,00	0,00	-555 287,68

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	555 287,68	0,00	0,00	555 287,68
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-555 287,68	0,00	0,00	-555 287,68
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	830 000,00	0,00	0,00	830 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	5 349 636,01	0,00	0,00	5 349 636,01
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 519 636,01	0,00	0,00	4 519 636,01

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 830 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		830 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	830 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 349 636,01	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		505 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 844 636,01	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Indemnités de renégociation de la dette	3 020,00	0,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 341 616,01	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

VILLE DE FOSSES - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	119,52	0,00	7 019 715,00	1,01
TFPNB	0,00	0,00	122,94	0,00	17 212,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	19,12	0,00	115 269,00	1,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BARROS PIERRE	
BLEUSE FRANCK	
BOULON REMI CONRAD	
EISCHEN DIDIER	
EMMANULE-EMILE HUBERT	
ETHODET-NKAKE BLAISE	
HAESINGER JACQUELINE	
LAJIMI SONIA	
LEBER FLORENCE	
LOLO LAUREN	
LUCAS CHRISTOPHE	
MIRAM FELIX	
MULLER PATRICK	
NGOMA GABRIEL	
PARJOU BELWALID	
QUIQUEMPOIS GILDAS	
SERRE LEONOR	
SOLITUDE JEANICK	

V – ARRETE ET SIGNATURES		Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20260520-DEL2026052-BF	
		Date de télétransmission : 27/05/2026 V Date de réception préfecture : 27/05/2026	
ARRETE ET SIGNATURES		A	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

VILLE DE FOSSES

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026

Arrêté-Signatures présenté par la Maire.

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le 20 mai 2026.

Les membres du Conseil municipal :

BARROS Pierre

BEVILACQUA Tony

BIA Anita

BLEUSE Franck

BORES Denis

CESAIRE Cynthia

CRUYPENINCK Céline

DUMARTIN Muriel

EMMANUEL-EMILE Hubert

ETHODET NKAKE Blaise

HAESINGER Jacqueline

HAFED Amal

HEGO Maryse

JABELY AROUMOUGAM Sadish

JEANNE Yasmine

LAJIMI Sonia

LAMZAOUK Acil

LEBER Florence

LUCAS Christophe

MBEU Patrick

MIRAM MARTHE ROSE Félix

MULLER Patrick

NABTI Mehdi

NASCIMENTO Consuelo

NISTOR Cristina

NUNG Michel

OUALMI Zehor

QUIQUEMPOIS Marjory

QUIQUEMPOIS Gildas

SCAPPATURA Yannick

SERRE Léonor

SOLITUDE Jeanick

SRINIVASAN Sara

**Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le**
et de la publication, le

A Fosses, le

**La Maire,
Jacqueline HAESINGER**



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.053

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) 2025

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L. 2531-12 et L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 de la Commune ;

Vu le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2025 ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annexé à la présente délibération sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France versé à la ville en 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

QUESTION N°7 - RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) 2025**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

La ville de Fosses a bénéficié au titre de l'exercice 2025, d'une attribution du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), prévue à l'article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de cette dotation s'est élevé à 360 697 €.

Conformément à l'article L. 2351-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport d'utilisation de ce FSRIF doit être établi qui présente les actions entreprises par la ville pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

**RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE
DES COMMUNES D'ILE DE FRANCE (FSRIF)
FOSSÉS (95) 2025**

La ville de Fosses a perçu en 2025 au titre du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), une dotation de 360 697 €.

Celle-ci a permis de financer la mise en œuvre de nombreuses réalisations dont 412 015.87 € sont valorisées ci-après.

1. LES REALISATIONS EN MATIERE D'EQUIPEMENT, D'AMENAGEMENT URBAIN ET DE BATIMENT RECEVANT LE PUBLIC**▪ Travaux sur le domaine public**

Différents travaux ont pu être réalisés portant sur le cadre de vie (plantations, propreté, sécurité) dont :

Création réseau fibre quartier des écrivains	66 045.86 €
Installation d'une balançoire (projet du conseil municipal des jeunes)	11 988.18 €
Travaux de voirie hors réfection complète de rue (enrobé avenue du Large, création bateaux, butée de parking...)	42 309.69 €
Aménagement espace public, mobilier urbain	49 221.30 €
Plantation d'arbres et de végétaux	20 119.99 €
Total	189 685.02 €

▪ Travaux sur les bâtiments publics

Différents travaux ont pu être réalisés dans les bâtiments recevant le public afin de les mettre aux normes et en état de recevoir les habitants et leurs enfants dont :

Remplacement réseau d'eau école La Fontaine	14 863.90 €
Poursuite réfection peinture écoles et école de musique	58 760.27 €
Remplacement alarme incendie Barbusse Bas	1 740.00 €
TOTAL	75 634.17 €

2. LES REALISATIONS EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DU DEVELOPPEMENT DU SPORT

Renouvellement de l'équipement dans les écoles et les structures sportives dont :

Achat d'équipements pédagogiques, mobiliers (hors ouvertures de classes), aspirateur, taille haie et souffleur pour entretien stade et gymnases...	23 355.99 €

3. LES ACTIONS VISANT A SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL ET DE LA CITOYENNETE

La ville de Fosses très attachée à encourager l'engagement bénévole et la participation de la population à la vie locale, a poursuivi son soutien aux associations et aux initiatives portées par des habitants.

Elle a comme chaque année renouvelé les actions d'animation estivales et hivernales visant à inviter la population locale (toutes générations confondues) à investir l'espace public et se rencontrer de façon ludique autour du jeu, à travers les terrasses d'été, la fête de la Ville... et par le biais d'ateliers permanents autour de la parentalité et les violences faites aux femmes, ainsi que l'accueil des nouveaux habitants.

La ville concourt également au bon fonctionnement de son centre communal d'action social (CCAS) par le biais du versement d'une subvention de fonctionnement, afin de lui permettre d'assurer sa mission d'action sociale.

Subvention CCAS part secours et aides et aide au fonctionnement de l'épicerie sociale	52 400.00 €
Subventions de fonctionnement aux associations à caractère social et sportif	46 500.00 €
Animations d'été /Accueil des nouveaux habitants/Ateliers permanents Centre Social Agora	21 998.69 €
Fête de la Ville et marché de Noël	2 442.00 €
Total	123 340.69 €

Les dépenses citées ci-dessus ne sont pas exhaustives mais sont représentatives de l'effort de la Ville au titre de l'amélioration des conditions de vie des habitants.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**
Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.054

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : CESSION DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA VILLE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le Code monétaire et financier ;

Considérant la proposition de rachat de ces parts sociales à leur valeur faite par le Crédit Agricole et des faibles revenus engendrés par rapport à la charge de travail nécessaire à la régularisation des écritures ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la vente des parts sociales détenues par la Villes auprès du Crédit Agricole pour un montant de 321.30 € ;
- **AUTORISE** la Maire à les signer les actes correspondant à cette vente ;

- **PRECISE** que les écritures seront passées sur le budget 2026 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christophe LUCAS.



île de
France

Agence Fosses

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE

COMMUNE DE FOSSES
MAIRIE
AVENUE DU MESNIL
BP 36
95470 FOSSES

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026054-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Votre position arrêtée au 16/09/2025

COMPTE TEC PS n° 60181355788								
	Forme(*)	Quantité	Cours ou taux nominal	Valorisation totale	Prix moyen d'acquisition	Plus-values latentes en montant et en %		Revenus perçus depuis le 1er janvier
DROITS/AUTRES VAL								
CL GONESSE 000007966830	NI	110	1,53 EUR	168,30	1,53	-	-	5,47
CL L'ISLE ADAM 000007966860	NI	100	1,53 EUR	153,00	1,53	-	-	4,97
TOTAUX				321,30		0,00		10,44





île de
France

Agence Fosses

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE

COMMUNE DE FOSSES
MAIRIE
AVENUE DU MESNIL
BP 36
95470 FOSSES

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260520-DEL2026054-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Votre position arrêtée au 16/09/2025

SYNTHESE	TOTAUX	REPARTITION
DROITS/AUTRES VAL	321	100,00 %
TOTAL GENERAL	321	

Sous réserve du règlement des opérations en cours.

(*) Forme des titres:

PS : Porteur	NS : Nominatif Administré	P : Porteur
NV : Nominatif Vif	NE : Nominatif Administré	AO : Nominatif à ordre
PI : Porteur Institution	NI : Nominatif Institution	PC : Pur Circularisé PEA

Cours ou taux nominal : dernier cours de clôture





**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.055

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABEY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : CONVENTION DE GARANTIE COMMUNALE LIEE A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU BAILLEUR OPAC VAL D'OISE HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS SOCIAUX AU 34 BIS GRANDE RUE A FOSSES

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2252-1 et L2252-2 ;

Vu la délibération n° 2026.002 du 28 janvier 2026 par laquelle la collectivité accorde une garantie d'emprunt à l'OPAC Val d'Oise Habitat pour l'acquisition de 18 logements sis 34 bis Grande Rue à Fosses ;

Considérant qu'en cas de défaillance de l'OPAC Val d'Oise Habitat pour honorer ses engagements envers la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Fosses se substituera dans la limite de sa garantie ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de garantie communale afin de déterminer les modalités de substitution, le cas échéant, et permettre également la réservation de 4 logements dans le cadre du contingent communal ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de garantie communale ci-annexée liée à la garantie d'emprunt accordée à l'OPAC Val d'Oise Habitat pour l'acquisition de 18 logements sis 34bis Grande Rue à Fosses ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention et les tous les actes liés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



CONVENTION DE GARANTIE COMMUNALE

PREAMBULE

L'Office Public de l'Habitat - Val d'Oise Habitat a acquis en VEFA 18 logements locatifs sociaux situés 34 bis Grande Rue à FOSSES (95470).

La présente convention a pour objet de garantir les 7 lignes de prêt contractées par Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour réaliser cette opération.

CECI ETANT EXPOSE,

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de FOSSES, représentée par Jacqueline HAESINGER, Maire, stipulant au nom et comme Représentant de cette Collectivité territoriale en vertu d'une délibération en date du 21 mars 2026

D'UNE PART.

ET

Val d'Oise Habitat Office Public de l'Habitat (OPH), dont le siège social se situe au 1 avenue de la Palette – CS 20716 Cergy, 95031 Cergy-Pontoise Cedex, représenté par Madame Séverine LEPLUS, agissant en qualité de Directeur Général en vertu d'une délibération du 26 juin 2017.

, Ci -après dénommé « le garanti »,

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La ville de FOSSES garantit à hauteur de 100 % le service des intérêts et l'amortissement de 7 lignes de prêt du contrat n ° 183209 :

- Ligne de prêt n ° 5628487, d'un montant de 219 364 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLS situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628484, d'un montant de 302 064 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLAI situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628483, d'un montant de 317 521 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLAI situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628482, d'un montant de 287 493 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLS situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628481, d'un montant de 318 006 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLS situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628486, d'un montant de 549 523 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLUS situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES,
- Ligne de prêt n ° 5628485, d'un montant de 391 903 euros, destinée à financer l'opération de construction de logements PLUS situés 34 bis Grande Rue, 95470 FOSSES.

Les caractéristiques des 7 lignes de prêt sont indiquées dans les contrats annexés aux délibérations.

ARTICLE 1

Au cas où VAL D'OISE HABITAT ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers l'établissement prêteur, la commune de FOSSES prendra en ses lieu et place et réglera dans la limite de sa garantie ci-dessus définie et à concurrence de la défaillance de VAL D'OISE HABITAT le montant des annuités impayées, à leurs échéances.

ARTICLE 2

Il est expressément stipulé que les versements qui seront ainsi effectués par la commune de FOSSES au lieu et place de VAL D'OISE HABITAT auront le caractère d'avances remboursables, ces avances ne porteront pas d'intérêts.

ARTICLE 3

Le compte d'avances communales ouvert dans les écritures de VAL D'OISE HABITAT comportera :

-au crédit : le montant des versements effectués par la commune en cas de défaillance de VAL D'OISE HABITAT.

-au débit : le montant des remboursements effectués par VAL D'OISE HABITAT, le solde représentera la dette de VAL D'OISE HABITAT envers la commune.

Ce solde sera à tout instant exigible, sauf à la commune d'accorder des délais à VAL D'OISE HABITAT pour lui permettre de s'acquitter au moyen d'excédents de recettes ultérieurs.

Toutefois, en aucun cas, le remboursement à la commune des avances consenties en vue du règlement de la dette de VAL D'OISE HABITAT envers l'établissement prêteur ne pourra porter préjudice à l'acquittement par priorité, des sommes dues, tant en amortissement qu'en intérêts, à l'établissement prêteur.

ARTICLE 4

En raison de la garantie accordée par la commune de FOSSES, VAL D'OISE HABITAT fournira chaque année au Maire de la commune, les bilans, compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

VAL D'OISE HABITAT prendra toutes dispositions utiles pour que sa comptabilité permette d'individualiser les opérations ayant fait l'objet de garanties distinctes.

Au cas où la garantie de la commune de FOSSES, serait mise en jeu, VAL D'OISE HABITAT sera tenue, jusqu'à l'apurement du compte d'avances communal prévu à l'article 3, de fournir chaque année au Maire de la commune, ses documents comptables.

ARTICLE 5

Sous réserve établie à l'article 3, 4^{ème} alinéa, la possibilité pour VAL D'OISE HABITAT de rembourser à la commune les sommes avancées par celle-ci devra être appréciée du seul point de vue de la situation de trésorerie, sans que la Société soit fondée à se prévaloir de la constitution de provisions ou de réserves autres que la réserve légale, dont elle n'aurait pas l'emploi immédiat.

ARTICLE 6

VAL D'OISE HABITAT, sur simple demande du Maire, devra fournir à l'appui de ses documents comptables toutes justifications utiles.

ARTICLE 7

VAL D'OISE HABITAT s'engage à accorder une hypothèque de premier rang à la commune sur les immeubles financés par l'emprunt ou les emprunts garanti(s) à la première demande de la commune et notamment au premier versement que la commune serait amenée à effectuer en lieu et place de VAL D'OISE HABITAT en vertu de sa caution. Pendant toute la durée de remboursement des emprunts, VAL D'OISE HABITAT s'engage à ne pas vendre ou hypothéquer les biens financés à l'aide du ou des emprunt(s) garantis sans avoir au préalable obtenu l'accord de la commune de FOSSES.

ARTICLE 8

En contrepartie de la garantie d'emprunt objet de la présente convention, 20 % des logements financés à l'aide du ou des prêt(s) seront réservés au contingent de la commune de FOSSES. Cela représente 2 logements. Le choix de la typologie de ces logements est effectué par la ville, en partenariat avec VAL D'OISE HABITAT, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Fait à Cergy Pontoise, Le

Pour VAL D'OISE HABITAT
Directrice générale
Séverine LEPLUS

Pour la VILLE DE FOSSES
Le Maire
Jacqueline HAESINGER



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MAI 2026**
Publié le : **27 MAI 2026**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.056

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENNING

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 10 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT AVEC VAL D'OISE HABITAT EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération 2026.002 du 28 janvier 2026 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt à Val d'Oise Habitat dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition de 18 logements locatifs situés 34 bis Grande Rue à Fosses ;

Considérant la convention annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



CONVENTION DE RESERVATION
DE LOGEMENTS PLA/PLUS/PLS
EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT

Entre les soussignés :

La Ville de FOSSES, représentée par Jacqueline HAESINGER, Maire de FOSSES, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026.

Désigné ci-après, la Commune,

D'une part,

Et :

Le bailleur **VAL D'OISE HABITAT** ayant son siège social au 1 Avenue de la Palette CS 20716 - 95031 CERGY-PONTOISE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 478 318 860 représenté par Séverine LEPLUS, Directeur Général, agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs du Conseil d'administration en date du 26 juin 2017,

Désigné ci-après, le Bailleur,

D'autre part,

Ont été convenues les dispositions suivantes, en application des articles L411-1, R441-3, R441-5 et R441-du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Préambule :

Le Bailleur réalise sur le territoire de la Commune de FOSSES, un programme de construction de 18 logements locatifs sociaux situé dans une résidence nommée « EDELWEISS » sise 28 bis et 28 ter Grande rue – 95470 FOSSES.

Dans le cadre du financement de cette opération, la Commune de FOSSES a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le paiement des annuités en capital et intérêts des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par délibération en date du 28 janvier 2026 à laquelle est annexée le contrat de prêt N°**183209**.

Article 1 : Objet

En contrepartie de la garantie financière accordée, le Bailleur s'engage à réserver en droit de suite 4 logements au profit de la Commune, soit 20% des logements de l'opération, déterminés ci-dessous :

MONTEE	NIVEAU	Adresse	LOTS	TYPOLOGIE	Ref. ARCHITECTE	Surface Habitable	Surface Utile	Financement
01	Combles	28 Ter grande Rue	0002	T3	A201	66,37	66,37	PLS
02	R+1	28 Bis grande Rue	0012	T5	B104	95,33	95,33	PLUS
02	R+1	28 Bis grande Rue	0013	T3	B105	60,84	60,84	PLAI
02	Combles	28 Bis grande Rue	0016	T2	B203	58,44	58,44	PLS

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 60 ans correspondant à la durée de remboursement des emprunts et prend effet à la date de commercialisation des logements.

Article 3 : Obligations du bailleur

A l'occasion du premier exercice du droit de réservation de la Commune, le Bailleur s'engage à lui communiquer, trois mois au moins avant la livraison du programme, les informations figurant dans le tableau annexé pour tous les réservataires du programme.

Le Bailleur notifie, par fax ou mail, à la Commune, dans un délai d'une semaine, un avis de vacance ou un appel à candidature pour chaque logement réservé.

Il s'engage également à transmettre à la Commune :

- Au moins 48 h avant la date de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) la liste des dossiers qui seront examinés par la Commission, liste à laquelle seront jointes les fiches techniques de présentation correspondantes, tous contingents confondus, par mail ou par fax ;
- Dans le délai maximal d'une semaine, à compter de la date de la CAL, le résultat, par mail ou par fax, indiquant notamment le motif d'ajournement ou de refus de candidats ;
- Une fois par an, en fin d'année, le nombre de relogements effectués sur l'année, sur le territoire de la commune, tous contingents confondus, par typologies et par réservataires ;
- Présenter chaque logement réservé dans un état conforme à sa destination ;
- Permettre aux candidats de visiter le logement ;
- Ne pas rechercher la responsabilité de la Commune pour les dommages dont les locataires seraient responsables.

Article 4 : Obligations de la Commune

La Commune s'engage à proposer au Bailleur une liste de trois candidats, dans la mesure du possible, dans un délai maximal de 2 mois, à compter de la réception par la Commune de l'avis de vacance ou de l'appel à candidature du Bailleur.

Ce délai sera réduit à 1 mois à compter de la réception par la Commune de l'avis de vacance du bailleur en cas de délai de préavis réduit du locataire prévu par la loi et indiqué sur l'avis de vacance, faute de

candidat présenté dans les délais, le bailleur reprendra jouissance du lot pour un tour, en informant la ville par mail ou par fax.

Article 5 : Procédure d'attribution des logements

La Commune proposera au Bailleur une ou plusieurs candidatures. Celles-ci seront examinées par la CAL. La CAL attribuera le logement au candidat de son choix conformément à la réglementation en vigueur (articles L 441 et suivants du CCH).

Tout refus de candidat par la CAL fait courir un nouveau délai dans les termes prévus à l'article 4 à compter de la réception par la Commune, par mail ou par fax, du procès-verbal de la CAL. Une nouvelle liste de candidats sera alors adressée au Bailleur.

Article 6 : Cas particuliers

En cas de vente aux locataires de logements réservés ou en cas de vente de l'immeuble à un autre bailleur, le Bailleur informera la Commune de son intention de vendre simultanément à l'information donnée au représentant de l'Etat dans le Département et adressera sa demande d'avis conformément à l'article L443-12 du CCH.

L'avis favorable de la Commune sera conditionné notamment par l'obtention, par le Bailleur, d'une liste de logements de compensation en nombre équivalent à celui des logements vendus et aux caractéristiques semblables en termes de typologies, de modes de financement et ils devront être situés sur différents quartiers de la Commune dans la mesure du possible.

Un avenant à la présente convention sera nécessaire.

En cas de fusion, d'absorption, de dissolution du Bailleur ou en cas de cession de l'immeuble avant l'expiration du délai de validité de la présente convention, cette dernière conservera son plein effet vis à vis de l'organisme, de la société ou de toute autre personne venant aux droits du Bailleur. Ce transfert ne pourra intervenir qu'après acceptation du nouveau bailleur par la Commune et donnera lieu à un avenant à la présente convention.

En cas de destruction totale ou partielle des logements réservés suite à sinistres, le Bailleur s'oblige à ce que les locaux soient reconstruits ou remis en état d'habitabilité dans les meilleurs délais. Dès l'achèvement des travaux, les droits de réservation portant sur les locaux détruits seront reportés de plein droit sur les locaux reconstruits.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un commun accord formalisé par la conclusion d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Tout projet avenant fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Article 8 : Fin de la convention

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, la Commune pourra réclamer au Bailleur une compensation financière, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet pendant un mois, sans qu'il y ait besoin d'avoir recours au juge ni de remplir aucune formalité.

En dehors du cas d'expiration normale du délai, la convention pourra prendre fin dans les cas suivants :

- En cas d'infraction grave aux clauses de la présente convention, rendant impossible la poursuite des relations contractuelles, chacune des parties pourra résilier la présente convention après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet pendant un mois, sans qu'il y ait besoin d'avoir recours au juge, ni de remplir aucune formalité ;
- A tout moment, les parties peuvent résilier la présente convention d'un commun accord. Elle doit être constatée par écrit et être établie en deux exemplaires. L'acte de résiliation indique l'identité des parties, porte leurs signatures, constate leur volonté commune de rompre le contrat et précise la date à laquelle la résiliation prend effet.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige né de l'interprétation, de l'inexécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux, les parties s'obligeront à rechercher sérieusement une solution amiable, dans un délai de six mois, et qui ne pourra pas avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels. En cas d'échec, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.

Fait en 2 exemplaires,

A CERGY, le

Val d'Oise Habitat
Directrice Générale
Séverine LEPLUS

A FOSSES, le

Mairie de FOSSES
Maire
Jacqueline HAESINGER



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le :

27 MAI 2026

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.057

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles 2312-1 et L 2312-2 ;
Vu la délibération n° 2026.011 relative au vote du budget primitif 2026 de la Commune ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions en date du 12 février 2026,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions 2026 aux associations culturelles et sportives pour un montant de 39 900 € réparti comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune ;
- **PRECISE** que les conseillers municipaux membres des associations concernées n'ont pris part ni au débat ni au vote des subventions accordées à celles-ci.

28 voix POUR

N'ONT PAS PRIS PART AU DEBAT NI AU VOTE LES CONSEILLERS MEMBRES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES : Yasmine JEANNE, Leonor SERRE, Hubert EMMANUEL EMILE, Mehdi NABTI, Jacqueline HAESINGER.

La délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

NOM	MONTANT ACCORDE
AGFM (Gym)	2000
Club Nautique	1000
BASKET	2000
ESCRIME	2000
FIT MOVE BODY	1500
FOOTBALL	9500
CMOL	500
HANDBALL	1400
JUDO	1000
KARATE	1500
LA BOULE SYMPA	700
LES MARCHEURS	600
LES ROULETTES ARTISTIQUES	600
LET'S DANCE	700
PLONGEE	1000
JC ACADEMY	300
SANTIAGS AND DREAMS (country)	500
TENNIS	2000
TENNIS DE TABLE	800
TWIRLING	600
UCFM (cyclisme)	600
UNSS COLLEGE	800
Art de la dentelle	150
BRICOL TOUT	200
CLUB IMAGE ET SON	200
Eclaireurs de France	250
ECAM	1500
FNACA	800
HISTOIRE DE JEU	300
L'ATELIER DU TRICOT	200
LES COUSETTES	300
LES JARDINIERS	1000
LE PLAT'S BAND	550
LES TUTUS	400
SAKADO	200
TEMPS CREATIF	300
TERRES ET CULTURES	300
AIE	150
Ensemble pour Mistral	200
FCPE COMITE COORDINATION	300
FOYER DU COLLEGE	500
TFC Bxe Thai	500
TOTAL	39900



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.058

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION FOSSES-BIL'IN PALESTINE

RAPPORTEUR : FRANCK BLEUSE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.011 du 04 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la commune ;

Vu le budget primitif 2026 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association Fosses-Bil'In Palestine a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 € à l'association Fosses-Bil'In Palestine ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink handwritten signature, identified as Christophe Lucas, is written over the text of the secretary of the session.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.059

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 13 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DE JUMELAGE FOSSES-KAMPTI

RAPPORTEUR : FRANCK BLEUSE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.011 du 4 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la commune ;

Vu le budget primitif 2026 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que le Comité de jumelage Fosses-Kampti a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000 € au Comité de jumelage Fosses-Kampti ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, representing the signature of Christophe Lucas.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MAI 2026**
Publié le : **27 MAI 2026**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.060

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 14 : NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES DES SERVICES A LA POPULATION

RAPPORTEUR : YASMINE JEANNE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Fosses propose diverses prestations payantes à l'endroit des services à la population que sont les services péri et extrascolaires, le centre social, le foyer bouquet d'Automne, l'Ecole de Musique et de Danse et le service jeunesse ;

Considérant que l'évolution des tarifs exercés par la collectivité est adossée au principe d'une augmentation de 2 % par an pour suivre l'évolution du coût de la vie ;

Considérant que l'évolution des tarifs péri et extrascolaires ne concernent pas le prix de la restauration scolaire (cantine et cantine avec PAI) et ce dans l'attente de l'aboutissement du travail en cours sur la refonte de l'ensemble de la grille tarifaire de ce service ;

Considérant le souhait de la municipalité de ne pas appliquer ce principe pour le service jeunesse ;

Considérant qu'en conséquences, les tarifs applicables pour les différents services se présentent comme suit :

Services péri et extrascolaires

Quotient familial	Restauration scolaire		Centre de Loisirs		Etudes*	Garderie	
	Cantine	Avec PAI	Vacances, mercredis	Mercredis, vacances avec PAI		Matin	Soir
A	2,40 €	1,00 €	6,02 €	2,40 €	3,17 €	0,97 €	1,59 €
B	3,30 €	1,35 €	9,03 €	3,63 €	3,93 €	1,48 €	2,40 €
C	4,05 €	1,60 €	10,31 €	4,14 €	4,34 €	1,64 €	2,81 €
D	5,00 €	2,00 €	11,43 €	4,60 €	4,59 €	1,84 €	3,06 €
E	5,45 €	2,15 €	12,40 €	5,00 €	4,90 €	2,04 €	3,37 €
F	6,05 €	2,45 €	13,52 €	5,41 €	5,16 €	2,20 €	3,68 €
G	6,50 €	2,60 €	14,13 €	5,67 €	5,31 €	2,30 €	3,83 €
H	7,05 €	2,85 €	16,22 €	6,48 €	5,87 €	2,66 €	4,39 €
Ext	7,80 €	3,15 €	18,36 €	7,35 €	6,43 €	2,96 €	4,85 €

* Uniquement école Barbusse

Ecole de Musique et de Danse

		TARIFS EMMD 2026-2027							
		Tarifs généraux				Tarif 2ème enfant ou discipline			
	QF	Annuel	1er trim	2ème trim	3ème trim	Annuel	1er trim	2ème trim	3ème trim
Eveil / Danse 1 cours	A	66	22	22	22	61	21	20	20
Danse (2 cours)		91	31	30	30	78	26	26	26
Danse (3 cours)		107	36	36	35	98	33	33	32
Danse (4 cours)		117	39	39	39	108	36	36	36
Musique		99	33	33	33	88	30	29	29
Eveil / Danse 1 cours	B	109	37	36	36	97	33	32	32
Danse (2 cours)		150	50	50	50	134	45	45	44
Danse (3 cours)		183	61	61	61	163	55	54	54
Danse (4 cours)		212	71	71	70	191	64	64	63
Musique		161	54	54	53	147	49	49	49
Eveil / Danse 1 cours	C	143	48	48	47	127	43	42	42
Danse (2 cours)		200	67	67	66	179	60	60	59
Danse (3 cours)		245	82	82	81	218	73	73	72
Danse (4 cours)		288	96	96	96	262	88	87	87
Musique		216	72	72	72	197	66	66	65
Eveil / Danse 1 cours	D	173	58	58	57	157	53	52	52
Danse (2 cours)		236	79	79	78	215	72	72	71

Danse (3 cours)		300	100	100	100	269	90	90	89
Danse (4 cours)		359	120	120	119	325	109	108	108
Musique		270	90	90	90	242	81	81	80
Eveil / Danse 1 cours	E	191	64	64	63	172	58	57	57
Danse (2 cours)		266	89	89	88	239	80	80	79
Danse (3 cours)		332	111	111	110	300	100	100	100
Danse (4 cours)		386	129	129	128	349	116	116	117
Musique		320	107	107	106	287	96	96	95
Eveil / Danse 1 cours	F	209	70	70	69	188	63	63	62
Danse (2 cours)		287	96	96	95	254	85	85	84
Danse (3 cours)		349	117	116	116	316	106	105	105
Danse (4 cours)		411	137	137	137	372	124	124	124
Musique		396	132	132	132	357	119	119	119
Eveil / Danse 1 cours	G	221	74	74	73	201	67	67	67
Danse (2 cours)		297	99	99	99	267	89	89	89
Danse (3 cours)		366	122	122	122	327	109	109	109
Danse (4 cours)		430	144	143	143	388	130	129	129
Musique		420	140	140	140	377	126	126	125
Eveil / Danse 1 cours	H	242	81	81	80	218	73	73	72
Danse (2 cours)		310	104	103	103	286	96	95	95
Danse (3 cours)		383	128	128	127	349	117	116	116
Danse (4 cours)		450	150	150	150	411	137	137	137
Musique		473	158	158	157	429	143	143	143
Eveil / Danse 1 cours	EXT	266	89	89	88	239	80	80	79
Danse (2 cours)		340	114	113	113	309	103	103	103
Danse (3 cours)		405	135	135	135	367	123	122	122
Danse (4 cours)		474	158	158	158	429	143	143	143
Musique		642	214	214	214	577	193	192	192

Pratiques collectives					
Chorale enfants	TU	66	22	22	22
Chorale adultes	TU	77	26	26	25
Pratiques collectives instrumentales	TU	77	26	26	25

Les pratiques collectives et les ateliers d'accompagnement à la pratique des musiques actuelles sont gratuits pour les élèves musiciens de l'EMMD.

Actions ponctuelles	
Sorties spectacle, stages, ateliers	5 €, 8 €, 10 €, 15 € selon le coût de revient pour la collectivité

Tarifs pour le concert symphonique du samedi 20 juin 2026	Tarif plein : 10 € Tarif enfants de 7 à 18 ans : 3 € Tarif enfants de moins de 7 ans : gratuit Tarif préférentiel pour le personnel de la ville de Fosses : 5 €

Location du studio de musique amplifiée (groupes extérieurs)		
	2h	Forfait 10h
Solo/duo	11	42
Groupe (3 à 5)	19	83

Accompagnement aux musiques actuelles (groupes extérieurs)			
Atelier de 2 heures		45	Par groupe
Forfait 5 ateliers de 2 heures		163	Par groupe

Batucada	Annuel	1er trim	2ème trim	3ème trim
Tarif plein Fossatussiens	116	39	39	38
Tarif moins de 25 ans Fossatussiens	66	22	22	22
Tarif extérieur plein	133	45	44	44
Tarif moins de 25 ans extérieur	85	29	28	28

Location d'instrument		
Quotients		Tarifs
A	0 - 420	5
B	421 – 609	10
C	610 – 799	15
D	800 – 987	20
E	988 – 1 176	27
F	1 177 – 1 555	34
G	1 556 – 1 933	42
H	1 934 et plus	47
EXT	Sans quotient	52
Mise à disposition de l'instrument pour une année scolaire.		

Centre social

Adhésion annuelle		
	Fossatussien.nes	Extérieur.es
Familiale	6,07 €	7,20 €
Individuelle	3,32 €	3,83 €

	Activités famille	Activités adulte
	Au trimestre	Au trimestre
Fossatussien.nes	3,32 €	2,81 €
Extérieurs	4,49 €	3,32 €

Evènements festifs et sorties				
	Adultes	Enfants 14-18 ans	Enfants 3-13 ans	Enfants de - de 3 ans
Fossatussien.nes	5,56 €	2,71 €	1,64 €	Gratuit
Extérieurs	6,58 €	3,22 €	2,15 €	Gratuit

Foyer Bouquet d'Automne

Foyer – restauration et activités	
Déjeuner fossatussien.nes et personnel communal	5,00 €
Déjeuner personnes extérieures	5,21 €
Repas exceptionnel	6,94 €
Repas exceptionnel personnes extérieures	7,20 €
Animations fossatussien.nes	3,78 €
Animations personnes extérieures	3,93 €
Portage de repas à domicile	
Déjeuner	5,56 €
Dîner	2,20 €

Service Municipal Jeunesse

Catégories	Activités	Fossatussien.nes	Extérieurs
A	Accueil structure : activités sportives, de loisirs et de façon exceptionnelle petit déjeuner et goûter	Gratuité	Gratuité
B	Cotisation annuelle (pour participer aux sorties)	5,00 €	10,00 €
C	Activités manuelles / atelier cuisine	1,50 €	3,00 €
D	Repas avec boissons	2,50 €	5,00 €

E	Tournoi sportif	2,50 €	5,00 €
	Spectacle et cinéma local	Gratuité	2,50 €
	Sortie cinéma extérieur	2,00 €	4,00 €
F	Ile de loisirs	2,50 €	5,00 €
G	Ateliers avec intervenant.es rémunéré.es		
	Niveau 1 (- de 300 €) *	5,00 €	10,00 €
	Niveau 2 (- de 600 €)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 3 (601 € et +)	10,00 €	20,00 €
H	Activités avec prestations de services, parc d'attraction		
	Niveau 1 (- de 8 €) *	2,50 €	5,00 €
	Niveau 2 (- de 25 €)	5,00 €	10,00 €
	Niveau 3 (- de 35 €)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10,00 €	20,00 €
I	Sorties culturelles extérieures (théâtre, concerts, musées)		
	Niveau 1 (- de 8 €) *	Gratuité	2,50 €
	Niveau 2 (- de 14 €)	2,50 €	5,00 €
	Niveau 3 (+ de 14 €)	5,00 €	10,00 €
J	Mini-séjours (de 1 à 3 jours)	Tarif à la journée	Tarif à la journée
	Niveau 1 (- de 14 €)	2,50 €	5,00 €
	Niveau 2 (- de 25 €)	5,00 €	10,00 €
	Niveau 3 (- de 35 €)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10,00 €	20,00 €
	Niveau 5 (+ de 50 €)	17,00 €	34,00 €

*() Coût municipalité par jeunes

Police municipale

Tarification pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique

Charges fixes liées au traitement administratif :

- ⇒ Secrétariat PM : 17.88 € / h - forfait d'une 1 heure
- ⇒ Service finance et moyens : 25.85 € / h - forfait de 20 min

Soit : forfait de 26.50 € / acte

Charges variables liées au temps d'intervention des agents du service propreté et de l'amortissement du matériel :

- ⇒ Recherche et identification de l'auteur : 20.50 € / h
- ⇒ Enlèvement : 29.24 € / h
- ⇒ Amortissement du matériel : 4.29 € / h

Soit : 54.03 € / h

Considérant que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours et pourront être réévalués annuellement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population / Educative vérifiée en sa séance du

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'ensemble des nouvelles grilles tarifaires des services à la population pour l'année scolaire 2026/2027, applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- **AUTORISE** la Maire à appliquer ces grilles tarifaires ;
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.061

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 15 : APPROBATION DES TARIFS DES SEJOURS JEUNESSE POUR L'ETE 2026

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'offre du Service municipal jeunesse, sport et vie associative pour la période estivale et plus particulièrement l'offre de séjour pour les adolescents de 11 à 17 ans ;

Considérant que cette offre vise à développer la socialisation et la responsabilisation en proposant un départ hors de l'Ile-de-France, basés sur la découverte des villes et de leur environnement avec différentes activités programmées (baignades, activités sportives, visites guidées, etc.) ;

Considérant qu'à cette fin, le service propose un séjour au Club de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse (CLAJ), du lundi 3 août au lundi 10 août 2026 ;

Considérant que cette offre de séjour est proposée à 19 jeunes âgé.e.s de 11 à 17 ans ;

Considérant que dans ce cadre, la tarification du séjour retenue est la suivante :



Tableau des tarifs selon QF pour les séjours Jeunesse 2026		
Quotient familial	Taux de participation de la famille au coût du séjour	Participation de la famille au coût du séjour
A inférieur ou égal à 420	18 %	145 €
B de 421 à 609	22 %	178 €
C de 610 à 799	28 %	226 €
D de 800 à 987	35 %	282 €
E de 988 à 1 176	40 %	323 €
F de 1 177 à 1 555	45 %	363 €
G de 1 556 à 1 933	50 %	403.50 €
H à partir de 1 934	55 %	444 €
Pas de QF appliqué	100 %	807 €

Tableau échelonnement Séjour été 2026				
QF	Total du montant à échelonner	N°1 Juin	N°2 Juillet	N°3 Août
A	145 €	48 €	48 €	49 €
B	178 €	59 €	59 €	60 €
C	226 €	75 €	75 €	76 €
D	282 €	94 €	94 €	94 €
E	323 €	108 €	108 €	107 €
F	363 €	121 €	121 €	121 €
G	403.50€	136 €	134 €	134 €
H	444 €	148 €	148 €	148 €
Pas de QF appliqué	807€	269 €	269 €	269 €

Considérant que les 2/3 du paiement du séjour devront être réglés avant le départ des jeunes soit le vendredi 31 juillet 2026 ;

Considérant que la totalité du séjour devra être réglée à la date du 15 août 2026. Un engagement de paiement devra être rempli et sera enregistré comme pièce constitutive du dossier complet au moment de l'inscription du jeune par sa famille ou ses représentants légaux ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission Education réunie en sa séance du 16 avril 2026 ;

après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs des séjours pour l'été 2026.
- **APPROUVE** les conditions d'un paiement échelonné du séjour précité en 3 mensualités juin, juillet, août 2026.
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.062

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 16 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts qui institue une commission communale des impôts directs et précise que la durée de son mandat est la même que celle du Conseil municipal ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal après les élections de mars 2026 et la nécessité en conséquence de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs,

Considérant la désignation des commissaires titulaires et suppléants en nombre égal par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal, soit trente-deux noms pour les communes de plus de 2000 habitants ;

Considérant que le directeur des services fiscaux désignera sur cette liste, huit titulaires et huit suppléants ;

Après en avoir délibéré,

- **DRESSE** la liste de contribuables suivante :

[illegible]

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

Christophe ZECAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.063

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 17 : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION

RAPPORTEUR : PATRICK MULLER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la demande d'acquisition des riverains du square de Picardie ;
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux du 25 septembre 2026 ;
Considérant que l'espace public situé à l'arrière du 1, 3 et 5 square de Picardie est actuellement affecté à l'usage du public ;
Considérant le projet de cession d'une partie de cet espace, au bénéfice de 3 riverains pour une superficie totale d'environ 242 m² ;
Considérant que la portion concernée n'est plus nécessaire à l'usage du public ou que son aménagement permet sa désaffectation sans porter atteinte à la circulation ou à l'usage collectif ;
Considérant que la division permet de garder à usage public un cheminement de 2 mètres de large ;
Considérant qu'il convient, préalablement à sa cession, de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la désaffectation de la partie de l'espace public située à l'arrière du 1, 3 et 5 square de Picardie pour une superficie de 242 m² ;
- **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink signature of Christophe Lucas, consisting of a stylized, flowing script.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.064

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 18 : CESSIION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES DESAFFECTEES ET DECLASSEES A L'ARRIERE DU SQUARE DE PICARDIE

RAPPORTEUR : PATRICK MULLER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux du 25 septembre 2026 ;

Vu l'avis rendu par le service de Domaine en date 26 février 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mai 2026 constatant la désaffectation des parcelles concernées par la vente et prononçant leur déclassement du domaine public communal pour leur intégration dans le domaine privé de la commune ;

Considérant que les parcelles situées à l'arrière des habitations du 1, 3 et 5 square de Picardie, cadastrées AC 2287, AC 2287, AC 2289 et AC 2290, d'une superficie totale de 242 m² ne sont plus affectées à un usage ou à un service public communal ;

Considérant que son entretien représente une charge pour la collectivité ;

Considérant que le prix proposé, évalué par le service des Domaines correspond à la valeur vénale des biens ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder au bénéfice des propriétaires du :
 - 1 square de Picardie, les parcelles AC n° 2287 d'une superficie de 81 m² au prix de 6 480 € et la parcelle AC n° 2288 d'une superficie de 35m² au prix de 2 800 € ;
 - 3 square de Picardie, la parcelle AC n° 2289 d'une superficie de 60 m² au prix de 4 800 € ;
 - 5 square de Picardie, la parcelle AC n° 2290 d'une superficie de 66 m² au prix de 5 280 € ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink handwritten signature, likely of Christophe Lucas, the secretary of the meeting.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.065

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 19 : PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FOSSES

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101-2, L 103-2 et suivants, L 153-11 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 janvier 2008, modifié le 18 janvier 2012 et modifié simplement le 23 septembre 2020 et le 20 septembre 2023 ;

Vu la nécessité de mettre en œuvre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fosses, afin de faire évoluer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L153-31 du code de l'urbanisme ;

Considérant les enjeux urbains, économiques, sociaux, patrimoniaux et environnementaux auxquels la ville de Fosses se trouve aujourd'hui confronté,

Considérant l'intérêt de la commune à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme actualisé en mesure d'apporter des réponses à ces enjeux ;

Considérant la nécessité d'intégrer l'évolution des textes législatifs et réglementaires intervenus depuis l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme il y a plus de dix ans ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prescrire le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- **FIXE** à cette révision les objectifs suivants :
 - Assurer la compatibilité du plan local d'urbanisme avec les dispositions législatives et réglementaires ;
 - Garantir la cohérence et assurer la lisibilité des règles relatives à la construction et à la rénovation des constructions ;
 - Vérifier la cohérence entre la croissance démographique et la capacité d'accueil du territoire et en définir sa maîtrise ;
 - Favoriser la mixité sociale et la mixité des logements : accueillir chacun, favoriser la diversité, permettre à chacun de se loger et d'accéder aux services publics et à la culture ;
 - Préserver le patrimoine et les ressources de la ville : transformer l'existant en conservant l'identité de la ville et favoriser un développement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace ;
 - Dynamiser le tissu économique local et pérenniser l'offre commerciale de proximité en favorisant les pratiques d'économie sociale et solidaire ;
 - Conforter les activités artisanales ;
 - Préserver l'activité agricole et les espaces naturels ;
 - Conforter le niveau en équipements, en services publics et en services à la population ;
 - Sauvegarder les éléments forts du paysage communal afin de conserver l'identité paysagère ;
 - Protéger la qualité des eaux ;
 - Adapter le territoire aux changements climatiques et prévenir l'impact des aléas ou crises écologiques et environnementales : risque ruissellement, risque inondation, risque glissements de terrain, risque îlots de chaleur...
 - Intégrer une démarche de développement durable (notamment les mobilités durables) et induire une dynamique de constructions durables.
- **ADOpte** les modalités de consultation suivantes :
 - L'organisation de réunions publiques et de réunions concertées ;
 - L'affichage de la présente délibération en mairie pendant toute la durée de la procédure ;
 - La mise à disposition du public, en mairie (aux heures et jours habituels d'ouverture), d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure ;
 - La création d'une adresse courriel spécifique pour recevoir les observations éventuelles pendant toute la durée des études ;
 - La publication d'au moins un article dans la presse locale informant sur la procédure de révision du PLU.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.066

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUEK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 20 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2008 fixant les conditions de dépôt des listes des candidats au mandat de membres de la commission compétente en matière de délégation de service public ;

Considérant que Madame Jacqueline HAESINGER en sa qualité de Maire est présidente de droit de la commission compétente en matière de délégation de service public mentionnée à l'article L.1411-5 susvisé ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission précitée au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant les candidatures de la liste comprenant M. Gildas QUIQUEMPOIS, M. Christophe LUCAS, Mme Jeanick SOLITUDE, M. Blaise ETHODET NKAKE et M. Félix MIRAM MARTHE-ROSE en qualité de

titulaires et de M. Mehdi NABTI, M. Denis BORES, M. Acel LAMZAOUEK, Mme Céline CRUYENNINCK et M. Patrick MBEU en qualité de suppléants.

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants : 33
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 33
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés (SE) : 33
Quotient électoral : SE/nombre de sièges à pourvoir = 5,8

A obtenu :

La liste comprenant M. Gildas QUIQUEMPOIS, M. Christophe LUCAS, Mme Jeanick SOLITUDE, M. Blaise ETHODET NKAKE et M. Félix MIRAM MARTHE-ROSE en qualité de titulaires, et M. Mehdi NABTI, M. Denis BORES, M. Acel LAMZAOUEK, Mme Céline CRUYENNINCK et M. Patrick MBEU en qualité de suppléants : 33 suffrages soit 5 sièges et 0 restes, soit au total 5 sièges.

Attribution des sièges au nombre entier :

- **ELIT** les membres de la commission compétente en matière de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Gildas QUIQUEMPOIS Christophe LUCAS Jeanick SOLITUDE Blaise ETHODET NKAKE Félix MIRAM MARTHE-ROSE	Mehdi NABTI Denis BORES Acel LAMZAOUEK Céline CRUYENNINCK Patrick MBEU

- **PREND ACTE** de la présidence de droit de la commission compétente en matière de délégation de service public par Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le :

27 MAI 2026

Publié le :

27 MAI 2026

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.067

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 21 : ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE VAL D'OISE EST

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Mission Locale Val d'Oise Est ;

Considérant que la commune de Fosses est membre de droit du conseil d'administration de la Mission Locale ;

Considérant la nécessité de désigner par délibération un membre afin de représenter la collectivité lors des assemblées générales de la Mission Locale Val d'Oise Est ;

Considérant la candidature de Jeanick SOLITUDE ;

Après avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Jeanick SOLITUDE pour siéger à aux assemblées générales de la Mission Locale Val d'Oise Est.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au directeur de la Mission Locale Val d'Oise Est.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.068

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOUGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 22 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Félix MIRAM MARTHE-ROSE correspondant incendie et secours pour la ville de Fosses.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.069

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENINCK

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 23 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE DE FOSSES ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales interviendra le 2 juin 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 199 agents ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléant, soit :
 - **3 représentants titulaires de la commune ;**
 - **3 représentants titulaires du personnel.**
- **DECIDE** le maintien du paritarisme hommes/femmes calculé selon les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2018 :
 - **199 agents avec une répartition de :**
 - 66,33 % de femmes ;**
 - 33,67 % d'hommes.**
- **DECIDE** du recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

A blue ink signature of Christophe Lucas, the Secretary of the meeting, consisting of a stylized, fluid script.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **27 MAI 2026**

Publié le : **27 MAI 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.070

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, CHRISTOPHE LUCAS, SONIA LAJIMI, SADISH JABELY AROUMOGAM, MARJORY QUIQUEMPOIS, YASMINE JEANNE, FELIX MIRAM-MARTHE-ROSE, SARA SRINIVASAN, MEHDI NABTI, CYNTHIA CESAIRE, FRANCK BLEUSE, ANITA BIA, PATRICK MULLER, PIERRE BARROS, MURIEL DUMARTIN, CRISTINA NISTOR, TONY BEVILACQUA, AMAL HAFED, MICHEL NUNG, LEONOR SERRE, PATRICK MBEU, ZEHOR OUALMI, MARYSE HEGO, ACIL LAMZAOUK, FLORENCE LEBER, HUBERT EMMANUEL EMILE, DENIS BORES, CELINE CRUYPENNING

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A SONIA LAJIMI, GILDAS QUIQUEMPOIS A CHRISTOPHE LUCAS, YANNICK SCAPPATURA A MARJORY QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A FRANCK BLEUSE

Christophe LUCAS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 24 : TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} juin 2026 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1^{er} avril 2026 présenté en Conseil municipal du 04 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**

DE CREER :

- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des rédacteurs, du grade de rédacteur, catégorie B, affecté au poste de responsable du service accueil-affaires générales et scolaires, à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2026,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration, à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2026,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté, à la direction des services techniques à compter du 1^{er} juin 2026.

DE SUPPRIMER :

- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, affecté au poste de responsable du service accueil-affaires générales et scolaires, à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2026,
 - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C, affecté au poste d'agent d'Etat civil du service accueil-affaires générales et scolaires, à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2026,
 - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration, à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2026,
 - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté, à la direction des services techniques à compter du 1^{er} juin 2026.
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
 - **DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs et annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Christophe LUCAS

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er juin 2026			
EMPLOIS	Autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
Emplois Fonctionnels articles 47 et 53 de la loi 84-53	0	0	0
Directeur Général des Services emploi fonctionnel	0	0	0
Emplois de Cabinet	0	0	0
Collaborateur de cabinet	0	0	0
Emplois permanents	149	130	18
Catégorie A	12	7	4
Attaché Principal	1	1	0
Attaché	8	4	4
Ingénieur principal	1	0	0
Éducateur de jeunes enfants	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	0	0	0
Assistant socio-éducatif	1	1	0
Catégorie B	17	16	1
Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	0
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0	0
Rédacteur	8	7	1
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	1	1	0
Technicien	2	2	0
Animateur principal de 1ère classe	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	0	0	0
Animateur	3	3	0
Catégorie C	120	107	13
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	8	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	6	2
Adjoint administratif	5	2	3
Agent de maîtrise principal	3	1	2
Agent de maîtrise	6	6	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	15	15	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	8	6	2
Adjoint technique	38	34	4
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	0	0	0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	0	0	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 1ère classe	3	3	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2ème classe	3	3	0
Brigadier chef principal	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	7	7	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	3	0
Adjoint territorial d'animation	12	12	0
Emplois permanents à temps non complet	21	19	1
Attaché Principal	1	1	0
Adjoint d'animation - 28/35	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale - 20 heures	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 12/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 5,50/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,50/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 1,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 8/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 4/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,25/20 -	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 4,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 5/20 -	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 15/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 6/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 12,15/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 2,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 1/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8 heures	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique HC - 1,75 heures	1	1	0

Emplois non permanents ou occasionnels	52	25	27
Adjoint d'animation	14	13	1
Adjoint d'animation (saisonniers CLSH durant les congés scolaires-vacances scolaires de la zone C)	18	0	18
Adjoint d'animation (saisonniers jeunesse durant l'été)	2	0	2
Adjoint technique (service technique)	4	3	1
Adjoint technique (vie scolaire)	2	2	0
Adjoint technique (service entretien et restauration)	5	5	0
Adjoint technique (soirée du personnel)	2	2	0
Adjoint technique saisonniers été	3	0	3
Adjoint administratif saisonnier (Finance)	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Activités accessoires	29	9	20
Agents de l'éducation nationale - surveillance pause méridienne	6	0	6
Agents de l'éducation nationale - aides aux devoirs	20	8	12
Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) - surveillance pause méridienne	3	1	2
Emplois non permanents à temps non complet	19	13	6
Adjoint technique - 8/35	3	3	0
Adjoint technique - 10/35	1	0	1
Adjoint technique - 10/35	1	0	1
Animateur principal de 1ère classe - 2/20 -	1	0	1
Adjoint d'animation - 8/35	7	5	2
Adjoint d'animation- 3/35 (aide aux devoirs service jeunesse)	2	2	0
Adjoint d'animation - 18/35	2	2	0
Rédacteur principal 1ère classe 17,5	1	0	1
Adjoint administratif (affaires générales)- 22,5/35	1	1	0
Emplois de vacances ponctuelles	1	0	1
Jury examen école de musique - 50h/an	1	0	1
Emploi crée en application des dispositions relatives aux contrats d'apprentissage dans le secteur public	6	3	3
Apprenti au service communication	2	0	2
Apprenti au service des finances	1	1	0
Apprenti aux espaces verts	1	1	0
Apprenti au service à la population	2	1	1
Emplois créés en application des dispositions relatives aux contrats PEC	5	0	5
ATSEM	1	0	1
ASVP	1	0	1
Agents d'espaces verts	2	0	2
Animateur	1	0	1
TOTAL	282	199	81